

**L'US**  
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MMAG

**Actualité**

**1<sup>er</sup>, 6, 7 février... mars :  
tous dans l'action**

**Dossier**

**Irremplaçable  
protection sociale**

**Portrait**

**Françoise Héritier**



# À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.  
**Comme plus d'1,5 million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !**



L'offre CASDEN est disponible  
dans les Délégations Départementales CASDEN  
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur [casden.fr](http://casden.fr)

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



# 21

**Dossier**  
Solidarité ou assistance ?  
Irremplaçable  
protection sociale



# 32

**Sur le terrain**  
Le CESC

# 6

**Portrait**  
Françoise Héritier



# Édito

## En 2018, je lutte

En cette rentrée, le SNES-FSU vous adresse tous ses vœux pour une année 2018 riche en joies sur le plan personnel et professionnel. Souhaitons également que la combativité soit au rendez-vous, que l'espoir de faire évoluer notre société vers plus de solidarité, de justice et d'égalité renaisse. Le gouvernement, lui, n'a pas tardé à se montrer sous son véritable jour et sa morgue n'a plus de limites. Que ce soit pour les salariés du privé comme du public, les retraités, les jeunes, les migrants, dure est la politique qu'il assène. Trop nombreux sont les cadeaux qu'il fait aux riches ! Dur avec les faibles, faible avec les puissants, déterminé à frapper vite et fort, le gouvernement accélère le rythme des réformes et tente de désamorcer la contestation. Dans l'Éducation, le ministre sature l'espace médiatique, égrenant diverses mesures peu ou prou contestables, préparant surtout une réforme du lycée et de l'accès à l'enseignement supérieur lourde de conséquences pour les élèves et les personnels. Si on ajoute à cela la préparation de la rentrée marquée par la raréfaction des moyens, cela fait beaucoup ! Avec le SNES-FSU, défendons

nos métiers,  
agissons pour  
nos élèves !



**Frédérique Rolet**  
secrétaire générale

## SOMMAIRE

<b>30 jours</b>	<b>4</b>	<b>Catégories</b>	<b>30</b>
<b>Rattrapage</b>	<b>5</b>	• Salaire : une étude sur la DEPP	
• Congrès, mode d'emploi		• Classe exceptionnelle 2017	
<b>Portrait</b>	<b>6</b>	• Accès au corps des agrégés	
• Françoise Héritier		• Inter 2018	
<b>Actualité</b>	<b>8</b>	<b>Sur le terrain</b>	<b>32</b>
• Plan étudiants, l'épreuve du réel		• CESC : prévention, éducation	
• Le temps de la riposte		<b>Fenêtre sur</b>	<b>34</b>
• Rendez-vous salarial ?		• La DEPP : évaluation et politique	
• Emploi public en France		<b>Culture</b>	<b>36</b>
• Rentrée 2018 : emplois		• Livres/Revue	
• Rentrée 2018 : nouvelle Seconde		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Mobilisation des retraités		• Le temps de lire, d'entendre et de voir	
• Appel à la grève dans les EHPAD		<b>Entretien</b>	<b>40</b>
• Réorganisation territoriale		• Daniel Rome	
• Création d'un conseil scientifique		<b>Dans la classe</b>	<b>42</b>
<b>Courants de pensée</b>	<b>14</b>	• L'association disciplinaire : l'APBG	
• Unité et Action		<b>Changer d'ère</b>	<b>43</b>
• École Émancipée		• Les forums en ligne	
• Émancipation		<b>International</b>	<b>44</b>
• Unité, Revendications, Indépendance Syndicale		• Brésil : IV <sup>e</sup> rencontre du mouvement	
<b>Éco/social</b>	<b>18</b>	• Pédagogie latino-américain	
• Le Bitcoin		• Brexit et éducation	
• Menace sur le SMIC !		• Allemagne : éducation et accueil des migrants	
• La chasse aux chômeurs		<b>Droits et libertés</b>	<b>46</b>
<b>Dossier</b>	<b>21</b>	• Essais cliniques : retards et délocalisations	
• Solidarité ou assistance ?		• Sans-abri	
• Irremplaçable protection sociale			
<b>Métier</b>	<b>28</b>		
• DNB 2018			
• SEGPA			
• BTS tertiaires			
• Données scolaires et CNIL			

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Xavier Marand (xavier.marand@snes.edu). Rédacteur en chef : Thierry Ananou. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénéès, Jean-François Claudon, Hamda El Khiri, Thierry Pétrault, Véronique Ponvert, Stéphane Rio, Nicolas Sueur, Doriane Spruyt. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, 7, rue Émile-Lacoste, 19100 Brive, tél. : 05 55 24 14 03, fax : 05 55 18 03 73, www.comdhabitude.fr. Publicités : CASDEN (p. 2), GMF (p. 48). Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : Roto France, Lognes (77). C.P. N° 0118 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Photo de couverture : © Nuvolanevicata/Fotolia.com. Prix du numéro : 3 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Pages spéciales jointes sous film : 36 p. Rapports préparatoires, 32 p. Courrier de S1 n° 3, 8 p. Professeur documentaliste.



© Amine Ghrabi

## Et si 2018 était l'année des peuples ?

Elles semblaient loin, les manifestations monstres de 2009 contre la réélection truquée d'Ahmadinejad. Quant à la mobilisation tunisienne qui avait constitué, fin 2010, l'acte inaugural du « printemps arabe », elle suscitait rétrospectivement un haussement d'épaule sceptique chez nombre d'observateurs refroidis par le brutal regel qui avait saisi le pays dès 2011. Et pourtant, le 28 décembre dernier, la jeunesse populaire, les travailleurs syndiqués et les couches les plus pauvres de la population iranienne ont littéralement déferlé dans les centre-villes du pays pour protester contre la vie chère. Allumée par l'étincelle des aspirations sociales déçues des masses, la flamme de la contestation a été avivée par le rejet viscéral que suscite le régime de mollahs dans la population. La puissance des manifestations s'enhardissant au point d'exiger la chute de la théocratie, la libération des syndicalistes emprisonnés, ainsi que l'arrêt de la guerre ruineuse menée en Syrie pour sauver Assad, a été telle que le régime de Téhéran s'est vu contraint d'accompagner la traditionnelle répression de plusieurs concessions, dont la plus importante reste la fin de l'obligation absolue du port du voile pour les femmes. C'est maintenant au tour du peuple tunisien de rappeler aux nouvelles élites qui se sont hissées au pouvoir par la grâce de la « révolution de jasmin » les engagements pris au lendemain de la chute de Ben Ali. N'en déplaise aux pessimistes impénitents, 2018 commence plutôt sous de bons auspices pour la cause de la liberté !

- 17** déc. **La déclaration d'amour**  
Idylle entre Macron et Laurent Delahousse à l'Élysée.
- 19** déc. **Noir c'est noir.** L'extrême droite autrichienne se voit attribuer les ministères de l'Intérieur, de la Défense, de la Santé et des Affaires sociales.
- 20** déc. **J'ai un problème.** À Angers, seize étudiants de l'École des arts et métiers brûlés lors d'un bizutage.
- 21** déc. **Souvenirs, souvenirs.** Le groupe immobilier Apsys rachète le siège du Parti socialiste rue de Solférino.
- 22** déc. **Diego libre dans sa tête**  
Emmanuel Macron qualifie l'audiovisuel public de « honte ».
- 29** déc. **Allumer le feu**  
Réchauffement : 2017, 3<sup>e</sup> année record d'affilée.

- 31** déc. **Elle est terrible !**  
Tarana Burke, la femme à l'origine de « #MeToo » lance le compte à rebours du nouvel an sur Times Square.
- 2** janv. **Les élucubrations**  
Kim Jong-Un déclare : « *Un bouton nucléaire est toujours sur mon bureau. C'est une réalité, pas une menace* ».
- 3** janv. **Cheveux longs et idées courtes**  
Donald Trump riposte : « *J'ai aussi un bouton nucléaire mais il est plus gros et plus puissant* ».
- 5** janv. **Requiem pour un fou**  
Polémique sur la réédition des pamphlets antisémites de Céline.
- 6** janv. **Je te promets**  
Emmanuel Macron veut un projet de loi contre les « *fake news* ».
- 7** janv. **Quoi ma gueule**  
Le taux de chômage des bac +2 des quartiers de banlieue est trois fois supérieur à la moyenne nationale.
- 9** janv. **Bébé requin**  
Tweets injurieux : à peine nommé porte-parole de LREM, Rayan Nezzar est contraint de démissionner.
- 13** janv. **Le Blues du businessman**  
Emmanuel Besnier, PDG de Lactalis l'affirme : « *Il n'y a pas eu de manquements sur les procédures* ».
- 16** janv. **Résiste !**  
Selon les autorités, il faudra deux semaines pour évacuer la ZAD de Notre-Dame-des-Landes...
- 17** janv. **Si Maman, si**  
29<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Jeanne Denis, plus connue comme la « *Mère Denis* ».
- 18** janv. **Le Pénitencier.** Blocages et grèves des personnels de l'administration pénitentiaire.

### BILLET D'HUMEUR

## « En serviteur loyal de l'État... »

D'où vient cette expression que bon nombre de chefs d'établissement répètent à longueur d'audience, manière d'exprimer leur soumission à leur hiérarchie... et l'impossibilité d'accéder à nos demandes ? Elle est utilisée par Kant qui, ainsi, rend hommage à Frédéric, roi de Prusse – pays qui n'est pas resté dans l'histoire comme un modèle de démocratie. On aurait pu penser que la loyauté est celle du fort qui dispose de la puissance, et qui assure le faible de sa loyauté pour le préserver des abus de son pouvoir. Cette expression dit bien le retournement qu'impose le *new public management* aux personnels de direction qui voudraient bien en faire autant avec leurs personnels. Elle fleure bon le féodalisme et la servilité. Pour notre part, nous ne serons ni du ban ni de l'arrière-ban et nous ne rendrons hommage ni ne prêterons serment : nous ne confondons pas l'État et la République, ni le service de l'État avec le service public. À chacun ses références. ■

**Thierry Ananou**

# Congrès, mode d'emploi

Le congrès national représente le temps fort de la vie démocratique du SNES-FSU. Tous les deux ans jusqu'au congrès de Rennes, et tous les trois ans désormais, il est l'occasion de débattre collectivement de l'orientation du SNES-FSU, ce qu'il porte pour le second degré, pour les élèves, pour les personnels. Les délégués au congrès national, à partir des textes préparatoires, définissent les positions syndicales et les grandes lignes de l'action pour le prochain mandat afin de défendre, développer, améliorer et démocratiser le système éducatif public. Cette année les congressistes se retrouveront du 26 au 30 mars à Rennes.

## Rapports et textes

La préparation d'un congrès commence plusieurs mois avant son ouverture avec la rédaction puis l'approbation du rapport d'activité. Il présente les temps forts de la politique syndicale et les réflexions menées depuis le congrès précédent. Deuxième étape, les rapports préparatoires élaborés par la direction nationale, rédigés sous forme de thèmes.

**Débattre**

Ces textes sont soumis et débattus par les syndiqués dans les établissements puis lors des congrès

académiques. Les S1 ont un rôle décisif à jouer. Dans chaque établissement, les syndiqués doivent débattre et se prononcer sur les textes préparatoires présentés par la direction du SNES-FSU. Ils peuvent être amendés et faire l'objet de contributions.

Les textes sont donc amendés par chacun des congrès académiques, et c'est une nouvelle version qui sera débattue et adoptée au congrès après un travail important en commission. ■

## Construction des mandats

Les congrès académiques sont la première étape du processus décisionnel qui aboutit au congrès national. Ils se déroulent dans les deux mois qui le précèdent et réunissent les membres de la CA académique, les membres des bureaux départementaux (S2) et les délégués représentant chaque établissement. Ces derniers sont mandatés par les sections des lycées et collèges de l'académie (S1). Chaque délégué peut présenter

des amendements modifiant les textes soumis. Ils feront l'objet d'un vote lors de ce congrès

académique. Seuls ceux ayant recueilli la majorité seront portés lors du congrès national, ces textes amendés constituant les mandats académiques. La majorité qualifiée est de 50 % des exprimés, sauf pour les modifications statutaires, qui doivent recueillir une majorité des deux tiers. ■

**Amendements**

**Délégué-e-s**

## Voter

Les délégué-e-s sont les seul-e-s à voter lors du congrès. Ils sont issus soit des congrès académiques : – chaque congrès académique désigne une délégation pour le congrès national, leur nombre dépend du nombre d'adhérents de la section académique et la délégation représente les différents courants de pensée à l'égal des résultats du dernier vote académique à la CA nationale –, soit de la Commission administrative nationale (CAN). Tout syndiqué peut assister au congrès. ■

## Déroulement

Un congrès du SNES-FSU ce sont près de 500 délégués, des invités nationaux représentants d'autres syndicats ou associations, des invités internationaux – en particulier des représentants des syndicats d'enseignants des différents continents –, ainsi

qu'une équipe d'organisation, soit environ 600 personnes. Le congrès commence par un

**600**

point sur le rapport d'activité (résultat des votes et complément sur les derniers mois), puis se consacre aux commissions qui préparent les débats en séance plénière à l'issue desquel sont votés les textes définitifs. Entre ces différents travaux, les invités interviennent à la tribune pour présenter leurs activités ou combats syndicaux. Ces témoignages soulignent la collaboration que le SNES-FSU entretient, tout au long de l'année, avec ces partenaires français et étrangers. ■



**35<sup>e</sup>**

Depuis son congrès fondateur en 1966 et avec le congrès extraordinaire de 1992, le congrès de Rennes sera le 35<sup>e</sup> congrès national du SNES-FSU.

### Courants de pensée

Le SNES-FSU est organisé en courants de pensée ou tendances qui expriment un corpus de références idéologiques. Les analyses et interprétations sur les politiques éducatives varient selon ces courants de pensée.

Le courant de pensée majoritaire est Unité et Action (UA). Il représente 75,8 % des voix à la CA nationale. Il devance le courant École Émancipée (EE, 18,7 %), URIS (2,9 %) et Émancipation (2,5 %).

« **FERMEZ DOUCEMENT LA PORTE DERRIÈRE VOUS.** » C'est par ces mots intimes et retenus que Françoise Héritier conclut son dernier livre *Au Gré des jours* paru un mois avant sa disparition. Elle y relate sobrement sa vie de femme et de chercheuse. C'était le 15 novembre 2017. Elle avait 84 ans et c'était le jour de son anniversaire. Tout au long de sa vie, inlassablement et parallèlement à sa carrière d'anthropologue, elle a œuvré pour la cause des femmes, ne se contentant pas de décrire la domination masculine mais d'en déconstruire le système.

## De mémoire de femme

**P**remière femme anthropologue à entrer au Collège de France en 1982 et seconde femme après Jacqueline de Romilly, Françoise Héritier refuse les déterminismes sociaux et familiaux. Elle naît le 15 novembre 1933 à Veauche dans la Loire dans un milieu qu'elle qualifie de « *petite bourgeoisie raisonnable sortie de la paysannerie [...] mais convaincue d'être arrivée au mieux de ce qu'elle pouvait faire. À charge pour les enfants de continuer le chemin* ». C'est en famille, sans doute, qu'elle embrassera la cause des femmes, en observant, en écoutant. Elle ne correspond pas au modèle et à la place assignée aux filles ; on le lui fait vite comprendre. Lorsque voulant s'émanciper et travailler au calme, elle réclamera une chambre de bonne, elle s'entendra répondre par sa mère : « *Si tu n'es pas contente, tu n'as qu'à t'en aller* ». On ne le lui dira pas deux fois. Plus tard, cette mère qui a pourtant assisté à la leçon inaugurale de sa fille au Collège de France en 1983 lui dira encore : « *Ma pauvre fille, tes livres ne sont pas pour moi* », sans en avoir jamais lu aucun. Après combien de freins, la voilà reconnue par ses pairs ; pour sa mère, c'est une autre histoire.

Au sein de la famille, la différence entre garçons et filles est légère, en apparence, mais elle est réelle. Pendant les vacances, Françoise et sa sœur tricotent près de leurs grands-mères. Le frère fait du vélo et part à travers champs. Françoise observe les femmes et les filles de ses oncles. Elles n'ont pas leur place à table. Elles servent et desservent, portent les plats et mangent debout les restes des repas. Et silencieusement, Françoise s'indigne et sa conscience s'aiguise. Elle écoute aussi les commérages qui se font et se défont, d'alliances et de mésalliances. Et au milieu de ces cancons, Françoise tricote des systèmes. Elle s'amuse à comprendre les rapports de parenté. Elle établit des structures. Si l'anthropologie n'est pas sa formation universitaire première, c'est du moins une science qu'elle a effleurée étant enfant. Le proche est le matériau dont elle va se défaire grâce à ses



« *J'aimais le roman, l'évasion plus que les idées* »

études, à la découverte de l'Ailleurs et de l'Autre, et grâce à la rencontre d'un être singulier, Claude Lévi-Strauss.

### Découvrir l'Autre

Françoise Héritier poursuit des études on ne peut plus classiques : hypokhâgne au lycée Fénélon à Paris puis histoire-géographie à la Sorbonne. Son apprentissage est aussi émotionnel et sentimental ; dans la littérature, elle découvre, davantage, peut-être. « *J'aimais le roman, l'évasion plus que les idées* », conclut-elle dans son livre testament *Au Gré des jours*. Puis ce fut comme une révélation. À la Sorbonne, Claude Lévi-Strauss donne un séminaire ayant pour thème la « parenté à plaisanterie ». Elle se passionne, suit les cours et postule pour partir en mission en Afrique en tant que géographe. D'abord, on ne veut pas d'elle : la mission est trop difficile pour une femme, mais elle persiste et, en 1957, la voilà plongée au cœur de l'Afrique, en Haute-Volta (actuel Burkina

Faso). Parenté, alliances et corps sont ses sujets de réflexion. Elle a trouvé sa voie et sa place : « *Je me suis immédiatement sentie là où je devais être, à ma place naturelle* ». Elle épouse Michel Izard en 1958, juste avant l'indépendance de la Haute-Volta et quelque temps après le mariage en grande pompe de sa sœur en France ; simplement, loin des flonflons et des convenances.

### Penser / militer

Trois « moments Lévi-Strauss » changent la vie de Françoise Héritier : d'abord, elle abandonne ses études d'histoire pour l'ethnologie et l'anthropologie sociale, puis, il l'envoie en Afrique alors qu'elle penchait par goût pour l'étude des Aztèques, enfin, en 1980, il lui propose de lui succéder au Collège de France « *dans l'intérêt de la discipline et du laboratoire qu'il avait fondé* ». Dans ses pas, elle approfondit la théorie de l'alliance et s'en affranchit. Ni Dieu ni père. Elle s'attache avec scrupule à déconstruire les mécanismes universels de la domination masculine. Elle explique que la hiérarchie entre les sexes est une construction de l'esprit, un fait de culture qui n'a aucun fondement.

Les femmes sont les seules à « faire » les enfants, filles mais aussi garçons. Elles représentent donc la continuité et assurent le lien. Il faut bien que l'homme trouve sa place dans ce système. Il le fait en s'appropriant le corps de la femme : c'est par le coït que l'homme « met » l'enfant dans la femme. Il transforme et conçoit le corps de la femme comme un réceptacle, un objet contenant son plus grand bien, sa descendance.

La théorie de l'alliance qui fonde le structuralisme en anthropologie, remise au goût du jour par Claude Lévi-Strauss dans les années 50, a comme fondement la prohibition de l'inceste : dans telles sociétés, certains individus, de par leurs liens familiaux sont interdits au mariage. Cette renonciation a pour conséquence une revendication. Elle donne lieu à des échanges. Je donne la femme qui m'est refusée en échange d'une autre. La circulation des femmes qui en résulte permet de créer des liens entre les groupes sociaux. Lévi-Strauss analyse la structure de

Collège des professeurs en 1985.  
Cherchez la femme.

ce rapport. Françoise Héritier le creuse, l'explique et l'illustre dans *Masculin / Féminin I, La Pensée de la différence*. Elle dénonce la mainmise des hommes sur le destin et le corps des femmes, montre les privations qu'elles subissent et qui se traduisent par un accès restreint, contrôlé, voire interdit au savoir et au pouvoir. « Le privilège exorbitant d'enfanter » prive les femmes de la maîtrise de leur corps et de leur sexualité. Elle entreprend par son œuvre une véritable archéologie de la domination masculine et prône l'abolition pure et simple du patriarcat dans *Masculin / Féminin II, combattivement sous-titré Dissoudre la hiérarchie*. La théorie se veut et se fait action.

« Je n'ai jamais été une militante de rue, [...] à cause de mes problèmes de santé, [et], parce qu'on ne peut pas brandir dans la rue une pancarte : "À bas la valence différentielle !" », dira-t-elle dans sa dernière interview accordée au *Monde* quinze jours avant sa mort. Et pourtant...

### Militer / agir

Françoise Héritier a été membre d'honneur de diverses associations féministes, a soutenu le fonds associatif *Non-Violence XXI*, le texte de la loi Taubira permettant l'ouverture du mariage aux couples homosexuels, s'est engagée auprès des sans-papiers, entre autres. Et parmi ses combats et ses grandes joies, arrivait en bonne place le droit à la contraception, qui, pour elle, représentait la grande révolution, celle qui libère le corps de la femme et limite les pouvoirs de l'homme et du père. En 1988, François Mitterrand, par le truchement de Claude Evin, alors ministre de la Santé, veut lui attribuer la direction du Conseil national



© Collège de France

du Sida. Elle hésite, se sent incompétente. De quel secours peuvent lui être tous ses travaux sur le corps ? Elle étudie au même moment l'anthropologie symbolique des substances du corps : sang, sperme et salive. Elle ne connaît rien au Sida mais « on ne refuse pas une désignation faite par le président de la République ». Alors, elle se met au travail et remet maints rapports qui changent la donne. Elle facilite l'accès des séropositifs aux compagnies d'assurance en demandant que les questionnaires inquisiteurs destinés à repérer les malades éventuels soient simplifiés. Elle réclame le respect des malades même en prison et prône la confidentialité et le secret médical dans des lieux qui s'en étaient affranchis. Penser l'altérité, Françoise Héritier sait faire et l'a montré tout au long de sa vie d'uni-

versitaire. Faire corps avec l'autre aussi, le regarder sans l'observer, n'adopter plus un regard lointain mais proche et bienveillant, regarder et sourire à l'autre, agir enfin pour lui, tout cela Françoise Héritier a su le faire aussi. Pas militante de rue mais combattante, assurément.

### Tentative d'épuisement du Moi

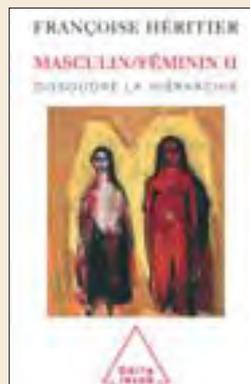
Au cours des dernières années de son existence, Françoise Héritier retourne à la littérature qu'elle a tant aimée et tente modestement de s'approprier sa propre histoire, en devenant elle-même la matière de son livre. Dans le vague du souvenir, elle cherche à déceler peut-être des cohérences, des structures, des lignes de force. Elle publie en 2012 *Le Sel de la vie* qu'elle qualifie de « fantaisie » et plonge en elle-même « à la recherche de ces imperceptibles riens qui donnent du goût, son goût à notre existence individuelle ». Dans *Au Gré des jours* (2017), elle dit s'être formée émotionnellement et affectivement de bric et de broc et égrène dans la première partie du livre, sans tri, sans classement, tous ces petits souvenirs qui font ce qu'elle est. « Il s'agissait en quelque sorte de faire affleurer le permanent sous le contingent et l'universel sous l'individuel. » Elle procède comme Georges Perec : une longue kyrielle de « Je me souviens... ». Il y a dans cette tentative d'épuisement du souvenir comme un appétit de vivre et d'embrasser la vie : « Plutôt que de bonheur, je parlerais de joie. Ce n'est pas la même chose. Je trouve dans la joie une splendeur à vivre, y compris dans la douleur ». Au seuil de la mort, assise à son bureau en train d'écrire, Françoise Héritier ouvre son dernier livre sur le mot « Entrez ! ». ■

## LIRE ET ENTENDRE FRANÇOISE HÉRITIER

- ▶ *L'Exercice de la parenté*, Paris, Gallimard, 1981.
- ▶ *Leçon inaugurale*, faite le 25 février 1983, Collège de France, chaire d'étude comparée des sociétés africaines, Paris, Collège de France, 1984.



- ▶ *Masculin-Féminin I. La Pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- ▶ *Masculin-Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- ▶ *Le Sel de la vie*, Paris, Odile Jacob, 2012. Prix Simone-Veil 2012.
- ▶ *Au Gré des jours*, Paris, Odile Jacob, 2017. Prix spécial du jury, Femina 2017.



- ▶ *Conversations avec Françoise Héritier*, coffret de 4 h 30 d'entretiens de Patrick Jean, Doriane Films, 2016.

Portrait réalisé par Hamda El Khiari

# PLAN ÉTUDIANTS, L'ÉPREUVE DU RÉEL

Le projet de loi relatif à « l'orientation et à la réussite des étudiants » n'est toujours pas voté mais le plan étudiants qui en découle est d'ores et déjà mis en œuvre. Adopté par les députés en décembre, il sera soumis aux sénateurs fin février.



© Alain Bachellier / Flickr.fr

La boîte de Pandore de la sélection est ouverte et certains rivalisent d'imagination pour multiplier les obstacles à l'entrée de l'Université : stages linguistiques, certification Cambridge, lettres de recommandation, de motivation, engagements divers et variés au sein d'associations, engagements sportifs, BAFA, validation de MOOC... Les attendus se transforment en obstacles parfois infranchissables pour le commun des bacheliers.

## Signaux d'alerte

Au final, beaucoup de lycéens risquent de se trouver sans proposition après de longues semaines d'attente. La commission d'accès à l'enseignement supérieur, présidée par le recteur de Région, aura pour mission de proposer des formations en fonction du profil des candidats et dans un périmètre géographique élargi. On peut parier que les bacheliers les plus socialement défavorisés seront

bien en difficulté pour accepter des affectations à la fois tardives, hors vœux et lointaines. Les ministères pourront toujours se targuer du fait que « tous les bacheliers qui le souhaitent » sont affectés mais ce ne sera pas forcément dans la formation souhaitée et probablement au prix de nombreuses défections.

## Mobilisation dans les universités

Dans les universités, la mission relève de l'impossible ; localement, les désaccords sont nombreux. Les motions émanant de différentes universités se multiplient en dénonçant l'arbitraire et la bureaucratisation de la procédure, et les personnels refusent de remonter les attendus théoriquement exigibles au 17 janvier. Des tribunes de presse relaient ce mouvement comme celle intitulée « pas nés sous la même étoile... » signée par des universitaires dans *Libération* ; l'ASES, association des sociologues ensei-

gnants du supérieur, a lancé une pétition « la sélection n'est pas la solution », que le SNES-FSU appelle à signer.

## Vigilance en lycée

Les enseignants de lycée risquent de devenir malgré eux les artisans de cet écrémage via les conseils de classe du second trimestre et les avis portés sur la fiche avenir. Engagement, motivation, capacité à réussir dans chacune des formations demandées, l'évaluation du dossier de candidature valorise l'extrascolaire et surtout se veut prédictif sur le devenir de l'élève. Le SNES-FSU appelle à ne pas barrer l'accès aux filières auparavant non sélectives de l'enseignement supérieur. ■

Claire Guéville

## 1<sup>er</sup> février : mobilisation dans les lycées et l'enseignement supérieur

La FSU, FO, la CGT, SUD-Éducation, l'UNEF, le SGL, l'UNL et l'UNL-SD ont publié une tribune commune exigeant l'arrêt de la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, appliquée avant même son adoption par le Parlement. Les signataires regrettent l'impréparation des gouvernements successifs face à la hausse démographique qui nécessiterait un investissement de deux milliards d'euros par an. Dénonçant la mise en place de la sélection à l'Université, l'interfédérale appelle à une mobilisation d'ampleur contre ce recul historique du droit à l'éducation. Sur cette base, elles appellent les lycéens, les étudiants, les personnels des universités et des lycées à se mobiliser le jeudi 1<sup>er</sup> février 2018, à se réunir, dès maintenant, en assemblée générale pour débattre des réformes, à se mobiliser sous toutes les formes décidées collectivement, y compris par la grève le 1<sup>er</sup> février, dans les universités et les lycées pour alerter sur les dangers des réformes en cours.

## PARCOURSUP, LA MACHINE À TRIER

La nouvelle plate-forme d'affectation post-bac doit permettre aux élèves de saisir leurs vœux dès le 22 janvier. Elle affiche d'emblée des caractéristiques à la fois bureaucratiques, dissuasives et sélectives. Le calendrier comme la procédure regorgent de subtilités.

On peut formuler dix vœux groupés non hiérarchisés, déclinés chacun jusqu'à vingt sous-vœux. Pour chacun d'entre eux, le

lycéen doit motiver son projet de formation en cohérence avec les attendus affichés. Il est invité à mettre en valeur ses démarches (inscription à un MOOC, stages...) et doit décrire la formation qui a sa préférence. En clair, on ne hiérarchise pas mais on classe quand même ! Les lycéens devront répondre aux propositions dans un délai très court et variable, compris entre une semaine et une journée, entre mai et septembre.

# LE TEMPS DE LA RIPOSTE

Face aux mesures gouvernementales contre la Fonction publique et l'Éducation nationale, avec une rentrée 2018 qui s'annonce difficile, les personnels doivent se mobiliser et dire non à cette politique.



© Clément Martin

Ce mois de janvier, logiquement placé sous le signe des souhaits pour une bonne année, prend une tout autre tournure avec l'accumulation de mesures plus négatives les unes que les autres pour les fonctionnaires : jour de carence effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier, augmentation de la CSG et des retenues pour pension avec des effets sur le bulletin de salaire... Pendant ce temps, le gouvernement tergiverse et refuse un rendez-vous salarial au printemps comme le réclament la FSU et d'autres.

Dans ce tourbillon des réformes, le second degré est particulièrement mal loti : suppressions de postes qui pèsent sur la préparation de la rentrée 2018, menace d'un éclatement des formations en lycée, refonte des services des enseignants. La mise en place de la plateforme « Parcoursup » dans les lycées et universités engendre de l'inquiétude chez les personnels et les familles. La procédure d'émission des vœux et d'affectation, outre sa complexité, risque de bloquer l'accès aux formations de leur choix pour de nombreux jeunes.

## Cortège de mauvaises nouvelles

Les syndicats de la FSU, conscients du danger de certaines réformes, de l'absence de politique ambitieuse en matière éducative et de l'austérité prévue pour les fonctionnaires, ont, dès décembre, impulsé un plan d'action allant de janvier aux vacances de printemps. Diverses actions sont proposées, relayées médiatiquement (voir le mur Facebook de la FSU), soutenues par des campagnes en

direction des élèves et des familles scandées par des journées nationales. C'est le cas du 1<sup>er</sup> février. Avec d'autres organisations syndicales, des syndicats de lycéens, le SNES-FSU appelle à participer aux assemblées générales sur le Plan étudiants et « Parcoursup », et à se mobiliser dans les universités et les lycées sous des formes décidées collectivement, y compris la grève.

## Plan d'action

Le 7 février, avec les syndicats de la FSU, se tiendront des conférences de presse et des rassemblements pour protester contre les réformes et la préparation de la rentrée.

Lors de ses instances des 16 et 17 janvier, le SNES-FSU a estimé que la gravité des attaques touchant le second degré rendait nécessaire de proposer une grève le 6 février aux autres organisations syndicales impliquées dans l'action. En effet, la sortie du rapport Mathiot sur le lycée le 24 janvier représente une vraie menace au travers de ses préconisations sur la formation des élèves et les services des professeurs, sur sa volonté de confier l'orientation aux Régions. S'ajoutent à cela de désastreuses dotations pour la rentrée 2018. Autant de raisons qui nécessitent une réaction forte de tous les personnels. Il s'agit de construire un mouvement fort et durable dans l'Éducation comme dans la Fonction publique qui sera en grève sur les salaires et les conditions de travail dans la seconde quinzaine de mars. ■

Frédérique Rolet

## Février-mars : un plan d'action pour faire monter la pression

Moyens en baisse, réforme du lycée : nous ne laisserons pas passer, toutes et tous dans l'action :

► **1<sup>er</sup> février** : à l'appel des organisations étudiantes et lycéennes UNEF, UNL, SGL, de la FSU, FO, CGT, Solidaires : assemblées générales dans les établissements, grèves locales sur la question de l'accès à l'enseignement supérieur et de la réforme du lycée. Grève académique à Rouen.

► **6 février** : grève du second degré : contre l'insuffisance des dotations aux collèges et lycées, contre une réforme qui déstructurerait le lycée, dégraderait nos conditions de travail (semestrialisation, etc.), nos disciplines et l'orientation, le SNES-FSU appelle à la grève et a proposé aux autres organisations de le rejoindre.



© Clément Martin

► **7 février** : journée d'action dans l'Éducation nationale à l'appel des syndicats de la FSU : rassemblement devant les rectorats, conférences de presse, etc.

► **En mars** : grève de tous les fonctionnaires pour les salaires, contre le jour de carence, contre les réformes qui dégradent l'éducation.



# MARDI 6 FÉVRIER

# EN GRÈVE AVEC TOUT LE SECOND DEGRÉ

# En mars, dans l'action avec tous les fonctionnaires



# À QUAND LE RENDEZ-VOUS SALARIAL ?

**Gérald Darmanin avait refusé toute négociation salariale dans la Fonction publique en 2018, actant ainsi une nouvelle perte de pouvoir d'achat. Suite à la grève du 10 octobre (initiée par la FSU) et au courrier commun, le ministre de l'Action et des Comptes publics a entrouvert la porte.**

Olivier Dussopt, secrétaire d'État à la Fonction publique, a laissé entrevoir la possibilité de convoquer un « rendez-vous salarial », c'est-à-dire une réunion de négociation sur l'ensemble des sujets salariaux au printemps. L'argument d'un projet de loi de finances « déjà bouclé » avait été utilisé par Gérald Darmanin en octobre 2017 pour refuser toute augmentation de la valeur du point d'indice pour 2018, et donc tout rendez-vous salarial. La demande en avait été faite par huit organisations dont la FSU, seule FO refusant de signer le courrier commun prétextant que cette demande était trop limitée. Pourtant aucune revendication n'est abandonnée et le rendez-vous salarial, surtout s'il a lieu au printemps, sera bien l'occasion de porter toutes les exigences qui se sont fait entendre dans la grève le 10 octobre 2017.



© Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé/flickr.fr

## L'urgence salariale est là

La revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,2 % au titre de l'année 2016 aura été une parenthèse : son gel a provoqué une baisse de 9 % de son pouvoir d'achat de 2010

à 2015 et de 1,2 % en 2017. Il faut ajouter à cela les effets de la surcotisation retraite qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, entraîne un prélèvement supplémentaire de 0,27 % du traitement brut et, selon les situations, les prélèvements pour jour de carence. Seules les mesures de carrière (les changements d'échelon par exemple) permettent donc d'éviter une perte de pouvoir d'achat. C'est une négation de la carrière qui garantit à tout fonctionnaire une augmentation de salaire au fur et à mesure que progresse son expérience. C'est une dévalorisation de nos métiers alors même qu'une crise du recru-

tement touche la profession de plein fouet.

## Du grain à moudre ?

Échaudés par une stratégie « d'enfumage », nous attendons bien entendu confirmation d'une date avancée. Et quand bien même cette réunion aurait lieu en mars ou en avril, encore faudra-t-il que des propositions soient faites par le gouvernement. C'est pour l'y contraindre par le rapport de force que le SNES-FSU pense nécessaire un appel à la grève dès le mois de mars.

Par ailleurs, dans le même discours, Olivier Dussopt se dit

favorable à une réflexion sur la « *décorrélation du point d'indice* », c'est-à-dire le fait que le point n'aurait plus la même valeur selon les administrations. Il ne faudrait pas que la proposition du gouvernement soit une augmentation assortie d'une possibilité, pour les collectivités territoriales dans un premier temps, puis pour tel ou tel ministère ensuite, de ne pas l'appliquer. Les enjeux de la période sont donc lourds et nécessitent une défense opiniâtre de l'unité de la Fonction publique et de ses personnels. ■

**Benoît Teste**

# LA FRANCE N'EST PAS SURADMINISTRÉE...

**L'appréciation de l'importance de l'emploi public dans un pays n'est pas chose aisée. L'idée que la France en la matière est dans le peloton de tête doit être nuancée.**



© Fred Romero / Flickr.fr

étude de décembre 2017, tordant le cou à un certain nombre d'idées reçues : « *La France se situe parmi les pays où la proportion de l'emploi public dans la population est élevée [...] mais sans excès* ».

Le rapport commence en effet par reprendre l'indicateur du nombre d'agents publics pour 1 000 habitants, qui est de 89 en France contre

Norvège (159) et des pays du Nord de l'Europe, mais au-dessus du Royaume-Uni (80), et très au-dessus de l'Allemagne (56).

## En trompe-l'œil

Mais l'intérêt du rapport est surtout de ne pas se limiter à cet indicateur. Il montre en particulier que de nombreux pays qui affichent un taux d'administration bas comme l'Allemagne payent beaucoup plus de personnels en contrats privés mais sur fonds publics. Ainsi, France stratégie utilise un indicateur « dépenses de fonctionnement » qui permet de mieux cerner le poids de la puissance publique, qu'elle ait ou pas externalisé ses services. La France, avec 24 % du PIB consacrés à ces dépenses, se retrouve 7<sup>e</sup> et dans la moyenne, quasiment à égalité avec l'Allemagne. ■

**B. T.**

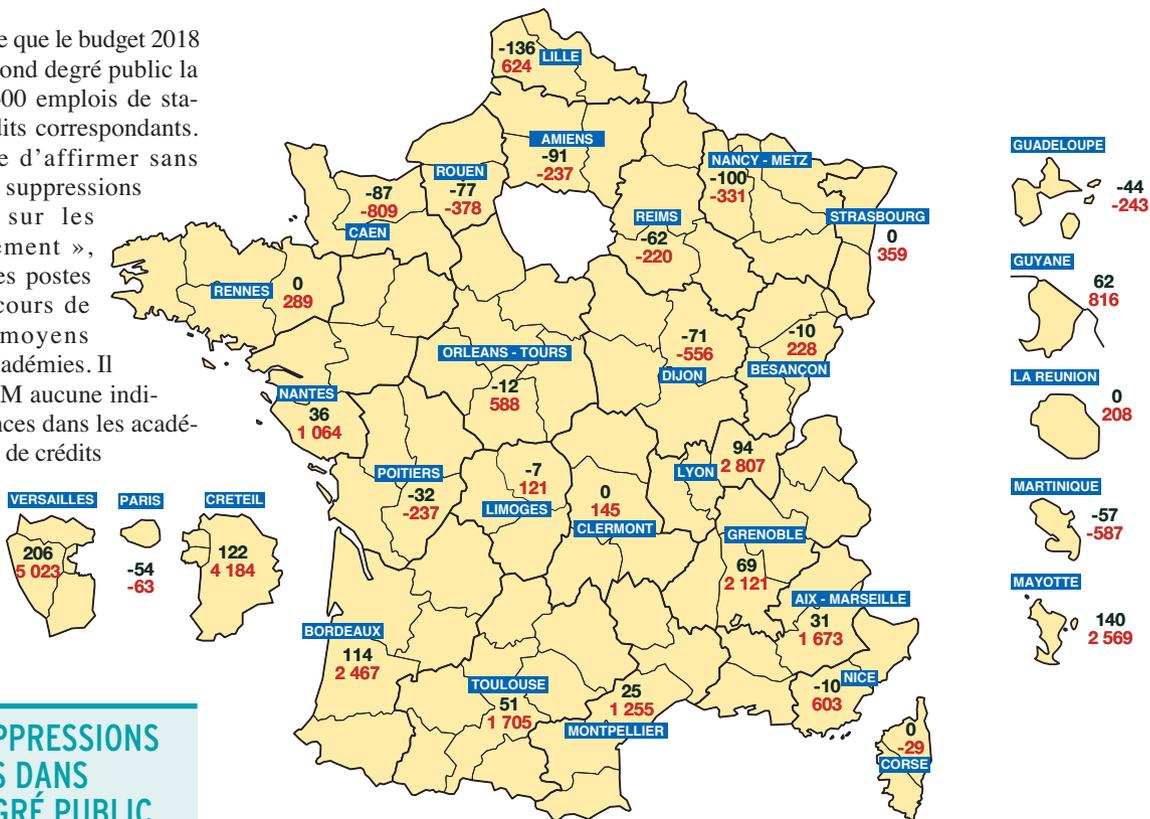
C'est France Stratégie, organisme de recherche directement rattaché au Premier ministre, qui le publie dans une

83 en moyenne dans les pays développés, situant notre pays dans une « moyenne haute », très en dessous cependant de la

# « SANS EFFET », DIT LE MINISTRE !

Rentrée 2018 : 2 600 suppressions d'emplois. Le CTM du 20 décembre a examiné la répartition des moyens attribués aux académies pour la prochaine rentrée.

On sait depuis octobre que le budget 2018 a prévu pour le second degré public la suppression de 2 600 emplois de stagiaires et donc des crédits correspondants. Le ministère continue d'affirmer sans démonstration que ces suppressions seront sans impact sur les « moyens d'enseignement », confondant à dessein les postes non pourvus aux concours de recrutement et les moyens horaires attribués aux académies. Il n'a donc donné à ce CTM aucune indication sur les conséquences dans les académies de ces suppressions de crédits pourtant inscrites au budget 2018 et qui correspondent à l'équivalent de 1 300 moyens d'enseignement à temps plein devant les élèves.



# UNE BAISSÉ QUI NE PASSE PAS

Face aux nouvelles attaques du gouvernement, en particulier la hausse de la CSG qui grève considérablement leur pouvoir d'achat, les retraités se mobilisent.

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CSG augmente de 1,7 point (+ 25 %), provoquant une baisse nette des pensions (34 € mensuels pour une pension de 2 000 €). Mesure qui, par ailleurs, modifie le financement de notre système social.

Le gouvernement affirme qu'il s'agit d'un « effort pour les jeunes générations ». Outre que les retraités n'ont pas attendu M. Macron pour manifester leur solidarité, cette nouvelle baisse du pouvoir d'achat réduira l'aide qu'ils apportent à leurs descendants et ascendants. Et ce, sans élever à cette date le pouvoir d'achat des actifs, notamment fonctionnaires.

## Retraités en colère

Cette nouvelle baisse s'ajoute à une liste déjà longue d'attaques contre le pouvoir d'achat des retraités et, en 2018, la pension sera à nouveau gelée, sans compter les augmentations pour tous des complémentaires



santé, du gaz, du forfait hospitalier, des taxes sur le carburant...

Les retraités sont en colère et ils n'acceptent ni le mépris du pouvoir ni les mesures destructrices à leur encontre. Ils ne sont ni des privilégiés ni des assistés et refusent d'être une cible et une vache à lait du pouvoir.

Aussi, l'intersyndicale retraité du groupe des 9, construite depuis 2014, poursuit les mobilisations.

Au cours du mois de janvier, les retraités, unitairement, avec leurs organisations, déposeront dans toutes les préfectures une carte de vœux rappelant leurs revendications. Ils continuent à rencontrer les parlementaires pour exprimer leur colère et leur demander des comptes sur le vote pour la loi de financement de la sécurité sociale. Un communiqué de presse rappellera la promesse de la ministre Agnès Buzyn (28 septembre 2017) de réunir trois groupes de travail sur les dossiers retraités.

Le groupe des 9 appelle les retraités à soutenir la journée de mobilisation du 30 janvier des personnels en EHPAD en participant aux manifestations prévues (voir ci-dessous). Enfin, une journée d'action nationale unitaire est prévue mi-mars, précédée par l'envoi d'une tribune à la presse. Non, les retraités ne se laissent pas faire et le font savoir. ■

Marylène Cahouet

## DES MOYENS POUR LES EHPAD !

**Budget en berne, perte d'emplois aggravée par la suppression des emplois aidés... L'insuffisance des effectifs, des moyens dans les EHPAD et dans les services d'aide à domicile est reconnue par tous. Les personnels appellent à la grève le 30 janvier.**

**L**a situation est catastrophique et se traduit par une maltraitance institutionnelle aussi bien chez les personnels que chez les résidents. Alors que la loi mettant en place le « plan de solidarité grand âge » promettait un agent par rési-

dent, la moyenne est de 0,6 voire 0,3 dans certains établissements.

### Avantage au privé

Alors que tout le monde, y compris à travers la « mission flash » de Mme Iborra pour l'Assemblée nationale, reconnaît les besoins criants du secteur des EHPAD, le gouvernement met en place la « convergence des tarifs dépendance et soins » qui va de fait favoriser les établissements privés à but lucratif : le ministère reconnaît que les EHPAD publics perdront 65,6 millions au titre de la tarification dépendance et ne répond pas aux demandes des personnels ni à la nécessité d'avoir plus d'établissements publics.

Dans le même temps, les médias montrent que les EHPAD privés sont un marché prospère qui rapporte... grâce aussi à l'appui des mesures gouvernementales.

Le Haut Conseil de l'Âge le déclare : « *La situation actuelle en EHPAD n'est pas digne d'un pays aussi riche que le nôtre* ».

Face aux déclarations de la ministre qui considère que les difficultés seraient dues à « un problème de management », les Fédérations CGT, FO, CFDT, CGC, UNSA et CFTC appellent les personnels à une journée nationale de grève et de mobilisation le 30 janvier. Cette grève a pour objectif d'améliorer l'accompagnement, les services et les soins envers les personnes âgées, objectif indissociable de l'amélioration des conditions de travail des professionnels.

Dans un communiqué, le groupe des 9 exprime son soutien à l'action unitaire des salariés des EHPAD et appelle à participer aux manifestations du 30 janvier. L'ensemble du SNES-FSU s'inscrit dans cette démarche. ■ M. C.



# ÎLE-DE-FRANCE, SERVICES PUBLICS EN DANGER

Fin décembre, *Le Monde* a fait état d'un document du préfet de la Région Île-de-France (IDF), posant, à la demande du gouvernement, les bases d'une réorganisation de la Métropole du Grand Paris, et par conséquent de l'ensemble de la région parisienne.

La concertation est absente. Si quelques élus ont pu indiquer leurs préférences au président de la République, la note du préfet n'est pas publique, et bien entendu les organisations syndicales ne sont pas invitées à dire leur mot. Pourtant plusieurs millions d'habitants et de nombreux salariés sont concernés.

Le projet prévoit la suppression des trois conseils départementaux de la petite couronne. Le département comme échelon de l'État devrait subsister.

Les compétences obligatoires des conseils départementaux seraient transférées aux douze Établissements publics territoriaux (EPT), intercommunalités de 300 000 à 700 000 habitants, créés comme sous-ensembles de la métropole.

## Les collèges

Transférer les collèges à des entités plus petites que les départements pose problème. Les inégalités entre collectivités sont d'autant

plus grandes que leur taille est petite : pour les écoles le financement va de 1 à 10 (communes), pour les collèges de 1 à 5 (départements), et pour les lycées de 1 à 3 (Régions). De plus, les départements ont des capacités de réaction avec des personnels compétents qui connaissent le patrimoine départemental. En passant de quatre départements à douze EPT, le risque est fort que chaque EPT n'ait pas les mêmes moyens d'action. Le sort des Agents territoriaux (ATTEE) est ignoré. Un nouveau transfert avec des modifications de l'organisation des services, du régime indemnitaire, des possibilités de mutation est déstabilisant. Le risque de privatisation de leurs missions à cette occasion est important, des départements donnent déjà l'exemple : recours aux Partenariats public privé (PPP) pour la



construction de collèges, privatisation de cantines.

« Nous supprimerons au moins un quart des départements, là où ils peuvent être rapprochés de l'une de nos grandes métropoles » déclarait E.

Macron candidat. Le projet du gouvernement pour l'IDF pourrait être le prélude à une réforme territoriale plus vaste. Ce

serait l'occasion de supprimer des services publics mis en place par les départements au-delà de leurs compétences, et de participer à la baisse de la dépense publique annoncée. Le SNES-FSU a déjà exprimé son refus du transfert des collèges aux métropoles ou aux intercommunalités. Il agit aussi pour que les missions de service public restent publiques et exercées par des agents publics. Ces batailles sont plus que jamais d'actualité. ■

Michel Galin

## ÉDUCATION : UN CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le ministre de l'Éducation nationale a installé début janvier un conseil scientifique dirigé par le professeur de psychologie cognitive, spécialiste des neurosciences, Stanislas Dehaene. Quelle orientation et quel rôle pour cette instance consultative ?

Ce conseil est composé de chercheurs en sciences cognitives, philosophes, linguiste, spécialistes du développement de l'enfant, des sciences de l'éducation, économistes, sociologues, mathématicien et informaticien. Certains sont membres de l'association « Agir pour l'école » ou en lien avec l'Institut Montaigne, think tank libéral proche du patronat. Il manque en particulier les champs de la didactique disciplinaire, de la sociologie des apprentissages, et des enseignants du premier et du second degré.

## Des recommandations ou des bonnes pratiques ?

Le conseil devra travailler « en articulation » avec les inspections générales, la DEPP<sup>(1)</sup>, le CNESCO<sup>(2)</sup> et le CSP<sup>(3)</sup>. Son objectif est « de mieux éclairer les pratiques pédagogiques », « définir le spectre de ce qui fonctionne, à la lumière des bonnes pratiques françaises et internationales ».

Il formulera des « recommandations pour aider notre institution et les professeurs à mieux saisir les mécanismes d'apprentissage des élèves et ainsi mieux répondre à la diversité de leurs profils ». Elles porteront sur la formation des enseignants et les ressources

pédagogiques, la pédagogie et les manuels scolaires, le handicap et les inégalités, la métacognition et la confiance en soi.

## Questionner les différents champs de recherche

Le SNES-FSU s'inquiète de l'approche scientifique du ministre et du risque de prescriptions pédagogiques. Il sera attentif à ce que les neurosciences ne soient pas l'alpha et l'oméga des solutions proposées pour résoudre les difficultés scolaires. Pour le SNES-FSU, il est nécessaire que la profession puisse bénéficier d'une formation continue qui lui permette de se nourrir des résultats de la recherche dans toute sa diversité. ■

Sandrine Charrier



(1) Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

(2) Conseil national de l'évaluation du système scolaire

(3) Conseil supérieur des programmes

# Appelle à voter pour le rapport d'activité et pour le rapport financier

Le rapport d'activité soumis au vote des syndiqués est l'occasion de faire un bilan des orientations mises en œuvre au cours du précédent mandat pour tracer des perspectives. Les politiques menées ont été marquées par des remises en cause, à des degrés divers, du modèle social et des objectifs de démocratisation du système éducatif, une fragilisation des professions dans la Fonction publique, et notamment celles de l'enseignement, et une volonté de marginalisation des organisations syndicales qui ne se rangeraient pas dans l'accompagnement des politiques gouvernementales. Cela nous paraît appeler un renforcement des orientations portées par Unité et Action.

Nous faisons en effet, depuis longtemps, l'analyse d'un mouvement syndical confronté à un double écueil que la nouvelle période politique révèle et accentue : le premier écueil résiderait dans le renoncement à toute action au prétexte que le « nouveau monde » ne laisserait plus sa place à la création du rapport de forces et qu'il faudrait donc désormais se contenter d'un syndicalisme de la marge, de plus en plus restreinte d'ailleurs ; le deuxième écueil serait, à l'inverse, celui de la fuite en avant d'un syndicalisme qui, se donnant l'illusion de faire des actions sans se donner les moyens de leur construction et donc de leur réussite, se replierait dans le formalisme et au final dans les stéréotypes qui sont précisément ceux dans lesquels certaines forces politiques veulent désormais nous cantonner.

La construction de l'action aux côtés des salariés du privé et de la jeunesse contre les textes réformant le droit du travail (loi El Khomri et ordonnances Pénicaud) a été éclairante à la fois du volontarisme de notre syndicat, s'inscrivant dans l'ensemble de ces combats, mais aussi de la difficulté du mouvement syndical à construire un mouvement qui permette de gagner. Pour Unité et Action, nos combats, des plus généraux aux plus catégoriels, doivent s'inscrire dans une perspective large et concrète de transformation de la société. Dès

lors, nous avons fait en sorte que, dans le champ de responsabilité qui est le nôtre, celui de la Fonction publique et celui de l'Éducation nationale, ce soient le SNES et la FSU qui prennent des initiatives pour remobiliser une majorité de collègues. La force d'entraînement de la FSU pour construire la mobilisation dans la Fonction publique a permis le maintien d'une intersyndicale large qui a appelé à une grève unitaire le 10 octobre 2017. C'est cette méthode qu'il convient de poursuivre car on voit bien que, malgré l'absence de réponse à nos revendications, la Fonction publique est aujourd'hui le secteur qui entretient concrètement la résistance. Dans l'éducation, la bataille intersyndicale menée contre la réforme du collège a permis de freiner les ambitions de certains qui escomptaient sa primarisation. Les opérations grains de sable et résistance pédagogique ont donné le « la » d'une mise en œuvre affaiblie de la réforme. La lutte qui vient sur la réforme du lycée et du baccalauréat nécessitera là encore travail d'information et recherche d'alliances, avec d'autres organisations syndicales mais aussi avec parents et organisations de jeunesse.

Prendre à bras-le-corps les préoccupations quotidiennes des collègues, analyser le contexte de professions malmenées par des suppressions de moyens mais aussi par une aggravation de la gestion néo-managériale de type bureaucratique qui délite encore davantage le sens des missions, construire au plus près du terrain les alternatives possibles et les résistances nécessaires, savoir engranger et concrétiser ce sur quoi nous avons pesé, voilà qui doit continuer à guider l'action syndicale.

**Unité et Action appelle l'ensemble des syndiqué-e-s qui se reconnaissent dans ces orientations à les conforter en votant POUR le rapport d'activité national et POUR le rapport financier, sa traduction en matière de trésorerie.**

Pour tout contact : [frederique.rolet@snes.edu](mailto:frederique.rolet@snes.edu)

# Bilan de mandature : une orientation peu combative

**V**oter sur le rapport d'activité, c'est donner son avis sur celle du SNES-FSU entre deux congrès et apprécier le bilan qu'en tire la tendance UA puisqu'elle seule le rédige. Or, la manière dont UA relate l'action du SNES-FSU empêche l'analyse de son orientation.

**Pour École Émancipée, le SNES-FSU a été incapable de faire émerger une ligne revendicative et des alternatives pour mobiliser.** La lutte contre la réforme du collègue en a souffert, la « résistance pédagogique » ne pouvait empêcher une réforme structurelle visant l'autonomie et la mise en concurrence des EPLE. De même pour l'entrée dans le métier, le SNES-FSU refuse de faire le lien entre la mastérisation qu'il a voulue, la crise de recrutement et la mise en place de dispositifs toujours plus précaires. La formation en ÉSPÉ est accusée de tous les maux, laissant les stagiaires sans perspectives revendicatives. Des luttes, comme celle menée par le collectif *Touche Pas à Ma ZEP*, méritaient un relais plus rapide, et les engagements transitoires ne compensent pas la sortie des lycées de l'Éducation Prioritaire. Aujourd'hui, face aux réformes du supérieur, du bac et du lycée, le SNES-FSU reste sur la défensive, pris de vitesse par le gouvernement, sans mot d'ordre capable de mobiliser.

**À ne pas porter publiquement une analyse de fond, la direction UA se prive des outils pour faire comprendre la nature des attaques.** Ainsi a-t-elle voulu croire au changement d'essence du socle ou à l'assouplissement de la réforme du Collège. Aujourd'hui, la logique des compétences irrigue tout et les collègues sont incité-e-s à renoncer à une même réussite pour tou-te-s. Il était faux aussi de croire qu'on pouvait discuter avec le ministère de l'Enseignement supérieur de prérequis pour entrer à la fac, sans glisser dans une logique de sélection. Les enjeux interprofessionnels, lors du démantèlement du code du travail, méritaient, quant à eux, une bataille de conviction, au-delà d'une posture de solidarité peu mobilisatrice. Le SNES-FSU ne doit pas transiger sur la défense des libertés et des

droits syndicaux. À ce titre, refuser que la FSU signe la déclaration intersyndicale dénonçant la plainte de Blanquer contre Sud Éducation 93 est grave.

**Face à un pouvoir habile à négocier, le SNES-FSU a valorisé ce qu'il considérait comme des avancées et minimisé les reculs.** Ainsi, sur l'évaluation des personnels le rapport ne dit rien ! Dans sa communication, le SNES-FSU souligne que trois rendez-vous de carrière réduisent les différences de rythme d'avancement, ce qui est juste, mais refuse de voir que cette réforme renforce le management et réduit encore notre liberté pédagogique : le format des entretiens, la grille de compétences renseignée par le chef et l'IPR, et l'« accompagnement », sont autant d'outils de pression. Il fallait mobiliser sur les enjeux de cette réforme afin d'y faire obstacle. Maintenant qu'elle s'applique, c'est en termes collectifs qu'il faut penser la défense des collègues.

**À l'interne, le fonctionnement pluraliste du SNES-FSU reste de façade.** UA pratique une direction peu inclusive à l'égard des tendances, qui ne peuvent s'exprimer que rarement dans *L'US* et ne sont pas associées à la communication du syndicat. Le fonctionnement des secteurs pourrait être plus horizontal et favoriser les co-responsabilités. Les élu-e-s ÉÉ au BN ou à la CAN ont été tenu-e-s à l'écart d'informations importantes comme le projet de décret sur l'évaluation des enseignant-e-s. Nous l'avons découvert par la presse avec la réaction du SNES-FSU, un mois après qu'il lui ait été communiqué. Le pluralisme, la démocratie, un large débat, sont nécessaires pour que tou-te-s les syndiqué-e-s se reconnaissent dans un SNES-FSU ouvert et efficace.

**Pour toutes ces raisons, nous appelons à voter contre le rapport d'activité national.**

**Les élu-e-s École Émancipée à la CAN**

Pour tout contact : [oliviersillam@gmail.com](mailto:oliviersillam@gmail.com)

# Une stratégie perdante avec laquelle il faut rompre

**A**près avoir accepté la réforme des obligations de service, l'accord PPCR et les nouvelles modalités d'évaluation des enseignant-e-s, après s'être mollement opposé à la réforme du collège, après avoir été aux abonnés absents dans la longue lutte contre la loi El Khomri et Nuit Debout, après avoir laissé s'installer la sélection à l'entrée de l'Université... il ne peut être question de laisser passer le projet de réforme du bac et du lycée.

L'élection de Macron est une rupture, elle met en œuvre une véritable contre-révolution patronale : loi Travail XXL, suppression des emplois aidés et de postes, baisse des APL, gel du point d'indice, blocage des retraites et augmentation de la CSG, rétablissement de la journée de carence, cadeaux fiscaux aux plus riches, état d'urgence passé dans le droit commun, chasse aux migrant-e-s, répression du délit de solidarité, etc.

## Concertations et journées d'actions désarment les mobilisations

Le SNES s'est enfermé dans une stratégie perdante de « dialogue social » sur l'application du programme de Macron et de grèves de 24 heures sans suite, comme celles du 12 septembre et du 10 octobre (action de la seule Fonction publique annoncée dès le 29 août sans tenir des mobilisations prévues et sans aucune suite avant mars 2018). Par ailleurs, la direction nationale a rechigné à dénoncer les violences policières qui ont frappé les jeunes et les manifestant-e-s.

À l'automne la direction nationale a participé aux concertations sur les projets de réforme du bac, de la sélection à l'entrée de l'Université, et du lycée, crédibilisant les plans et retardant les mobilisations.

## NON, le bilan du SNES n'est pas positif !

Pour se justifier le rapport d'activité s'abrite derrière l'absence ou les difficultés de l'unité syndicale. Mais en partant de revendications claires, il est possible de réaliser l'unité par la base (AG souveraines) comme le proposait l'appel « *On bloque tout* » au moment de la lutte contre la loi Travail la direction du SNES s'y refuse.

Ce n'est pas la seule carence.

Faute de s'être appuyé sur la dynamique de grève de mai 2015 contre la réforme du collège, le SNES s'est replié sur le mot d'ordre de « résistance pédagogique » en septembre 2016, façon discrète d'enterrer la lutte. Sur les ZEP, il a fallu qu'un collectif se monte, exigeant le maintien des lycées dans l'éducation prioritaire et l'élargissement de la carte avec les moyens correspondants, pour que la direction du SNES finisse par soutenir le mouvement du bout des lèvres.

La direction continue de soutenir l'accord PPCR, alors que bon nombre de collègues n'y gagnent rien, ni en salaire ni en progression de carrière, et qu'au contraire, le mérite, l'opacité, prévalent dans le nouveau système d'évaluation-promotion. Contre la précarité, elle propose un énième plan de titularisation, et refuse de militer pour la titularisation immédiate de tou-te-s, y compris les AED, seule façon d'éradiquer la précarité.

## Retrait des projets sur le lycée et le bac

Aujourd'hui, la priorité c'est la lutte contre la réforme annoncée du lycée. Le lycée modulaire c'est la présélection des jeunes dès la Seconde en cohérence avec la remise en cause du Bac, l'orientation et les « attendus » demandés à l'entrée à l'Université, la réforme de la formation professionnelle.

Bien évidemment la mobilisation et la grève ne se décrètent pas, mais elles se préparent. Cela passe par la production d'un matériel de campagne (tracts, affiches) portant des revendications claires et offensives, et notamment le retrait des projets ministériels.

**C'est pourquoi nous vous appelons à voter  
CONTRE le rapport d'activité  
(et le rapport financier qui en est la conséquence)  
et à rejoindre la liste Émancipation, pour  
un changement d'orientation du SNES.**

Pour tout contact : [er@emancipation.fr](mailto:er@emancipation.fr)

# Réaliser l'unité pour le retrait de la réforme du baccalauréat

Le rapport Mathiot proposant un projet de réforme du baccalauréat va être présenté fin janvier.

Les grandes lignes en sont déjà connues avec la réduction du nombre d'épreuves terminales à quatre, la généralisation d'un contrôle local, la diminution à 27 du nombre d'heures de cours pour les élèves, l'instauration d'un lycée modulaire, lié à la mise en place de la sélection à l'entrée de l'Université.

L'US du 23 décembre déclare à juste titre que ce projet « transforme de fait le bac en un certificat de fin d'études » donc ne donnant plus accès à l'Université. Le baccalauréat et le lycée sont l'objet d'attaques multiples depuis de longues années, les « réformes » ont conduit à des aberrations et à des situations inextricables pour les élèves comme pour les enseignants. Mais le ministre Blanquer veut porter un coup définitif au baccalauréat, en tant que diplôme national, clef de voûte du système éducatif, le structurant selon des programmes nationaux et des disciplines clairement identifiées, clef de voute de tout le système de reconnaissance des qualifications professionnelles.

Déjà dans une académie, dans l'unité d'action avec d'autres organisations, une manifestation en direction du ministère de l'Éducation nationale a rassemblé mille enseignants pour, notamment, « Une dotation en postes à la hauteur des besoins (...) et l'abandon des réformes en cours au lycée : nous exigeons l'abandon du projet de loi instaurant la sélection à l'Université et mettant en place un "lycée à la carte" ».

C'est un premier pas. Il faut poursuivre la mobilisation. Sur quels mots d'ordre ?

Il y a urgence à ce que notre syndicat formule nettement, comme syndicat national, comme il a exigé le retrait du « plan étudiants » qui instaure la sélection, la demande de retrait du projet de réforme du baccalauréat. Dans les lycées, les enseignants sont confrontés aux fiches avenir et les universités doivent décider quelles sont les capacités d'accueil et quels « attendus » elles demandent aux futurs étudiants.

Le projet de réforme, en réduisant à quatre le nombre d'épreuves terminales nationales et anonymes, met en cause le caractère national de ce diplôme : seules des épreuves terminales nationales et anonymes permettent de garantir l'égalité entre les établissements et entre les territoires.

Ce projet menace notre statut et conduit au recrutement des professeurs par le chef d'établissement, aux postes à profil, à la suppression massive de postes et à la diminution des postes aux concours.

Nous sommes partisans d'une action dans l'unité de toutes les académies, avec toutes les organisations qui combattent le projet de réforme du baccalauréat, réunies dans une manifestation nationale pour arracher le retrait de la réforme du baccalauréat.

L'unité au sein de notre organisation sur cette orientation de retrait nous semble possible. De nombreux pas ont été faits en ce sens, à commencer par la demande d'abandon du plan étudiants. L'unité de toutes les composantes du SNES, écartant la division sous toutes ses formes, est nécessaire. Elle est possible.

La préparation des congrès académiques et national du SNES, l'élection des responsables du SNES, sont encadrées par l'existence de « tendances ». Tout en contestant ce système, nous sommes cependant obligés de nous y plier.

Notre action à la CA nationale, loin des clivages artificiels de tendances sera d'appuyer résolument tous les pas en avant vers la réalisation de l'unité pour défendre les revendications. Nous vous appelons à vous porter candidat sur la liste à la CA nationale.

**Unité pour le retrait du projet de réforme du baccalauréat, le retrait du plan étudiants**

Pour tout contact :  
[yacha.mignot@aliceadsl.fr](mailto:yacha.mignot@aliceadsl.fr), [jacklefebvre1@free.fr](mailto:jacklefebvre1@free.fr)

**Dette américaine**

**La Chine menace**

Selon l'agence Bloomberg, la Chine pourrait cesser d'acheter des emprunts du Trésor du gouvernement américain. Pour Washington, le tarissement du financement chinois de son déficit budgétaire serait catastrophique et l'obligerait à monter ses taux d'intérêt plus rapidement que prévu. Pour le reste de la planète, ce retournement chinois pourrait provoquer un nouveau krach financier.

**Concentration**

**Come-back du Big Bizness**

Aux États-Unis, les vingt plus grandes entreprises réalisent 20 % du PIB américain. Il en fallait plus de 60 en 1954... Signe incontestable de concentration économique, recul de la concurrence et de l'importance des PME. Les discours sur l'entrepreneuriat et les start-up en prennent un coup.

**18,4 %**

Selon l'Insee, les inégalités salariales sont toujours importantes en France. Les femmes perçoivent ainsi en moyenne 18,4 % de moins que les hommes.

**Crise économique**

**Pauvre Grèce**

La Cour des comptes européenne dresse un constat accablant pour la Commission européenne des trois plans de sauvetage européens qui accablent la Grèce depuis 2010 : un PIB en chute de 30 %, une dette publique qui dépasse les 180 % et près de 8 milliards de bénéficiaires pour la Banque centrale européenne.

**France**

**Chômeurs pauvres**

En France, les dépenses publiques de chômage (en % du PIB) sont au même niveau qu'en 1990, alors que le taux de chômage a augmenté.

**États-Unis**

**En berne**

En 2016, l'espérance de vie aux États-Unis a diminué pour la deuxième année consécutive. La durée de vie moyenne des Américains est plus courte que celles des autres pays riches et l'écart se creuse.

**LES MONNAIES VIRTUELLES FONT LA UNE**

**Bitcoin, une monnaie ?**

Il est beaucoup question, ces derniers temps, du bitcoin. Mais ce n'est pas la seule « cryptomonnaie », une production monétaire par les techniques de cryptographie qui suppose des ordinateurs très puissants pour créer ce type de monnaie. Un marché opaque et fortement spéculatif géré par des inconnus et dont les transactions sont anonymes.



**L**e bitcoin, comme ses concurrents (ripple, namecoin, litecoin...) est une réponse à la crise dite des subprimes d'août 2007. La finance internationale avait besoin d'une monnaie qui résiste à toutes les spéculations et indépendante de tous les États. Née en 2009, c'est une monnaie sans instance de régulation, sans banque centrale, sans règles. Le rêve libertaire qui se voulait anticapitaliste s'est transformé en cauchemar libertarien. Le bitcoin, pour ne parler que d'elle, est l'objet de circuits étranges. L'absence de réglementations facilite le contournement du contrôle des changes, notamment le chinois, et offre à l'argent sale de tous les trafics illégaux de se blanchir facilement et à l'abri de toutes les autorités.

Le marché global de ces monnaies cryptées représente 134 milliards de dollars dont 47 % pour le bitcoin présenté comme la monnaie leader sur ce marché. Comme le titrait *Les Échos* du 15 septembre 2017, le bitcoin mène la danse des devises virtuelles. Dans cet article qui cite plusieurs études, le bitcoin comme les autres monnaies virtuelles dépend plus que tout du cours de l'or. L'année 2017 a beau avoir été une année folle pour les Bourses des pays développés, l'or a connu une progression importante, signe que l'incertitude a progressé quant à l'avenir de l'économie mondiale.

Il est vrai que les « performances » de cette monnaie font saliver tous les spéculateurs en herbe. Il fallait 997,69 dollars pour 1 bitcoin le 1<sup>er</sup> janvier 2017 contre près de 19 000 le 17 décembre, des

gains aberrants, en dehors de toute logique économique. Comme le note Christian Chavagneux dans *Alter Eco* de janvier 2018, le marché est fortement manipulé par ceux et celles qui ont le pouvoir. Ainsi « plus la demande de bitcoins est forte, moins il y a d'offre » et le cours de la monnaie monte mécaniquement, procurant des dollars aux concepteurs.

Comme tout marché spéculatif, il a généré des produits d'assurance sur le marché à terme de Chicago. Le mouvement de la finance, c'est de créer de nouveaux produits financiers sur la base de ceux qui existent. La chute du bitcoin pourrait avoir des conséquences directes sur les cours des Bourses du monde entier, d'autant que ces monnaies virtuelles sont aussi liées au NASDAQ, le marché virtuel des « technologiques ».

**À quoi sert le bitcoin ?**

Comme toute monnaie, il sert aux échanges de biens et de services sur le net, même si ce n'est plus actuellement sa fonction première. Mais il ne possède pas tous les apanages d'une monnaie. La monnaie peut devenir Capital et, à ce moment-là, elle sert à l'accumulation. Elle est donc, en même temps que moyen d'échange, mesure de la valeur. Pour sa fonction de réserve de valeurs, le bitcoin ne le permet à cause de sa trop grande volatilité. Monnaie limitée, opacité du marché et des intervenants, spéculative, une carte d'identité qui devrait obliger les États à un contrôle drastique du bitcoin et de ses confrères. ■

**Nicolas Bénéès**

# Salaire minimum, trop cher ?

Chaque année, un groupe d'experts est nommé par le Premier ministre afin de rédiger un rapport sur les évolutions du SMIC. Cette année, les experts choisis, très hostiles au salaire minimum, ont rendu une copie qui fait des propositions inquiétantes.

C'est le Premier ministre qui choisit chaque année les membres du groupe d'experts sur le SMIC, chargés de rédiger un rapport sur les évolutions du SMIC et de se prononcer sur l'opportunité d'un éventuel « coup de pouce », c'est-à-dire d'une revalorisation plus forte que le minimum prévu la loi. La composition de ce groupe n'est pas neutre et la nomination à sa tête de Gilbert Cette, un économiste qui s'est montré hostile au salaire minimum, laissait présager le pire. Sans surprise, le rapport rendu déconseille au gouvernement d'aller au-delà de l'augmentation minimum, mais il va bien plus loin en remettant aussi en cause les mécanismes qui permettent au SMIC d'augmenter automatiquement chaque année.

## La revalorisation automatique, garantie d'une augmentation du pouvoir d'achat

À sa création en 1950, le salaire minimum se nomme SMIG (Salaire minimum interprofessionnel garanti) et évolue de façon automatique en fonction de l'inflation, ce qui permet de maintenir son pouvoir d'achat malgré l'augmentation des prix. En 1970, le SMIG devient le SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) et il n'est plus seulement revalorisé chaque année en fonction de l'inflation, mais augmente aussi de la moitié des « gains de pouvoir d'achat du salaire de base ouvrier ». L'objectif est de réduire ainsi l'écart entre le salaire minimum et le salaire moyen, et de permettre aux smicards de profiter eux aussi de l'augmentation de la richesse qu'ils contribuent à produire.

## Une revalorisation en ligne de mire

C'est sur ces dispositions que le rapport de Gilbert Cette souhaite revenir, en proposant deux pistes : la première d'entre elles limite l'ampleur des augmentations, en ne maintenant que l'indexation sur l'inflation ; la seconde va encore plus loin, en supprimant toute revalorisation automatique. Si ces préconisations étaient écoutées, cela signifierait

inmanquablement une baisse du pouvoir d'achat des salariés payés au SMIC. Au premier janvier 2018, la revalorisation automatique a conduit à une augmentation de 1,24 %, soit 216 euros de plus par an pour un salarié travaillant 35 heures. En suivant la piste la moins défavorable, avec une indexation sur l'inflation seule, il n'aurait augmenté que de 1 %, soit 38 euros de moins ; sans revalorisation automatique, il aurait pu ne pas augmenter du tout...

## Le salaire minimum protège (un peu) les salariés les plus fragiles

8,5 % des salariés sont concernés par le salaire minimum, ce sont plus souvent des jeunes, des femmes et des travailleurs non qualifiés. 28 % des salariés de moins de 25 ans et 13 % des femmes sont payés au SMIC. Son montant d'environ 1 500 euros bruts par mois (presque 1 200 euros nets) permet de maintenir un pouvoir d'achat décent à ceux qui sont dans les positions les plus fragiles sur le marché du travail. Il n'empêche pas pour autant l'existence de travailleurs pauvres puisque 43 % des smicards travaillent à temps partiel et, généralement faute d'avoir d'autre choix, n'ont que de très faibles revenus.

## Le salaire minimum, ennemi de l'emploi ou de l'actionnaire ?

L'idée sous-jacente des auteurs du rapport est que le salaire est un coût qu'il faut réduire car il freinerait l'embauche, et que les allègements de cotisations sociales du CICE ne seraient pas encore suffisantes pour cela. Pourtant, le moins que l'on puisse dire est que ces politiques de baisse du coût du travail sont loin d'avoir fait leurs preuves dans la lutte contre le chômage... Le gel du SMIC conduirait probablement bien davantage à une modification du partage de la richesse en faveur des propriétaires du capital et au détriment des travailleurs les plus fragiles qu'à une réduction du chômage. ■

Clarisse Guiraud

## Excédent

### Record allemand

Alors qu'elle était légèrement déficitaire en 2000, la balance courante allemande enregistre, en 2016, l'excédent le plus élevé du monde, devant celui des Chinois. Il équivaut à 8 % de leur PIB. Une étude du Trésor montre que ce résultat a été obtenu par une baisse relative des prix allemands due au frein sur les salaires et une démographie qui tend à gonfler l'épargne et ralentir l'investissement.

## Balance commerciale

### Encore plus dans le rouge

Le déficit commercial français s'est à nouveau aggravé en 2016 et devrait s'amplifier en 2017. Principales raisons : remontée du prix du pétrole, faiblesse des points forts (Airbus et agroalimentaire), réduction de l'excédent du tourisme.

## Addiction

### Smartphone

Selon les estimations du cabinet eMarketer, près de la moitié des enfants de moins de 11 ans possèdent un smartphone aux États-Unis. Cette proportion grimpe à 90 % chez les 12-17 ans. Et d'après l'organisation Common Sense Media, 78 % des adolescents américains utilisent leur téléphone au moins une fois par heure. Et 50 % d'entre eux reconnaissent une dépendance.

# 649

C'est le nombre de municipalités, listées dans le palmarès tri-annuel de la Fondation Abbé Pierre, qui ne remplissent pas leurs obligations en matière de logements sociaux fixées par la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU).

## Croissance française

### Plus que prévu

L'institut monétaire a relevé sa prévision de croissance pour la France de 1,8 % à 1,9 % en 2017 en raison du dynamisme de l'activité constaté au quatrième trimestre. Pour autant, le gouvernement a d'ores et déjà prévu qu'il n'y aurait pas de cagnotte fiscale pour une redistribution égalitaire. Le surplus fiscal sera affecté à la diminution de la dette.



© Wisawa / Fotolia

**Grèves**

**Les fruits de la croissance**

En Allemagne, après les performances économiques, l'heure est à la contestation syndicale. Plusieurs secteurs sont touchés par des mouvements de grève. Après l'automobile et l'aérien, c'est au tour de la Poste allemande d'être touchée. Les syndicats unanimement réclament des revalorisations salariales.

**Santé au travail**

**Baisse des moyens pour la branche accidents du travail**

L'an dernier encore, environ mille personnes sont mortes des suites d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle reconnue. Malgré une baisse continue depuis 2002, la Sécurité sociale a dénombré en 2015 plus de 760 000 sinistres professionnels ayant entraîné un arrêt de travail. Le gouvernement a pourtant décidé de tailler dans les budgets. Une note de Bercy laisse effectivement craindre une nouvelle réduction des moyens pour la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale.

**Tourisme**

**Les 100 millions en 2020**

Sur l'ensemble du territoire français, la fréquentation touristique en 2017 devrait être comprise entre 88 et 89 millions d'arrivées de visiteurs internationaux. Principale explication : le retour des Japonais (+ 36 %) et des Américains, dotés d'un fort pouvoir d'achat. Un record qui permet à la France de rester la première destination au monde. La barre des 100 millions est espérée à l'horizon 2020.

**Japon**

**Pénurie de main-d'œuvre**

Du fait du déclin de la population en âge de travailler, on assiste à une pénurie de main-d'œuvre. L'écart entre les offres et les demandes d'emploi s'est encore creusé avec 156 offres pour 100 demandes, un nouveau record depuis janvier 1974.

**CHASSE AUX CHÔMEURS**

**Le mythe de l'assistanat**

**Comment lutter contre le chômage ? En débusquant les faux chômeurs !... Les annonces récentes du président Macron s'inscrivent dans les discours de « bon sens » sur « l'assistanat » et ceux qui s'y « complairaient »...**

**M**ais les travaux d'histoire ou de sociologie sur la prise en charge des pauvres nous rappellent que, si la thématique de « ceux qui abusent et profitent des aides » est tout sauf nouvelle, elle est toujours aussi intellectuellement paresseuse.

Dans cette mythologie sociale de « l'assistanat », les premiers « assistés qui profitent du système » sont souvent les chômeurs. Les aides financières – en fait les allocations chômage – les désinciteraient à reprendre un emploi. Faisant un calcul coût / profit, ceux-ci trouveraient plus rentable (et agréable) de percevoir les allocations-chômage plutôt que d'accepter un emploi qui n'améliorerait pas leur niveau de vie. Raisonnement bien simpliste...

**Les chômeurs, des fainéants ?**

À supposer, d'abord, que le calcul coût/profit existe, il indiquerait surtout la faiblesse des salaires proposés. C'est de toute façon oublier que, bon an mal an, la moitié des personnes inscrites à Pôle Emploi ne perçoivent pas d'allocation-chômage, dont le versement est soumis à des critères (notamment en termes de durée de cotisation préalable). Mais surtout, réduire le chômage à une situation financière, c'est passer à côté de tous les mécanismes psychosociaux qui vont affecter les personnes privées d'emploi. Mécanismes déjà analysés dans une enquête bientôt centenaire de P. Lazarsfeld et son équipe (*Les chômeurs de Marienthal*, en 1931) : le découragement progressif face aux recherches d'emploi toujours vaines, au sentiment de fatalité ; la honte de ne pas être à la hauteur de ce que la société attend de soi (être un mari qui nourrit la famille ; être une mère qui « chouchoute ses enfants », etc.) ; le mélange de culpabilité et de sentiment d'injustice quand on se sent soupçonné d'être un fainéant... Et plus largement, le désarroi d'avoir perdu le sentiment d'être utile aux autres : car s'il est un mécanisme bien établi, c'est bien le fait qu'avoir un emploi, c'est à la fois montrer sa valeur aux autres, en montrant qu'on peut leur être utile. « *L'image que chacun a de lui-même, l'identité qu'il porte, la place qu'il trouve dans la société, celle qu'il peut assumer dans sa famille et auprès de ses proches, ses projets, tout cela repose sur le travail.* »<sup>(1)</sup>

Être au chômage est donc potentiellement une remise en cause très profonde des « raisons d'être



© J. Bresson / Fotolia.com

en société » : et ce serait un choix délibéré de se priver de ce qui permet d'être un individu reconnu et respecté par les autres ? Juste pour gagner quelques centaines d'euros sans travailler ? Drôle de vision de l'être humain, en vérité.

**Les enfants et les « allocs »**

Dans la même veine, on accusera certains de « faire des enfants pour recevoir les allocations familiales » (plutôt que de travailler). Passons sur l'absurdité d'une telle prétendue stratégie (comment font ces familles « calculatrices » pour vivre avant l'arrivée du deuxième enfant, qui ouvre les droits aux allocations ?). Ce discours paresseux oublie tout simplement qu'avoir des enfants, c'est avoir un statut, et un statut valorisé (celui de parent !). Pour des individus privés de diplôme, de revenus suffisants, d'emploi stable, avoir des enfants, ce n'est pas « toucher les allocs » : c'est avoir au moins un critère qui peut permettre d'être reconnu par les autres, et d'être utile à des « autres » (les enfants !). Mais si on veut trouver un mobile économique à la procréation, il faut peut-être plutôt chercher dans l'aristocratie ou la grande bourgeoisie, qui a besoin d'héritiers...

En réalité, on le sait, le vrai scandale autour des systèmes de protection sociale, ce n'est certainement pas cette figure fantasmagorique de « l'assisté ». C'est le taux parfois très élevé de non-recours aux allocations et autres aides financières, signe que les populations les plus fragiles n'accèdent pas à la plénitude de leurs droits. Et ce sont aussi les pratiques de fraude aux cotisations de la part des entreprises. ■

**Hervé Moreau**

(1) *Perte d'emploi, perte de soi*, D. Linhart, 2002.

# DOSSIER

## Solidarité ou assistance ?

### Irremplaçable protection sociale



Dossier coordonné par Jean-François Claudon et Benoît Teste - Réalisé par Thierry Ananou, Jean-François Claudon, Monique Daune, Hervé Moreau

**La protection sociale est une conquête des travailleurs. La défendre pour non seulement la préserver, mais aussi la renforcer, relève d'une actualité syndicale brûlante.**

« **M**ettre fin à l'obsession de la misère et aux incertitudes du lendemain » : telle fut la voie tracée par Ambroise Croizat, ministre communiste qui mit sur pied la « Sécu » en 1945. Mettant en œuvre le principe démocratique de solidarité, et non plus l'idéal de charité, cette perspective était éminemment libératrice pour celles et ceux qui produisent la richesse. Elle reste d'actualité aujourd'hui car elle n'a évidemment jamais été acceptée par les tenants d'une société où régnerait la seule loi du marché. D'où les réductions des droits, la présentation des cotisations comme des « charges » pour les entreprises, la remise en cause des droits à la retraite, l'organisation de l'asphyxie financière du système de santé, etc. L'an dernier, un candidat à la présidentielle, François Fillon, distinguait sans vergogne le « petit risque » du « gros risque » qui seul méritait une prise en charge. Quant à Emmanuel Macron, les premières décisions et choix budgétaires du gouvernement confirment un tropisme individualiste mis en avant pendant la campagne. Sur les retraites comme sur l'Assurance maladie ou l'Assurance chômage, l'heure est à la « responsabilisation » des assurés sociaux, comprenez le maintien des prestations garanti aux seuls individus qui ont prévu – et ont les moyens de financer – un système « complémentaire ».

Des luttes seront donc encore nécessaires, notamment pour combattre la volonté réactionnaire de redonner les sommes gigantesques drainées par le système de protection sociale aux intérêts privés. Notre modèle, c'est la solidarité entre les salariés, quels que soient leur âge, leur secteur d'activité et leur métier. Ce dossier souhaite contribuer à l'appropriation, pour les faire vivre et les défendre, des grands enjeux de la protection sociale.

## L'acte fondateur

## La « Sécu » ou l'esprit de 1945

Si la Sécurité sociale n'est pas sortie tout armée de la tête d'Ambroise Croizat, il ne faut pas sous-estimer la radicale nouveauté du système mis en place à la Libération.

Ce moment inédit dans l'histoire française est caractérisé par le discrédit jeté par la collaboration sur le bloc conservateur, par un rapport de force social favorable aux salariés et par le poids électoral des deux partis de gauche. Plus généralement, l'esprit de 1945 s'ancre dans la volonté farouche des membres du CNR de détruire la misère considérée comme le terreau du fascisme.

**Démocratie, unité, solidarité**

L'ordonnance du 4 octobre 1945 institue une organisation de sécurité sociale « destinée à garantir les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou supprimer la capacité de gain et de couvrir les charges de maternité et de famille ». Trois principes sous-tendent sa création : la « démocratie sociale » avec la gestion des caisses par les représentants des salariés (détenteurs des trois-quarts des sièges) ; l'universalité et l'unification du système par la création d'un réseau de caisses censé rem-

**Bismarkien vs Beveridgien**

On distingue souvent trois modèles différents de protection sociale :

- **le système bismarkien** : financé par des cotisations proportionnelles au salaire, il vise à protéger les travailleurs et leur famille en garantissant un revenu de compensation en cas de maladie, d'accident du travail, d'invalidité ou de vieillesse ;
- **le système beveridgien** : essentiellement financé par l'impôt, il vise toute la population et verse des prestations universelles forfaitaires ;
- **le système libéral** : financé par l'impôt, il verse des prestations minimales sous condition de ressources.

Mais aucun système n'est « pur » et chaque pays a de fait un système composite.

placer le millefeuille existant ; la solidarité, incarnée par le mot d'ordre « *De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins* ».

L'ordonnance de 1945 a été prise quelques semaines avant l'arrivée d'Ambroise Croizat à la tête du ministère du Travail, mais c'est cet infatigable militant CGT et PCF qui l'a préparée en amont au sein des instances de la France libre, et l'a ensuite mise en œuvre dans quatre lois de 1946. Celle du 22 mai prévoyait la généralisation de la Sécurité sociale. Celle du 22 août étendait les prestations familiales à l'écrasante majorité de la population. La loi du 13 septembre proposait de généraliser l'assurance-vieillesse et celle du 30 octobre créait le régime général visant à couvrir à terme toute la nation contre l'ensemble des risques sociaux.

**Sur le terrain**

La Sécu est aussi l'œuvre de milliers de militants syndicaux anonymes qui, malgré les multiples embûches, ont construit ses cellules de base sur le terrain. En août 1946, on dénombrait déjà 123 caisses primaires d'assurance sociale et 113 caisses d'allocations familiales. ■

## Aux origines de la Sécu

Mutualisme et *lutttes ouvrières*

Les solidarités traditionnelles, largement sapées par la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, ont mis plus d'un siècle à être remplacées par ce que l'on appelle aujourd'hui la protection sociale.

Le mutualisme et les luttes sociales, politiques et syndicales ont été essentiels dans cette histoire.

Les sociétés de secours mutuels, impulsées par une partie du monde ouvrier à la fin de l'Ancien Régime, ont constitué le premier mouvement mutualiste français. La première trace d'une mutuelle remonte à l'an 1319 !

**Par une ruse de l'Histoire**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie et le patronat ont tenté de les contrôler (sous Napoléon III par exemple) ou de les contrer par des actions paternalistes associant aides et contrôle social. Mais ce mouvement mutualiste, en contournant la loi Le Chapelier (1791) qui

interdisait au monde ouvrier de s'organiser au nom du libéralisme, a permis de développer les premiers dispositifs de protection sociale. Le syndicalisme s'est ensuite développé et les luttes ont favorisé l'émergence des premières lois d'assurances sociales (1910 pour les retraites ouvrières, puis 1928-1930).

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le monde syndical a été encore très impliqué. Ainsi, Ambroise Croizat, ministre du Travail communiste au moment de la création de la Sécurité sociale, était entouré de syndicalistes et avait été lui-même Secrétaire général de la Fédération CGT des Métaux. ■



**Les premières lois sociales ont été prises sous la pression du syndicalisme**

**En chiffres****372,2 et 364,9 milliards d'euros**

En 2016, les dépenses totales du régime général ont atteint **372,2 milliards d'euros** (187 pour l'Assurance maladie, 113 pour l'Assurance vieillesse, 31,5 pour les Allocations familiales et 8,8 pour la branche accidents du travail-maladies professionnelles). Les recettes totales s'élevaient quant à elles à **364,9 milliards d'euros**.

**6,3 % de la dette**

Avec un budget avoisinant les 450 milliards d'euros par an, la Sécurité sociale ne génère que **6,3 %** de la dette publique globale (constituée à 80 % par les dettes de l'État dont le budget dépasse à peine les 300 milliards). Le fameux « trou » de la Sécu est donc à relativiser...

## Deux évolutions fortes depuis 1945

# Une tendance à l'universalisation

Qualifier de bismarkien la sécurité sociale hexagonale serait très réducteur, puisque, dès les origines, elle visait, malgré sa structuration socio-professionnelle, une logique universelle d'influence beveridgienne (voir ci-contre).

Le programme du Conseil national de la résistance avait en effet prévu en 1944 de mettre en place « un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens les moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail » (voir p. 25). Une universalité d'abord de mise pour le risque « famille » avec des prestations non conditionnées au versement d'une cotisation sociale préalable, mais souvent soumises à conditions de ressources, voire ciblées sur les plus pauvres. Et le montant des allocations familiales perçues par toutes les familles à partir de deux enfants a été modulé sous Hollande en fonction des revenus du foyer !

Avec la Couverture maladie universelle (CMU) en 2000 et la Protection universelle maladie (PUMA) en 2016, les prestations en nature de l'Assurance maladie ont acquis une dimension universelle, mais le recours aux complémentaires santé pour pallier les

désengagements de la Sécurité sociale est profondément inégalitaire.

### Instrumentalisation d'un progrès

Ce mouvement d'universalisation a servi de prétexte aux gouvernements successifs pour créer la CSG en 1991 et augmenter régulièrement ses taux, en échange d'une baisse des cotisations sociales. Le dernier exemple date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec l'augmentation de 1,7 point de la CSG en échange essentiellement de la suppression des cotisations salariales chômage, au nom de l'universalisation programmée de l'assurance chômage. C'est à terme la suppression de toutes les cotisations sociales (salariales et patronales) qui est programmée par Macron, et donc un basculement du financement des employeurs

vers les ménages. Cette fiscalisation accrue ne peut que se traduire à terme par un affaiblissement des droits. ■

*Les prestations sont devenues universelles, mais à quel prix ?*



## Des attaques incessantes

Dès l'origine, la Sécu a suscité l'hostilité d'un patronat groggy en 1945, mais qui redressa rapidement la tête. Le retour de De Gaulle sonna l'heure de la contre-offensive, qui s'est amplifiée depuis les années 1990.

La Sécu a le double inconvénient de priver les assureurs lucratifs de sommes colossales et de peser sur les marges des actionnaires.

### D'abord saper les structures, ensuite rogner les droits

Les hostilités ne furent vraiment lancées que sous la 5<sup>e</sup> République. Les ordonnances du 21 août 1967 constituèrent l'attaque frontale du pouvoir gaulliste. Elles ont éclaté la caisse unique en trois caisses séparées (maladie / allocations familiales / vieillesse) dans le but avoué de maîtriser les dépenses de santé. Ces établissements publics avaient la responsabilité de prendre les mesures pour assurer l'équilibre des dépenses et des recettes, mais sont vite devenus de simples spectateurs, car c'est l'État qui avait la main. Accédant à une

requête insistante du patronat depuis 1965, elles ont enfin restauré le paritarisme au sein des caisses. Faisant d'une pierre deux coups, les ordonnances de 1967 supprimèrent les élections aux caisses afin d'amputer les administrateurs de leur légitimité auprès des salariés.

Depuis le début des années 1990, les contre-réformes se sont concentrées sur le niveau des prestations qu'il convenait de

revoir à la baisse, car la moindre proposition visant à augmenter les ressources était systématiquement exclue. Les attaques contre notre système de retraite se sont multipliées avec les contre-réformes Balladur de 1993, Fillon de 2003 et Woerth de 2010, et par la loi Touraine de 2013 ; chacune de ces lois ayant été tour à tour présentées par leurs auteurs comme la seule à même de sauver nos retraites ! ■

### Novembre-décembre 1995 : victoire à la Pyrrhus ?

On se souvient de la puissante riposte unitaire contre le plan Juppé. Mais on oublie souvent que le recul du gouvernement sur les retraites lui a permis de faire passer discrètement l'un des piliers du plan en matière d'assurance maladie, puisque le gouvernement a introduit la notion de maîtrise comptable des dépenses de santé, ainsi que le principe d'une loi annuelle de « financement de la Sécurité sociale » (LFSS) donnant pouvoir au Parlement de voter les prévisions de recettes et les objectifs de dépenses par branche.

## De la Sécurité sociale à la protection sociale

► **1947 et 1961** : création de deux systèmes de retraites complémentaires (l'AGIRC pour les cadres et l'ARRCO pour les autres salariés du privé).  
► **1958** : naissance de l'Assurance-chômage suite à la conclusion d'une Convention nationale inter-professionnelle. Ce régime paritaire, non rattaché à la Sécurité sociale, est piloté par l'UNEDIC.

► **1988** : instauration du RMI, prestation financée par l'État et les conseils généraux.  
► **2018** : dix minima sociaux coexistent (le RSA, qui a succédé au RMI, l'Allocation pour adulte handicapé [AAH], le minimum vieillesse devenu l'Allocation de solidarité aux personnes âgées [ASPA]...).

## 78 milliards d'euros / an

C'est le manque à gagner généré par l'explosion des exonérations de cotisations sociales patronales et les exemptions d'assiette accordées par les pouvoirs publics depuis les années 1990.

## Bilan d'étape

# La protection sociale en 2015

Depuis les années 1980 (institution du RMI et création de la CSG), la protection sociale est caractérisée en France par une hybridation des prestations et par une diversification des acteurs.

Les risques couverts et les organismes qui assurent ces risques ne se recouvrent pas. La Sécurité sociale assure, traditionnellement, un rôle assurantiel. Elle verse, en contrepartie de cotisations, des indemnités couvrant les risques maladie, vieillesse, accident du travail, famille. L'État, garant de la solidarité nationale, verse des prestations sans que le bénéficiaire ne soit affilié à un régime et n'ait besoin de cotiser. Il joue ainsi un rôle important dans les risques logement, pauvreté et invalidité. L'État contribue également au financement de la protection sociale pour compenser les allègements et exonérations de cotisations sociales patronales. Enfin, en tant qu'employeur, il assure à ses agents des prestations telles que les pensions ou le supplément familial de traitement. ■

## Les dépenses de protection sociale représentent 32 % du PIB

Types de prestations	en Mds d'€	Organismes payeurs	en Mds d'€	
■ Maladie	200	Sécurité sociale	511 (73 %)	→ 88 %
■ Invalidité	38	État	91 (13 %)	→ 18 %
■ Accident du travail	7	Collectivités locales	35 (5 %)	→ 13 %
■ Vieillesse - survie	320	Secteur privé	40 (6 %)	Part de ces dépenses dans le budget de chaque administration
■ Famille	54	dont : Mutuelles	28	
■ Insertion-chômage	44	Entreprises	12	
■ Logement	18	Associations	24 (3 %)	
■ Pauvreté	21			
<b>Total prestations</b>		<b>701</b>		
<b>Gestion et autres frais</b>		<b>45</b>		
<b>Total dépenses sociales</b>		<b>746</b>		

*Lecture : les 91 Mds d'euros de prestations versées par l'État correspondent à 13 % du total des prestations sociales et à 18 % de ses dépenses.*

## Assurance ou assistance ?

# Un choix politique majeur

Le principe de solidarité sociale qui préside à notre système assurance sociale et que nous défendons, au-delà de son modèle (bismarkien, beveridgien...), résulte d'une histoire sociale et de choix politiques de l'après-guerre.

L'histoire est celle du salariat qui, par la lutte, est parvenu à faire reconnaître aux entreprises une responsabilité sociale et l'obligation qu'elles ont de contribuer à la protection de ceux qu'elles salarient et de leur famille alors que le patronat ne voyait de

réponses à l'insécurité que dans la prévoyance (l'épargne), la famille et le capital. Le choix pour un système solidaire s'impose dans l'après-guerre sur les bases du « solidarisme » hérité de la Troisième république : les inégalités sociales sont indissociables d'une société libérale moderne, mais elles doivent être contrebalancées par des protections.

tairement assuré par des cotisations assises sur les salaires et qui ouvre des droits, et des revenus de remplacement liés aux revenus d'activité.

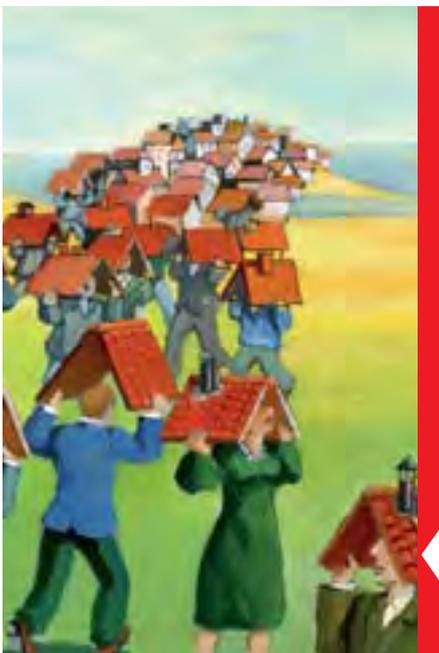
### Solidarité vs charité

À l'opposé, l'assistance qui ne concerne que les plus démunis, est un système très proche de la charité. Selon Alain Supiot, « la solidarité ne divise donc pas le monde entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent : tous doivent contribuer au régime selon leurs capacités, et tous ont le droit d'en bénéficier selon leurs besoins. Expression de l'égalité dignité des êtres humains ». ■

### La propriété de ceux qui n'ont rien

Cette protection sociale concerne à peu près tout le monde même si, au départ, elle a été construite à partir du travail. C'est une forme de citoyenneté sociale qui passe par la possession de droits, propriété des non-propriétaires.

L'État social qui en découle privilégie donc une redistribution horizontale : des actifs vers les inactifs, des bien-portants vers les malades, des jeunes vers les vieux... La redistribution verticale, des riches vers les pauvres, y est plus faible, mais elle ne laisse personne à l'écart. De ce trait majeur, le système français fait prévaloir un financement majori-



**La citoyenneté sociale française constitue un ensemble de droits conquis de haute lutte**

### Petit lexique

**Cotisation** : Part socialisée du salaire, elle ouvre des droits à celui qui la verse et elle est directement affectée aux caisses de Sécurité sociale correspondantes (contrairement à l'impôt qui n'est par principe pas affecté).

**Contribution** : Prélèvement sur tous les revenus concourant au financement de la Sécurité sociale. Elle constitue donc une recette pré-affectée, mais elle n'ouvre pas de droit à celui qui s'en acquitte. Elle se situe donc à mi-chemin entre la cotisation et l'impôt.



© Serge Cannasse

## « Les syndicats et les associations jouissent de deux légitimités convergentes »

**Didier Tabuteau** est responsable de la chaire Santé à Sciences Po. Il est, depuis 2005, codirecteur de l'Institut Droit et Santé à l'université Paris-Descartes (Inserm UMR-S 1145). Il a par ailleurs publié de nombreux ouvrages dont *La démocratie sanitaire* (2013).

**L'US Mag :** *Vous êtes un des concepteurs de la notion de « démocratie sanitaire ». Pouvez-vous nous en dire plus ?*

**Didier Tabuteau :** Cette notion a émergé récemment dans le débat public. Jusqu'aux années 1980, la gestion des affaires de santé se réduisait à un face-à-face entre les pouvoirs publics et les médecins. Mais, à la fin de la décennie, des associations de malades puissantes, telles qu'Aides, Act-up ou encore l'AFM-Téléthon ont changé la donne. Le point commun de ces associations d'un nouveau genre – puisque dirigées par des malades ou leurs proches et non plus par des médecins –, était d'imposer la participation des malades ou de leurs familles à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sanitaires. Cette approche impose à ces nouveaux interlocuteurs une forme de confédéralisme. Les associatifs entendent dans ce cadre peser sur l'ensemble des problématiques de santé, y compris sur le financement et la gestion de l'Assurance maladie.

**L'US Mag :** *Dans ce nouveau contexte, quelle place reste-t-il à la démocratie sociale ?*

**D. T. :** Force est de constater qu'avec la reconnaissance des associations comme interlocuteurs institutionnels des pouvoirs publics, le syndicalisme, investi jusque-là de la représentation des assurés sociaux et donc des malades, a pu éprouver un sentiment de déposssession. C'est regrettable, puisqu'il existe à mon sens une très forte complémentarité entre acteurs syndicaux et associatifs. Il est vrai que la démocratie sanitaire a connu un essor au moment même où, de son côté, la démocratie sociale reculait. Les années 1990-2000 ont en effet été le théâtre d'une reprise en main de l'État sur l'Assurance maladie incarnée par trois décisions : la création en 1991 d'un impôt pour la Sécurité sociale (la CSG), l'instauration d'une loi annuelle de financement de la Sécurité sociale (LFSS) en 1996 et le vote de la loi Douste-Blazy en 2004. Face à cette tendance étatiste, mais surtout face aux pouvoirs de la santé qui sont extrêmement puissants, la démocratie sociale doit être confortée et, à ce titre, les syndicats et les associations de malade jouissent de deux légitimités différentes, mais convergentes.

**L'US Mag :** *Comment expliquer ce recul de la notion de démocratie sociale, pourtant fondatrice de la Sécu des origines ?*

**D. T. :** La Sécu est un système formidable, mais complexe et sans véritable unité de construction. Et pour cause ! Dans le programme du CNR, la Sécurité sociale était dotée d'une vocation « universelle ». Mais les ordonnances de 1945 se contentèrent d'ouvrir la perspective de sa « généralisation ». Cette notion floue, permettant le maintien de nombreux régimes préexistants, semble alors à même de résoudre la contradiction entre la vocation universelle proclamée en 1944 et la gestion socio-professionnelle des assurances sociales mise en place avant 1945. En raison de cette ambiguïté initiale, la construction de l'assurance maladie s'est faite

« par bouts » jusqu'en 1978, date à laquelle il est devenu possible d'adhérer volontairement à l'assurance personnelle lorsqu'on n'était pas couvert. L'ambition d'universalité a refait son apparition dans le débat public dans les années 1990 et a abouti à la CMU en 2000 et à la Protection universelle maladie (PUMa) en 2016, dans un contexte de pilotage de la Sécurité sociale par l'État.

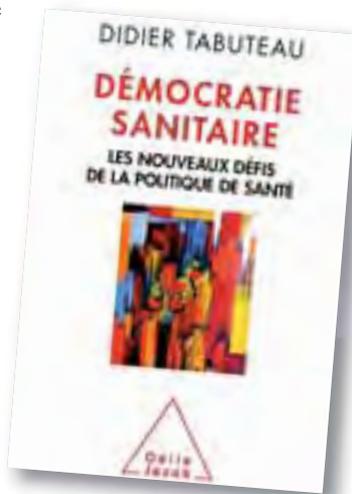
**L'US Mag :** *Comment sont désignés les responsables des caisses de Sécu ?*

**D. T. :** Les élections aux caisses ont été supprimées en 1967 par les ordonnances Jeanneney, mais on oublie souvent qu'elles ont été réinstaurées en 1982-1983. En raison notamment de la faiblesse de la participation, on se résolut à proroger annuellement les élus au-delà de leur mandat théorique de six ans. Après le flou des années 1989-1995, la suppression des élections a été actée par le plan Juppé. Depuis cette date, la désignation des responsables des différentes caisses se fait directement par les organisations syndicales. On se situe donc toujours dans le cadre de la démocratie sociale, mais elle est maintenant représentative et non plus élective. Avant 2004 et la loi Douste-Blazy, le président de la CNAM était un syndicaliste qui négociait avec le monde de la santé en s'appuyant sur sa représentativité interprofessionnelle. Le directeur général de l'UNCAM est maintenant un technocrate nommé par le gouvernement, qui ne peut nullement se prévaloir d'une telle légitimité...

Cette évolution n'a rien d'étonnant quand on sait que les dépenses de l'Assurance maladie ne sont plus financées par des cotisations salariales, mais par la CSG et des cotisations patronales !

**L'US Mag :** *Comment analysez-vous l'essor des assurances complémentaires ?*

**D. T. :** C'est une exception française à la règle générale « un seul financement pour une même prestation ». En 1945 avait été institué un ticket modérateur de 20 % laissant *de facto* une place au mutualisme. Cette place a été sanctuarisée dès 1947 par une loi interdisant à la Sécu de proposer aux assurés une complémentaire santé. À partir des années 1980, ces assurances sont devenues indispensables, puisque l'assurance maladie rembourse aujourd'hui à moins de 50 % les dépenses de soins courants. Ces assurances constituent pourtant un facteur d'inégalité majeur, puisqu'elles dépendent peu ou pas des revenus, défavorisent les familles et pénalisent fortement l'âge. Par ailleurs, les frais de gestion des complémentaires sont évalués à plus de six milliards d'euros. C'est gigantesque et plus que contestable, puisqu'un remboursement à 100 % par l'Assurance maladie ne coûterait pas un euro de plus de frais de gestion à la collectivité ! Cette place accrue des complémentaires dans le système de soins constitue incontestablement un risque pour la survie de notre protection sociale solidaire. ■



## Les attaques actuelles

# Une tendance à la restriction et au ciblage

Après avoir été en progression jusqu'aux années 1980, la protection sociale subit depuis plus de trente ans des évolutions parfois contradictoires, mais globalement restrictives et d'inspiration néolibérales.

Côté dépenses de santé, les gouvernements et les parlements successifs ont présenté et adopté année après année des lois de financement de la sécurité sociale accentuant la pression financière.

## Des besoins « superflus » ?

Pour l'année 2018, la loi impose une croissance maximale des dépenses d'assurance maladie de 2,3 %, alors que l'augmentation tendancielle est de 4,5 %. Les besoins croissants de la population ne pourront donc être satisfaits. Déjà largement malmené, l'hôpital reste la principale cible de ces « économies », et la hausse du forfait journalier de deux euros vise à combler en partie les difficultés financières des hôpitaux en faisant payer les patients. Par ailleurs, la ministre de la Santé envisage la mise en place d'une tarification des hospitalisations qui pousserait vers l'ambulatoire des patients qui restent actuellement hospitalisés plusieurs jours. Elle estime en effet que certains lits ne servent à rien...



© Val-de-Marne / Flickr.com

## L'hôpital reste la principale cible des « économies »

revenu depuis 2015, ce qui pourrait préfigurer leur suppression pour les ménages aux revenus les plus élevés. Il s'agirait alors d'un changement de logique, puisqu'on passerait d'un principe de solidarité entre ménages – avec ou sans enfant(s) – à un principe d'aides sociales aux

Cet objectif obsessionnel de réduction de la dépense et des déficits publics entraîne le développement des assurances complémentaires, mais aussi un recul des prestations sociales pour certains ménages (APL, PAJE) et une concentration des moyens sur les ménages les plus pauvres. Il en est ainsi de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) ou des allocations familiales. Ces dernières sont modulées en fonction du

ménages pauvres avec enfant(s), avec le risque classique qu'une prestation pour pauvres devienne une pauvre prestation. Ce ciblage pourrait s'étendre à d'autres prestations si la logique libérale d'une protection sociale à plusieurs étages avec un filet minimal pour les pauvres venait à se généraliser. On pourrait avoir un système de prestations de plus en plus fondé sur l'assistance et de moins en moins sur la solidarité. ■

## Un avenir inquiétant

# Fiscalisation et privatisation larvées

Le système de protection sociale français pourrait connaître d'autres évolutions importantes et inquiétantes dans les mois qui viennent.

La réforme annoncée de l'assurance chômage vise à étendre, sous certaines conditions, les allocations chômage aux travailleurs indépendants et aux salariés démissionnaires. Mais elle est liée à une transformation du financement par basculement des cotisations chômage salariales sur la CSG : l'universalisation des droits s'accompagne d'une fiscalisation du financement qui pourrait transformer la gouvernance du système en l'étatisant, et les allocations pourraient devenir – à terme – forfaitaires et complétées par des assurances privées, donc inégalitaires. L'augmentation de la CSG, seulement compensée temporairement pour les fonctionnaires, touche de plein fouet les retraités et



© Olivier Teytaud

entraîne une redistribution de ces derniers vers les actifs. Les futurs retraités de la Fonction publique et notamment de l'Éducation sont pour leur part la cible des projets de réforme annoncés par le candidat Macron.

## Jackpot pour les complémentaires

Le Président a aussi annoncé la fin du reste à charge sur l'auditif, le dentaire et l'optique. Outre que cela ne va pas être simple sans un contrôle strict des prix, il s'agit d'un report sur les complémentaires qui pèsera en définitive sur les cotisants. Enfin, les fonctionnaires, désormais soumis à un jour de carence, pourraient voir la situation empirer, puisque le gouvernement souhaite passer à trois jours en 2019 avec prise en charge (là aussi !) par les complémentaires.

Ces évolutions pourraient renforcer et installer durablement un système de protection sociale à plusieurs étages et vitesses, de plus en plus ouvert au secteur assurantiel privé. ■

**Un système de soins à plusieurs étages ou à plusieurs vitesses ?**

## Grandeur de la protection sociale

# Faire du commun

La protection sociale regroupe aujourd'hui un ensemble de dispositifs couvrant les individus et les ménages contre un grand nombre de risques sociaux.

À ses débuts, la condition salariale était synonyme d'une grande précarité et de vulnérabilité. Les luttes sociales, syndicales et politiques ont permis de mettre en place une solidarité qui permet aujourd'hui de couvrir les individus contre une grande diversité de risques sociaux : santé, vieillesse et survie, chômage, maternité et famille, logement, pauvreté et exclusion sociale.

### Vive la propriété sociale !

Cette protection sociale est aussi souvent présentée comme un amortisseur des crises et comme un instrument de lutte contre la grande pauvreté. Les prestations chômage, les indemnités journalières en cas de maladie et l'ensemble des minima sociaux permettent ainsi de limiter les variations de pouvoir d'achat ou la grande pauvreté. Les études de terrain ont depuis longtemps montré qu'un soutien financier – même minime – permet de limiter l'effritement des liens sociaux et complète les solidarités privées (familiales ou caritatives). De fait, les sociétés qui ont des dispositifs de protection sociale développés sont aussi celles qui connaissent des taux de pauvreté moins élevés. Mais la protection sociale ne doit pas pour autant être réduite à des dispositifs d'accom-



© Olivier Feytaud

### La protection sociale inscrit chacun des membres de la société dans une chaîne de solidarités

pagnement d'un système capitaliste qui de son côté pourrait continuer de précariser, d'exclure et d'appauvrir. Avec d'autres dispositifs caractéristiques de l'État social (services publics, droit du travail), elle constitue et doit continuer de constituer une véritable propriété sociale (comme l'a très bien montré le sociologue Robert Castel). Dans une société valorisant la liberté de l'individu par rapport au groupe, elle crée du commun, elle inscrit chacun des membres de la société dans une chaîne

de solidarités, elle crée une citoyenneté sociale qui complète la citoyenneté politique.

### Périmètre à étendre

Contre les tendances actuelles à la marchandisation, une reconquête des droits perdus et une extension des protections sociales sont possibles et nécessaires, sur les questions de dépendance, de petite enfance, d'autonomie des jeunes ou pour créer de nouvelles solidarités face aux effets du changement climatique. ■

## De la défensive à l'offensive

# Pas un « coût », mais une richesse !

Aux ennemis de la Sécu et de la protection sociale, obsédés par leurs prétendus « coûts » exorbitants, il faut rétorquer que ces conquêtes produisent en réalité une richesse collective inestimable.

Les néolibéraux veulent constamment nous faire croire que les cotisations sociales seraient une sorte de taxe sur le travail, une ponction indue sur la valeur produite. Il est bon de rappeler quelques fondamentaux et quelques réalités.

### Tous producteurs

Les cotisations sont prélevées pour les travailleurs sur une richesse créée par les travailleurs, même lorsqu'il s'agit de cotisations dites patronales.

Dans le cas des chômeurs, les cotisations, et maintenant une partie de la CSG, financent des allocations qui sont essentielles pour limiter les pertes de pouvoir d'achat du ménage lorsqu'un de ses membres perd son emploi. Conjointes et enfants sont donc aussi le cas échéant indirectement bénéficiaires de cette prestation. Celle-ci, déjà largement réduite au fil des « négociations » au sein de l'Unédic,

permet aux chômeurs de prendre le temps nécessaire à la recherche d'un emploi correspondant le plus possible à leurs qualifications



et aspirations. Elle favorise le maintien des liens sociaux et contribue à l'activité économique, par la consommation des chômeurs et par l'aide qu'ils peuvent apporter dans certains cas à d'autres personnes parfois en emploi durant leur période de chômage.

Il y a par ailleurs parmi les retraités des personnes très actives ! En France, ils produiraient ainsi, gratuitement, l'équivalent de 13 % du PIB. Leur pension, qui est une reconnaissance de leur contribution à la richesse passée, est aussi le support d'une activité non lucrative essentielle à nombre d'actifs – garde ou activités avec les petits-enfants, courses, bricolage... – ou à d'autres personnes plus âgées.

La protection sociale permet donc de lutter contre l'insécurité sociale et libère en partie de la contrainte de l'emploi. Elle enrichit le corps social dans son ensemble, les solidarités qui la fondent renforcent ainsi les solidarités familiales. ■

LES MODIFICATIONS DU DNB sont parues dans un arrêté et une note de service au BO du 4 janvier 2018.

# DNB 2018 : un pas en avant, deux pas...



Ces textes sont bien en deçà des attentes et du projet présenté au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) en novembre : concession aux partisans inconditionnels du socle, le niveau de maîtrise satisfaisant reste à 40 points au lieu des 35 points prévus pour le bilan de fin de cycle.

Reste le renforcement du poids des épreuves terminales, auxquelles sont attribués 400 des 800 points (auparavant 300 des 700) ; la réintégration de l'histoire des arts comme possible sujet d'oral ; le retour à des épreuves terminales disciplinaires et un forfait de 10 à 20 points attribué pour la maîtrise des enseignements facultatifs en langues anciennes et régionales.

## Insatisfaction

Des sujets zéro de mathématiques et de fran-

çais ont été mis en ligne : les évolutions sont mineures.

Le SNES-FSU avait demandé, entre autres, l'abandon du bilan de fin de cycle et la refonte du LSUN, la prise en compte de toutes les disciplines dans le contrôle continu, la réécriture des « sujets zéro » dans le sens des programmes qui permettent aux élèves d'exercer leur esprit critique et leur réflexion, et un véritable cadrage pour un examen national, terminal et anonyme. Pour éviter la hiérarchisation des disciplines, le SNES-FSU avait fait adopter au CSE un amendement pour que chaque épreuve terminale soit notée sur 80. Le ministère ne l'a pas retenu.

Les modalités d'évaluation en collège continuent de poser de nombreux problèmes. Le SNES-FSU appelle à une remise à plat de tous les textes sur l'évaluation.

Textes de référence et analyse du SNES-FSU : [www.snes.edu/DNB-2018-encore-une-revision-a-la-marge-seulement.html](http://www.snes.edu/DNB-2018-encore-une-revision-a-la-marge-seulement.html)

François Lecointe

## Les SEGPA pour la réussite de toutes et tous : un enjeu d'égalité

Les personnels exerçant en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), réunis en États généraux organisés par les syndicats de la FSU le 11 janvier 2018, lancent un appel pour l'amélioration de la qualité du service d'éducation d'enseignement adapté sur tout le territoire.

La SEGPA est un outil efficace contre l'échec scolaire, elle produit des parcours de réussite, notamment vers la voie professionnelle, et permet de lutter efficacement contre le décrochage scolaire en s'appuyant sur des pédagogies positives et exigeantes du « toutes et tous capables ».

Ne sacrifions pas les élèves qui ont besoin des structures actuelles.

Les critères d'affectations dans les structures de l'enseignement adapté doivent être harmonisés nationalement.

La SEGPA est une voie de réussite pour de nombreux élèves. Elle permet d'accéder à des formations qualifiantes et d'obtenir des diplômes. Elle contribue à la démocratisation scolaire.

Les personnels exerçant dans ces structures jouent un rôle essentiel dans la formation des futurs citoyens et citoyennes, dans leur émancipation et dans leur insertion sociale et professionnelle.

La circulaire d'octobre 2015 sur les SEGPA n'a pas permis d'améliorer les conditions d'exercice et d'accueil des élèves dans ces structures. Les conditions d'études des élèves et de travail des enseignants se sont dégradées ainsi que la qualité de la formation initiale et continue. Le revenu des enseignant-e-s spécialisé-e-s a baissé.

La mise en place de mesures hors du cadre réglementaire, souvent imposées aux équipes, génère une réelle remise en cause des fondements de l'enseignement adapté, aux dépens des élèves accueillis.

La qualité de cette structure dépend des moyens qui lui sont consacrés : des enseignantes et enseignants formés, des temps de concertation, des groupes classes respectés, des plateaux techniques de qualité,

une individualisation des parcours en cohérence avec la dynamique collective des classes de SEGPA, l'innovation pédagogique et la pédagogie de projet.

Respectons les élèves, visons leur qualification et leur réussite. Pour que le métier d'enseignant-e en structure adaptée reste attractif, l'État doit former tous les personnels exerçant en

SEGPA et revaloriser les fonctions d'enseignants-e-s spécialisés-e-s qui ont une expertise professionnelle de qualité pour traiter les problématiques de grande difficulté scolaire. Laissons-leur la main.

Avec la FSU, le SNES-FSU, le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU, le SNPI-FSU et le SNUipp-FSU soutiennent les personnels des SEGPA qui permettent à des élèves en situation de grande difficulté scolaire d'obtenir une qualification. Ils continueront d'agir de façon offensive pour l'enseignement adapté.

Paris, le 11 janvier 2018



**RÉNOVATION DES BTS.** Les BTS rénovés tertiaires Support à l'action managériale (SAM), Gestion de la PME (GPME) et Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC) doivent être mis en application à la rentrée 2018. Le BTS « MUC » en cours de rénovation est prévu pour la rentrée 2019.

## Trois BTS tertiaires présentés au CSE

L'opportunité de maintenir ces BTS dans leur champ est confirmée : ils répondent toujours bien à une demande spécifique au champ professionnel. Leur qualité est reconnue par les professionnels. Le cœur de la formation n'est pas remis en cause.

### Nouveautés

Ces rénovations ont été plutôt pensées comme une actualisation nécessaire avec, notamment, la prise en compte de l'impact des outils informatiques sur les activités professionnelles.

La réorganisation de certains enseignements risque fort d'alourdir la polyvalence et la charge de travail des enseignants.

Un nouvel enseignement de « Culture économique juridique et managériale » (CEJM), pour lequel le SNES-FSU a émis certaines critiques, se substitue aux enseignements actuels d'économie, droit et management. Il regroupe en un seul programme des éléments de ces trois disciplines. Il est de 4 heures (horaire que le SNES-FSU estime

insuffisant) avec une épreuve unique. À cela s'ajoute « CEJM appliquée », auquel est affectée seulement une partie des 2 heures perdues avec des modalités différentes selon les BTS. Elle vise des applications aux enseignements professionnels ou/et des prolongements, compléments.

Le SNES-FSU est intervenu en amont du CSE, vous trouverez le détail sur [www.snes.edu/Culture-Economique-](http://www.snes.edu/Culture-Economique-)

### REMISE À NIVEAU

Le ministère, après avoir hésité, semble finalement faire le choix d'une mise en application de la réforme DNMADE (Diplôme national des métiers d'art et du design) dès la rentrée 2018 « pour les académies qui le souhaitent ». Les textes réglementaires passeront aux CNESER le 17 février et au CSE le 15 mars. Ils ne seront donc pas publiés avant avril.

Pourtant les formations doivent apparaître dans parcoursup, avec leurs attendus. Il faut être particulièrement vigilants à ce que cela ne soit pas l'occasion de suppressions de formations, et que, parallèlement à la mise en place des DNMADE, des sections de BTS soient conservées pour accueillir les étudiants de mise à niveau en arts appliqués (MANAA). Les pondérations doivent être conservées, et les collègues ne devraient pas perdre leurs postes spécifiques.

### Juridique-et-Manageriale-CEJM-en-BTS-tertiaires.html

Le projet de rénovation du BTS Hôtellerie (fusion des BTS Hôtellerie-restauration et Responsable d'hébergement) a également été présenté, ainsi que les BTS Architecture en Métal, Chaudronnerie Industrielle, Métiers de l'eau, Maintenance des systèmes et Systèmes numériques. Nous y reviendrons. ■

Thierry Reygades

### LORS DE SON AUDIENCE DU 21 DÉCEMBRE AVEC LA PRÉSIDENTE DE LA CNIL, SNES-FSU ET CGT ÉDUC'ACTION

ont constaté que celle-ci était attentive aux données scolaires et à leurs traitements, mais que seul le ministère pouvait en assurer la protection légale. Ce qui n'est pas vraiment fait depuis des années.

## SNES-FSU et CNIL : mêmes constats et mêmes interrogations

Lors de l'élaboration de la Réglementation générale de protection des données (RGPD, en vigueur en mai prochain), aucun pays européen n'a œuvré pour donner un statut particulier aux données scolaires. Pourtant, elles s'accumulent pendant toute la scolarité des élèves et la durée du métier pour les personnels. Même si la RGPD vise à harmoniser la réglementation des États membres, le SNES-FSU a rappelé que la France avait créé la première CNIL et qu'elle pourrait être à nouveau pionnière.

En effet, le gouvernement va réviser la loi Informatique et libertés, pour y intégrer la RGPD. Nous déplorons que cela se fasse par



© Nmedia / Fotolia.com

du MEN et que ses services étaient disposés à s'associer plus étroitement avec lui lors de l'élaboration des textes. Toutefois, l'impulsion ne peut venir que de la volonté politique du ministre.

### Préconisations de la CNIL

Elle suggère, en l'état, l'élaboration de pactes de conformité auxquels devraient répondre tout logiciel et service utilisé dans l'EN. Le SNES-FSU considère que c'est insuffisant. Elle nous a aussi

ordonnances, interdisant ainsi un vrai débat de société.

La présidente de la CNIL nous a assurés qu'elle portait la plus grande attention à toutes les demandes d'avis de réglementations venant

dit qu'il serait nécessaire que les responsables de traitement soient particulièrement bien formés, étant donné leur rôle dans la RGPD. Le ministère ne doit donc pas laisser les choses en l'état. ■

Jean-François Clair

LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE (DEPP) a publié en décembre dernier une note d'information relative à l'évolution du salaire des enseignants entre 2014 et 2015. Elle obtient des résultats sensiblement différents de ceux de l'INSEE.

# Une hausse de salaire en 2015 à nuancer

En 2015, le salaire net moyen mensuel était de 2 504 € pour les certifiés et de 3 536 € pour les agrégés et professeurs de chaires supérieures, des écarts de salaires qui s'expliquent évidemment par des salaires de base différents mais aussi par le recours ou non au temps partiel, les primes et indemnités. De fortes disparités existent au sein même de chaque corps. La différence avec les résultats de l'INSEE qui est de 180 € pour les certifiés s'explique par une méthode statistique plus précise. Alors que l'INSEE calcule le salaire moyen dépensé sur un poste sur une année, la DEPP cherche à évaluer le salaire réellement perçu par les enseignants : un calcul plus réaliste, une meilleure approche des situations individuelles.

## Des réalités différentes

Selon cette étude, les enseignants déjà rémunérés en 2014 ont gagné en moyenne 3,8 % de plus en 2015, malgré l'absence d'évolution de la valeur du point d'indice. Cependant, près de 20 % des enseignants ont vu leur salaire stagner et 30 % leur salaire diminuer. En raisonnant en termes de masse des rémunérations, les promotions des uns sont considérées comme profitant à tous. Or 58,4 % des enseignants inclus dans le périmètre d'étude de la DEPP n'ont ni changé d'indice, ni modifié leur rythme de travail : ils ont, en



© PHIC75 / Flickr.fr

moyenne, enregistré une hausse de salaire de 0,5 % et un sur deux a connu une baisse de salaire de 0,1 %.

## Et l'égalité salariale femmes/hommes ?

À l'heure où le ministère de l'Éducation nationale s'engage dans une démarche de labellisation « égalité professionnelle » afin que celle-ci « soit au cœur de la politique des ressources humaines », il est surprenant que l'étude de la DEPP étudie cette question. Les mesures PPCR, malgré les insuffisances, permettent d'avancer dans notre revendication

d'amélioration des carrières. Le report d'un an de certaines de ces mesures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 est inacceptable. De même, le retour du gel de la valeur du point d'indice est un très mauvais signal envoyé aux personnels dont l'engagement n'est pas à démontrer. De telles décisions contribuent à dégrader de nouveau leur pouvoir d'achat. Le SNES-FSU exige l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix et un plan de rattrapage pour compenser les pertes cumulées depuis des décennies. Le prochain rendez-vous salarial sera l'occasion de porter ces revendications. ■ **Serge Deneuvégilise**

**CLASSE EXCEPTIONNELLE 2017.** Les procédures d'examen et de validation des dossiers de candidature sont en cours sous le regard vigilant du SNES-FSU.

# Commissions paritaires en vue

La période de candidature s'est achevée le lundi 2 janvier, suite à la prolongation de 10 jours obtenue par le SNES-FSU en raison des dysfonctionnements constatés sur les serveurs. Ainsi, de nombreux collègues ont-ils pu postuler et faire valoir leurs droits, particulièrement ceux qui ont exercé au moins huit années sur l'ensemble de leur carrière en éducation prioritaire ou sur certains types de postes (CPGE, STS...).

## Validation des dossiers

Les services rectoraux travaillent depuis la validation des éléments

de candidature, après l'enregistrement effectué et attesté de la candidature : le SNES-FSU intervient pour que soit bien prise en compte la réalité des services effectués dans le cadre d'une affectation définitive même ancienne, dès lors qu'elle est attestée par arrêté officiel, même sous forme papier.

## Les CAP à venir

Le calendrier des Commissions administratives paritaires (CAP) n'est pas totalement arrêté dans tous les rectorats. Pour les professeurs certifiés et assimilés (CPE et Psy-

ÉN), elles se tiendront entre le 5 et le 16 février 2018 ; pour les professeurs agrégés, avant le 14 février, la CAPN (CAP nationale) étant prévue les 19 et 20 mars. En raison de la lourdeur des opérations de vérification, il n'est pas exclu que ces dates soient modifiées : suivre l'actualité sur notre site [www.snes.edu](http://www.snes.edu).



## Fiche syndicale

Le SNES-FSU a mis en ligne à disposition de l'ensemble des collègues une publication pour les informer des modalités d'accès à la classe exceptionnelle. La fiche syndicale de suivi individuel est jointe à cette publication nationale et téléchargeable sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu). Envoyez-la le plus rapidement possible à votre section académique, accompagnée de la copie des pièces justificatives. ■

**Christophe Barbillat, Xavier Marand**

# Beaucoup de candidats pour peu d'élus

La note de service pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude est parue au *BO* du 4 janvier 2018. Les candidatures se font via Iprof entre le 8 et le 28 janvier 2018. Le ministère n'a ouvert le serveur qu'à partir du vendredi 12 janvier. Le SNES-FSU intervient afin qu'un délai supplémentaire soit accordé aux collègues pour candidater dans de bonnes conditions.

## Une voie étroite...

Les conditions d'accès n'ont pas changé : être professeur certifié ou PLP, avoir 40 ans au 1/10/2018 et dix ans de service dont cinq dans le corps. Seul changement notable, les services accomplis à l'étranger peuvent être pris en compte quand ils ont été comptabilisés pour le reclassement. Une fois la candidature saisie, les collègues doivent avoir accès aux avis de leurs supérieurs hiérarchiques via Iprof.

La candidature est d'abord examinée en CAPA (cf. le site national du SNES-FSU pour les dates). Elle est soumise à l'avis de l'IPR et du chef d'établissement, puis les dossiers retenus remontent en CAPN.

Il n'y a donc pas de critères clairs et objectifs qui président à ces choix. Pourtant un barème – que le SNES-FSU revendique depuis longtemps – est possible afin de garantir des nominations transparentes, équi-



© Melissa TG / Flickr

tables et équilibrées. Les collègues attendent beaucoup de la promotion par liste d'aptitude au corps des agrégés car, malgré les avan-

cées du protocole PPCR, la revalorisation de nos métiers ou de nos salaires tarde à venir. Mais la voie est étroite et cette promotion a perdu beaucoup de crédit tant elle souffre de candidatures de proximité et de propositions imposées ou de complaisance.

## ... à élargir

En CAPA, comme en CAPN, l'action des élus du SNES-FSU est essentielle : vérification des pièces statutaires du dossier, lecture exhaustive de tous les dossiers, propositions alternatives. Nous rappelons également les chiffres aux recteurs pressés de renouveler leurs listes : pour certaines disciplines les possibilités de promotion sont très restreintes et demandent plus de temps. Trois promotions possibles en italien, 19 en sciences physiques contre 53 en mathématiques en 2017.

C'est pourquoi le SNES-FSU revendique depuis des années l'augmentation du nombre de promotions possibles en passant de 1 pour 7 titularisations à un rapport de 1 pour 5 (et ce contre l'avis d'autres organisations syndicales qui souhaitent que cette promotion reste élitiste). Cela permettrait de faire de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés un véritable débouché de carrière pour les certifiés. ■

Claire Pous, André Voirin

INTER 2018. L'étape des groupes de travail (GT) est en cours.

# Changer d'académie

À chaque étape des mutations, les élus du SNES-FSU assurent pleinement leur rôle dans la défense individuelle et collective des collègues.

## GT de vérification des vœux et barèmes

Actuellement se tiennent les GT de vérification des vœux et barèmes pour la phase inter. Ils se déroulent selon un calendrier propre à chaque académie : les dates sont consultables sur notre site national, via le portail *Mutations* (voir QR code).

Les commissaires paritaires SNES-FSU fournissent un important travail pour les GT. Ils ont conseillé les participants lors de l'élaboration de leur liste de vœux. Ils ont

vérifié les données retenues par l'administration. Ce travail était facilité lorsqu'ils disposaient de la fiche de suivi individuel, outil indispensable aux élus pour

comparer la situation du participant et les éléments pris en compte par l'administration. Ils ont fait corriger de nombreux oublis et erreurs.

Le SNES-FSU est intervenu auprès du ministère pour que les candidats n'ayant fourni qu'une pièce pour justifier de leur PACS puissent bénéficier des bonifications familiales. Certains rectorats voulaient les supprimer au prétexte que la note de service prévoit cette année qu'il faut deux pièces. Or, sur le formulaire de confirmation de participation, une seule est exigée.

## GT postes spécifiques nationaux

Les commissaires paritaires nationaux vont maintenant préparer les GT de proposition d'affectation sur les postes spécifiques nationaux. Là encore, leur travail de vérification préalable est facilité lorsqu'ils disposent de la fiche de suivi. Les candidats



© DR

qui ne l'ont pas encore fait peuvent télécharger la fiche correspondant au(x) mouvement(s) au(x)quel(s) ils participent sur notre site (via le portail accessible par le QR code), la compléter et la retourner, accompagnée des pièces éventuelles à [emploi@snes.edu](mailto:emploi@snes.edu).

Le calendrier des GT postes spécifiques est consultable sur notre site. Ces GT ne font que des propositions. Les affectations sont prononcées lors des FPMN qui se tiendront du 27 février au 9 mars. ■

Thierry Meyssonnier,  
Jessica Campain



## Le CESC



© Olivier Teytaud

**MIS EN PLACE IL Y A UN PEU PLUS DE DIX ANS**, le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est désormais partie intégrante des établissements scolaires. Son cadre s'adresse à tous les acteurs éducatifs, et comprend des élèves, des familles et des partenaires de l'éducation.

## Prévention, éducation : des personnels en action

**A**ncré dans l'établissement, il élabore, au plus près des réalités locales, des réponses aux difficultés rencontrées. Malgré ses atouts, force est de constater que le CESC n'est pas investi par tous les personnels, et qu'au fil du temps, projets et actions ne reposent souvent que sur le volontarisme de quelques-uns. Si les questions traitées sont plus que jamais d'actualité, le cadre proposé par le CESC se serait-il un peu essoufflé ?

### Des missions vastes

Dans une logique de pilotage des établissements, divers comités ont vu le jour parmi lesquels le CESC<sup>(1)</sup>. Ses missions sont vastes : contribuer à l'éducation à la citoyenneté ; préparer le plan de prévention de la violence ; proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ; définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques. Piloté par le chef d'établissement, il requiert le concours de différents personnels (des représentants des enseignants, l'infirmière, le CPE...), des représentants des parents et des élèves,

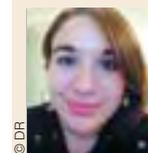
des élus locaux ainsi que des partenaires extérieurs (associations, professionnels de santé, de justice, de police...). Le CESC se réunit trois fois par an environ, il élabore des axes prioritaires et met en œuvre des projets ; les actions proposées sont conçues dans le cadre d'un processus éducatif intégrant les enseignements et toutes les cir-

constances de la vie scolaire, dans une logique de complémentarité.

### Prévention, maître mot de l'éducation

La prévention de la violence, l'acquisition de compétences sociales et civiques sont des préoccupations majeures de l'institution scolaire ; la citoyenneté est donc ici un terme

### TÉMOIGNAGE



**Justine Jambu**  
Infirmière scolaire au collège Jean-Zay, Le Houllme (76)

© DR

Nous avons trois axes prioritaires dans les actions de prévention/santé menées dans le cadre du CESC : éducation à la citoyenneté (interventions qui peuvent porter sur le harcèlement, l'égalité entre les filles et garçons...), éducation à la santé et à la sexualité (contraception, notion de respect du corps de l'autre, de consentement, mais aussi le petit-déjeuner, le sommeil, les gestes de premier secours et la Prévention et secours civique niveau 1 (PSC1) pour ce qui est de l'éducation à la santé ; de manière plus globale, qu'est-ce que la santé, ce que signifie être en bonne santé (physique et mentale...), le troisième et dernier axe porte sur l'accompagnement des familles dans leur rôle éducatif (mise en place par exemple cette année « d'un café des parents »).

Le CESC est un outil utile pour mener des actions de prévention en lien avec différents champs professionnels et des partenaires externes ou internes à l'établissement. Nous travaillons en collaboration avec certains professeurs, ou avec des associations. C'est un moyen de montrer aux élèves que nous sommes tous concernés par la santé et par la prévention. Même si en tant qu'infirmière, c'est ancré dans nos missions, je trouve cela enrichissant de pouvoir mener des actions de prévention avec d'autres professionnels.



## Elsa Bidois

CPE au collège Romain-Rolland (REP), Le Havre (76)

**L'US Mag :** *Quelles sont les actions « citoyennes » qui relèvent du CESC ?*

**Elsa Bidois :** Elles sont et peuvent être nombreuses, la liste n'est pas exhaustive. Le choix du type des actions dépend du profil d'établissement. La dynamique du CESC repose également sur l'implication des personnels et membres de la communauté éducative. En tant que CPE, l'éducation à la citoyenneté fait partie de mes missions au quotidien ; néanmoins, dans le cadre du CESC, j'interviens également dans des actions d'intégration des élèves de Sixième, ou encore dans la formation des délégués, l'élection des élèves au Conseil de la vie collégienne (CVC)... Toutes les actions de prévention sont essentielles : conduites à risques, usages des réseaux sociaux. Récemment, j'ai participé à une initiative pour prévenir le cyberendoctrinement. Actions toutes utiles, mais très chronophages.

**L'US Mag :** *En quoi le CESC est-il un atout pour établir un lien avec les familles ?*

**E. B :** Les interventions concernent des problématiques que nous trouvons aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement. Elles touchent l'élève et l'adolescent qui évolue chez lui. Elles abordent des thématiques du quotidien et de la société en général, elles s'inscrivent dans un cadre plus global.

Cependant, ces interventions destinées aux élèves n'influencent pas assez le comportement des jeunes une fois qu'ils sont à l'extérieur de l'établissement.

Des actions comme le « Café des parents » permettent d'inviter les parents dans l'établissement pour aborder des thématiques diverses et variées. Mais le résultat n'est pas toujours au rendez-vous, car peu de parents y participent.

L'institution scolaire peut faire peur, les parents rencontrent parfois des difficultés à venir au collège pour le suivi de leur enfant, et se sentent peut-être éloignés de ce type d'actions.

**L'US Mag :** *Quelles évolutions seraient souhaitables pour rendre le CESC plus efficace ?*

**E. B :** Une harmonisation des initiatives en développant les CESC inter-établissements pourrait peut-être rendre les actions plus efficaces. Par exemple, le collège a organisé un cross solidaire (action contre la faim) qui a eu un retentissement auprès des parents. Cette initiative gagnerait à être commune à d'autres établissements.

L'écueil parfois des CESC, c'est une énumération d'actions et d'interventions : bien sûr, elles ont toutes un but, mais quelle finalité pour les élèves, quel sens leur donner et comment faire un véritable lien avec leur quotidien en y intégrant les familles ?

générique d'acception large, et non une notion à connotation historique, juridique ou politique. C'est ainsi qu'on peut trouver sous le même intitulé « citoyeneté » et « santé », la prévention des conduites à risques ou des addictions relevant, par exemple, des deux notions. Cette complémentarité des thèmes abordés fait la richesse des actions proposées ; mais la multiplicité des intervenants concernés en fait aussi la complexité.

Depuis l'attentat contre *Charlie Hebdo*, de nombreux CESC mettent en place des actions de sensibilisation aux processus d'embrigadement via internet. Des interventions de spécialistes permettent d'informer ce public particulièrement concerné par le cyber-harcèlement. Ces actions ne se substituent pas au cours dispensé en classe et répondent à une question sociale vive ; par ailleurs, comme l'intervenant est extérieur à l'établissement, moins familier des adolescents qu'il a en face de lui que ne le sont les enseignants, il lui est parfois plus facile de repérer des situations de radicalisation en cours, ou de recueillir des confidences.

### Complémentarité des partenaires

Les actions menées tirent toute leur force du croisement des différents regards portés sur le jeune, et c'est notamment l'occasion de démarches interdisciplinaires, comme ici, entre SVT et EPS : « *Les profs d'EPS m'ont alertée sur la situation des élèves de Sixième* » témoigne Sophie, prof de SVT en collège<sup>(2)</sup> et membre du CESC. « *Les élèves arrivaient en cours d'EPS le ventre vide. Ensemble, nous avons mis sur pied une action d'éducation à l'alimentation : le collègue prépare à tous les Sixièmes un petit-déjeuner équilibré, nous les accompagnons et les informons sur les apports nutritionnels, la diversité des produits (certains découvrent qu'ils peuvent manger une compote, ils n'en avaient jamais eu l'idée), nous répondons à leurs questions sur les besoins de l'organisme. C'est une action en lien avec les contenus des cycles 3 et 4, mais c'est aussi un moyen de travailler avec tous les personnels, l'occasion pour les élèves de rencontrer les personnels de cantine, notamment, c'est très important.* »

Les CESC se développent désormais au-delà du seul établissement scolaire : cela répond à la volonté de construire une politique de promotion de la santé et de la citoyenneté sur l'ensemble du parcours scolaire, de la maternelle au lycée. Les CESC inter-degrés et inter-établissements se mettent donc en place depuis 2016<sup>(3)</sup>, avec une forte incitation en éducation prioritaire, pour couvrir tout le parcours du jeune et rendre cohérentes les actions scolaires et celles qui sont menées à l'échelle locale : ces instances accueillent d'ailleurs des représentants de structures de quartier (MJC, PMI, associations...).

### Éducation à la sexualité

L'infirmière scolaire est un membre privilégié du CESC, elle travaille souvent avec les professeurs de SVT, notamment sur les

actions de prévention qui ont trait à la sexualité. Bien qu'inscrite dans la loi (à raison de trois séances par an et par niveau, au collège et lycée<sup>(4)</sup>), l'éducation à la sexualité est réduite à peu de chagrin dans les faits. Par manque de temps, de moyens et de volonté, les séances d'information sont peu nombreuses dans les établissements. Le programme de SVT, généralement en Quatrième, aborde la reproduction chez les humains, l'assise disciplinaire est donc concrète pour les élèves, mais elle ne leur permet pas de faire le tour de la question, résumer la sexualité à la reproduction serait réducteur. Pour Sophie, ces deux « temps », le temps scolaire et le temps éducatif, sont donc complémentaires. Aborder la sexualité dans le cadre du CESC permet d'effectuer un retour sur les acquis scolaires, et de les conforter. « *Les élèves sont rassemblés dans des groupes non mixtes, avec un professionnel de santé qui ne les côtoie pas au quotidien, et qui a d'autres compétences que celles de l'enseignant : tous ces aspects contribuent à libérer la parole, les jeunes peuvent s'informer sans tabou.* » Les actions ciblent l'information sur les Infections sexuellement transmissibles (IST) et sur la contraception. La prévention des comportements sexuels violents ou de domination, l'information sur le harcèlement ou l'orientation sexuelle sont également abordées mais moins souvent, faute de temps et de moyens.

Il y aurait tant à faire pour favoriser de telles politiques de prévention et d'éducation ! Mais la réalité du terrain impose ses limites : le CESC est un cadre contraignant, une « machine » un peu lourde qui nécessite du temps, beaucoup d'énergie, de l'engagement de la part des personnels (sans contrepartie le plus souvent), qui repose sur le volontarisme de quelques-uns et la volonté principale du chef d'établissement : sans cela, il se résume à un comité de plus, avec des réunions supplémentaires qui ne semblent pas toujours utiles, et ne suscite que peu d'enthousiasme de la part des personnels. Le CESC, par sa forme et ses missions, est désigné aussi pour assurer un lien privilégié avec les familles les plus fragiles : or, si les actions à destination des élèves sont le plus souvent réussies, il reste en revanche difficile de toucher les familles. C'est en ce sens qu'il faut porter les efforts de prévention désormais. ■

(1) Décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005 et circulaire n° 2006-197 du 30 novembre 2006, et circulaire interministérielle n° 2006-125 du 16 août 2006.

(2) Situé en REP, académie de Rouen.

(3) Circulaire n° 2016-114 du 10 août 2016.

(4) Loi du 4 juillet 2001, article L312-16 du code de l'éducation.

# La DEPP



**POUR TOUS CEUX QUI S'INTÉRESSENT AUX POLITIQUES ET SYSTÈME ÉDUCATIFS**, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et ses publications font autorité. Service statistique du ministère de l'Éducation nationale, la DEPP appartient en entier depuis le 28 octobre 2016 au « service statistique public ».

## Évaluation et politique

Ce statut particulier garantit la confidentialité des informations collectées et une autonomie scientifique totale qui lui confère une liberté de publication qui, dans le passé, n'a pas toujours été respectée... La DEPP assure ainsi des missions d'aide au pilotage. Ses suivis des effectifs permettent des prévisions qui détermineront les moyens nécessaires à mettre en œuvre. Pour cela, la DEPP est chargée de la conception et de l'exploitation du système d'information statistique tant au niveau national que local. Elle coordonne les « services statistiques

académiques ». Tous les ans, elle fait état des effectifs des élèves et trace les perspectives pour l'année suivante.

Elle est également en charge des comparaisons internationales au sein des organismes européens et de l'OCDE.

Elle contribue aussi au débat politique autour de l'éducation et la formation. Pour cela elle a pour mission d'évaluer les compétences et acquis des élèves, les établissements et les politiques publiques en matière éducative et plus généralement de contribuer à l'évaluation du système éducatif. La richesse de ses publi-

cations, la précision des résultats de ses enquêtes en font un institut de référence.

### Multiplicité des évaluations

En constituant des panels d'élèves qu'elle suit tout au long de leur scolarité, la DEPP peut ainsi étudier les passages de cycle et les orientations en relevant les inégalités sociales auxquelles elles donnent lieu. C'est encore la DEPP qui évalue les acquis des élèves. Depuis 2003, elle réalise le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons (CEDRE), qui permet de mesurer les com-

### ÉVALUATION ET PILOTAGE : IVAL ET APAE

**Les Indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL)** évaluent la performance des lycées en tenant compte des caractéristiques de la population scolaire accueillie. Ces IVAL sont utilisés, par la presse, pour établir un palmarès des lycées. Lors d'un récent colloque organisé par le SNES-FSU consacré à l'évaluation, la directrice de la DEPP Fabienne Rosenwald déclarait « Un indicateur ne dit pas une vérité absolue, il répond à une question précise, si on l'utilise pour une autre on fait erreur ».

Certes, mais la présence systématique de l'enseignement privé en tête de classement oblige à s'interroger sur la prise en compte réelle dans ces indicateurs des phénomènes de discrimination sociale, scolaire et d'évitement dont bénéficie le privé, de même que sur le renforcement de la concurrence entre les établissements que ces indicateurs encouragent.

**Du côté des établissements**, la DEPP propose plusieurs indicateurs d'Aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements (APAE). Toute une batterie d'indicateurs qui sert de base à l'établissement de la « lettre de mission » remise au chef d'établissement dans le cadre d'une politique académique de contractualisation des établissements.

Outre que la « lettre de mission », tout comme les APAE (contrairement aux IPES disponibles jusqu'en 2012) ne sont pas connus des personnels, ces indicateurs serviront ensuite à évaluer l'action de chef d'établissement. Le risque de triche est réel pour améliorer les résultats de son établissement : pilotage, évaluation des établissements et des personnels ne font pas bon ménage.

pétences des élèves en fin d'école et en fin de collège dans plusieurs domaines disciplinaires en référence aux programmes. Par cet ancrage disciplinaire, CEDRE permet d'enrichir le diagnostic des évaluations PISA dont les bases reposent sur des apprentissages différents, plus identifiés à des aptitudes générales qu'à des compétences disciplinaires. Le même *hiatus* a provoqué une crise au début des années 2000 quand l'enquête *International Adult Literacy Survey* (IALS) donnait le résultat aberrant pour la France de 40 % des adultes à la limite de l'illettrisme ; montrant par là une inadaptation de méthodes faisant l'impasse sur les spécificités culturelles et linguistiques.

Cela n'a pas empêché Nicolas Sarkozy, en 2006, de dénoncer les statistiques de la DEPP pour proposer d'adopter les seules statistiques internationales afin d'évaluer « où en est la France dans la performance de son système d'enseignement ».

### Indépendance contestée

Un des ministres saura s'en souvenir. En 2008, Xavier Darcos gardera « sous le coude » une vingtaine de notes de la DEPP dont la traditionnelle prévision des effectifs élèves montrant que les suppressions de postes programmées par le gouvernement allaient à l'inverse des besoins. De même pour le bilan, peu glorieux, des réseaux ambition réussite quand le même gouvernement envisageait leur transformation en dispositif CLAIR sur les mêmes bases que les précédents réseaux. Claude Allègre avait montré le chemin, en 1998, en transformant la DEPP en Direction de la programmation et du développement (DPD), faisant disparaître par la



même occasion la mission d'évaluation. Ce fut la raison de la démission du directeur de l'époque, Claude Thélot. Le même ministre cherchera ensuite à instrumentaliser la Direction en lui demandant de justifier ses chiffres imaginaires sur l'absentéisme des professeurs. Certains s'en chargeront...

Avec la LOLF – une transformation radicale des règles budgétaires de l'État mise en application complète en 2006 – le pilotage par



© DR

La DEPP mène deux enquêtes en 2018 auprès d'enseignants du premier et du second degré. Nous avons interrogé **Fabienne Rosenwald**, directrice de la DEPP, à leur propos.

#### L'US Mag : *En quoi consistent ces enquêtes ?*

**Fabienne Rosenwald** : Enquête périodique sur l'enseignement (EPODE) d'abord qui a pour objectif de fournir une photographie des pratiques professionnelles des enseignants des premier et second degrés, et *Teaching And Learning International Survey* (TALIS) qui est une enquête internationale qui se concentre sur l'environnement pédagogique et les conditions de travail des enseignants.

Ces enquêtes permettent à la DEPP d'analyser les pratiques enseignantes, l'environnement pédagogique et les conditions de travail des enseignants de façon périodique et d'en mesurer les évolutions. Les enquêtes EPODE et TALIS offrent un outil de pilotage national et d'aide à la décision pour le système d'enseignement. Elles constituent également pour les enseignants, par les questions qu'elles posent ainsi que par les résultats qu'elles donnent à voir, un outil de réflexion et de mise à distance de leurs pratiques.

#### L'US Mag : *De quelle manière cela se déroule-t-il ?*

**F. R.** : Pour EPODE comme pour TALIS, les établissements sont sélectionnés aléatoirement par stratifications (zone urbaine/rurale, REP/non REP, public/privé...). Dans chaque établissement, les enseignants sont sélectionnés au hasard.

Les identifiants sont ensuite envoyés aux enseignants et aux chefs d'établissement accompagnés d'une notice explicative de l'enquête. L'accès aux questionnaires se fait en ligne. Les deux enquêtes durent chacune 45 minutes. Aucun enseignant ne sera sollicité pour répondre aux deux enquêtes. Pour EPODE, les questions posées s'articulent autour de cinq dimensions : la conception et la mise en œuvre de scénarios pédagogiques, la gestion de la classe, l'éthique du métier, la coopération entre enseignants, avec les familles, les partenaires du collège, d'autres établissements scolaires, les savoirs, les compétences transversales et le développement professionnel de l'enseignant. Pour TALIS, les questions posées s'articulent autour de plusieurs dimensions telles que les représentations et pratiques pédagogiques des enseignants, les directions d'établissement, les pratiques professionnelles des enseignants, la formation des enseignants, les retours reçus par les enseignants, le climat scolaire, la satisfaction au travail, les ressources humaines, le sentiment d'auto-efficacité et de manière transversale les questions d'innovation, d'équité et de diversité.

#### L'US Mag : *Que va-t-on faire des réponses ?*

**F. R.** : Dans le cadre d'EPODE, les réponses seront analysées pour en faire ressortir les aspects les plus importants et pour pouvoir observer les évolutions des pratiques dans le temps lors des éditions suivantes de l'enquête. EPODE pourra aussi constituer un outil d'enrichissement des contenus de formation initiale et continue des enseignants.

Dans le cadre de TALIS, les réponses seront analysées sur le plan international par l'OCDE pour permettre une comparaison internationale des environnements pédagogiques, et sur le plan national par la DEPP afin d'observer l'environnement et les conditions de travail des enseignants et leurs évolutions.

Ces enquêtes ne visent en aucun cas à évaluer la performance individuelle d'établissements ou d'enseignants. Les données sont anonymées et agrégées à l'échelle nationale et il ne sera pas publié de résultats qui rendraient possible l'identification d'un établissement ou des membres de son personnel.

les résultats des politiques publiques s'impose, y compris dans l'Éducation nationale. La même année, la DPD se transforme en DEPP. L'évaluation des *performances* devient centrale et la décision en matière de commande des travaux d'évaluation devient particulièrement sensible. Exemple, sur ce point, est le refus du précédent ministère d'accéder à la demande du SNES-FSU d'établir un bilan de la réforme Chatel des lycées. Alors que se profile une nouvelle réforme qui pourrait accentuer encore l'autonomie des établissements, nous l'attendons encore. Une récente polémique entre l'INSEE et le gouvernement est venue rappeler les rapports toujours difficiles entre le pouvoir et la

statistique. On sait notre ministre très féru d'évaluation, mais si les statisticiens sont modestes, ne faisant dire à leurs études que le peu qu'elles ont, quelquefois, à offrir, les ministres sont plus ambitieux... La tentation technocratique est forte comme la volonté de présenter des orientations politiques sous le couvert d'études chiffrées, objectives, qui ne souffrent aucune critique.

Comme si l'État se contentait, selon l'expression de Saint-Simon, « d'administrer les choses », pour mieux dissimuler son « gouvernement des hommes ». ■

À LIRE

Notre sélection

ENTRELACS MÉMORIELS



Étudier les « lieux de mémoires » de la guerre d'indépendance algérienne permet de comprendre le processus de construction symbolique de cette jeune nation mais aussi l'éclatement identitaire dont elle souffre aujourd'hui. Le travail d'E. Alcaraz offre une mise au point d'une grande érudition et d'une grande finesse d'analyse. Il étudie la gestion de la mémoire du pouvoir algérien par la mise en scène des mémoriaux aux chuhadâ (les martyrs de la guerre de libération) et l'édification de musées aux valeurs idéologiques plus ou moins assurées. Un livre aussi important historiquement que politiquement.

Stéphane Rio

• *Les lieux de mémoires de la guerre d'indépendance algérienne*, Emmanuel Alcaraz, Karthala, 2017.

LITTÉRATURE



Peut-on être né(e) ici et rêver d'un là-bas d'où viendrait sa famille ? Que fait-on du silence entourant une migration qui remonte à un grand-père ? Que devient l'Algérie dans la tourmente de la guerre, puis de l'arrivée en France, puis de l'irrésistible retour ? Voici un roman qui pose ces questions à travers trois générations, du grand-père harki, au fils qui rejette ce parti-pris paternel, pour finir par la petite-fille tentant de combler le mystérieux mutisme familial. Alice Zeniter développe ici un « art de perdre », un pays fantasmé quand ce dernier n'a tout simplement pas été transmis... et c'est beau de perdre quelquefois.

Doriane Spruyt

• *L'art de perdre*, Alice Zeniter, Flammarion.

LE HAVRE, L'OUVRIÈRE INSOUMISE



Le Havre est un des symboles français de la classe ouvrière et de ses combats. Ce livre est écrit par ceux-là même qui ont fait son histoire. Sous la houlette de J.-P. Levaray et de l'Union Locale CGT, c'est une véritable culture de classe que dévoile *Le Havre la rebelle*. Une culture de la lutte, des grands combats des travailleurs portuaires à ceux des ouvrières de Sidel ou des grandes grèves de 2010. Une culture qui passe par des figures héroïques marquant encore les combats d'aujourd'hui, comme celle du grand anarcho-syndicaliste Jules Durand, condamné injustement à mort en 1910, mais libéré grâce à une vaste mobilisation nationale et internationale. Une culture de l'unité syndicale qui a permis nombre de victoires. Une culture cinématographique et musicale avec Little Bob comme figure de proue et le film d'Aki Kaurismäki comme grand-voile.

S. R.

• *Le Havre la rebelle*, ouvrage collectif de l'Union locale CGT, Édition Libertalia, 2017.

CHRONIQUE D'UN ENGRENAGE MEURTRIER

Putain d'abattoir

Combien de clacs métalliques le long de la chaîne d'abattage ? Combien de litres de sang noir vidés sur le lino de l'abattoir ? Combien de gestes exécutés pour qu'une vache de quatre cents kilos se transforme en steak haché sous cellophane dans les rayons réfrigérés d'un Super U de banlieue ?

Depuis sa cellule de la prison de Rennes-Vezin, où il purge une réclusion de seize années sans que le lecteur sache encore pourquoi, Erwan revient sur ses années d'ouvrier au Lion-d'Angers, l'un des plus gros abattoirs de France. Songez au *Bœuf écorché* de Rembrandt : sous les néons qui grésillent, dans le froid glacial des frigos de ressuage, ce sont près de trois mille de ces carcasses qu'Erwan trie chaque semaine. Peu après que les bêtes ont reçu un coup de pistolet d'étourdissement, qu'elles ont été saignées, éviscérées. Et juste avant qu'elles ne partent à la découpe, là où sont les femmes, les intérimaires qui font des brochettes à la saison des barbecues et viennent prêter main-forte pendant les fêtes. Là où sera Laetitia. Mais c'est une autre histoire... Plus qu'il ne les raconte, Erwan exsude ces milliers de jours vécus pour rien, ces longues heures de travail aliénant à reproduire toujours plus vite les mêmes mouvements mécaniques. Sans parler des humiliations des chefs, des blagues salaces de collègues qu'on connaît à peine et avec qui

on ne partage rien, sinon les heures égrenées, l'attente de la fin de journée, puis de semaine. Pour boire un coup à La Civette, le troquet du coin. Avec pour seul espoir, si on y arrive un jour, la retraite.

Le personnage de l'ouvrier n'est pas neuf en littérature. Depuis Zola, Steinbeck et l'école prolétarienne, elle a donné la voix à un collectif invisible : le peuple. *Jusqu'à la bête* montre tout autre chose : non pas l'émergence d'une conscience de classe mais la déshumanisation du travail et l'isolement de l'ouvrier dans sa condition. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on n'en sort pas indemne. *Jusqu'à la bête* nous percute dès les premières pages et nous entraîne comme dans un engrenage, jusqu'à l'acte irréparable dévoilé à la fin du récit. Toujours précise, la plume est littéralement contaminée par son sujet, tour à tour nerveuse, saccadée puis ronde et vibrante.

Après *Prague, faubourgs est*, paru en 2014 chez le même éditeur, Timothée Demeillers signe là un second roman noir et social qui touche au cœur et prend aux tripes.

Cécile Exbrayat

• *Jusqu'à la bête*, Timothée Demeillers, éditions Asphalte, 2017.



Du côté des polars...

Vrai-faux polar

*La légende de Bruno et d'Adèle*, titre mystérieux, se situe à Tel-Aviv. Le commissaire Yona Merlin – une référence au roi Arthur ? – enquête sur une série de meurtres signés par des graffitis qui sont,



apprend-on via une jeune fille de 17 ans, Zoé, extraits de l'œuvre de Bruno Schulz, un des grands auteurs sous-estimés, assassiné en 1942. Les victimes expiatoires d'une même famille payent les turpitudes d'un ancêtre. Les meurtriers sont à la fois décalés et attachants dans la grande ville administrative d'Israël. Amir Gutfreund (1963-2015), auteur de *Les gens indispensables ne meurent jamais* (Folio), décrit la ville ignorée, celle des quartiers défavorisés comme on dit, qui recèlent des trésors d'intelligence pour interroger les politiques gouvernementales.

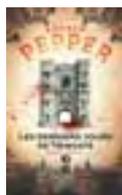
Dans ce roman se mêlent les références littéraires à l'œuvre de Schulz, l'enquête policière, les réminiscences de la Shoah, les réflexions des meurtriers, un pan de l'histoire du sionisme, des gangsters juifs qui exploitent d'autres Juifs, la mafia russe qui arrive en Israël après la chute du Mur de Berlin, le tout dans cet État étrange où personne ne se sent à sa place. Les liens entre les

personnages, un triangle de détectives : Yona, Zoé et un faux-vrai journaliste Rai Tsitrin, spécialiste des graffitis qu'il recherche dans les décombres de la ville, permettent de créer une sorte de rationalité mystérieuse autour de cette quête de la rédemption par la vengeance. Un vrai polar, un roman d'ombres et sombre sur la réalité de notre monde. Un grand livre simplement.

Machinations à Londres

1829 est la date de naissance de la police officielle à Londres. Elle avait été précédée par une sorte de police privée financée par des Lords. Un État dans l'État que l'État ne pouvait pas accepter. En ce temps-là du moins. Les « Bow Street Runners » était le nom de cette police privée. Pyke en fait partie. Sans prénom, il ignore ses origines. Il tombe dans une machination fomentée par Lord Edmonton, combattue par une autre machination pro-

venant de l'intérieur de sa milice qui lui fera visiter la célèbre prison de Newgate. *Les derniers jours de Newgate* est le premier roman de Andrew Pepper, plein de références à d'autres auteurs de polar, notamment Michael Connelly, tout en démontrant le savoir-faire de l'auteur qui se manifeste dans la découverte d'une dernière manipulation...



Albanie, traditions et modernité

La route de Nord, dans l'Albanie naissante après 1919, est remplie de légendes, de fantômes, d'angoisses résultante de traditions. Un assassinat est commis au printemps 1924 de deux jeunes Américains. Pourquoi ont-ils été assassinés ? L'intrigue mêle plusieurs niveaux. Le contexte : les dirigeants de Tirana – la capitale – veulent moderniser le pays à marche forcée. Ils se heurtent au conservatisme, pas toujours dénué de fondement, de ces Montagnards du Nord et ce choc de cultures augmente l'intérêt de l'enquête. Les réactions du gouvernement américain qui envoie un bateau de guerre avec les complications diplomatiques qui en découlent et, enfin, l'enquête policière confiée à un certain Hughes Grant. Un pays et une période qui restent, souvent, à découvrir. *Les assassins de la route du Nord* font la preuve qu'il est possible de construire un roman policier et de servir l'Histoire en la mélangeant aux légendes. Anila Wilms s'est abreuvée à toutes les mamelles de la littérature albanaise.

Nicolas Bénéès

• *La légende de Bruno et d'Adèle*, Amir Gutfreund, traduit par Katherine Werchowski, Gallimard/Du monde entier ; *Les derniers jours de Newgate*, Andrew Pepper, traduit par Daniel Lemoine, 10/18 Grands détectives ; *Les assassins de la route du Nord*, Anila Wilms, traduit de l'allemand par Carole Fily, Actes Sud/Actes noirs.



## ENCERCLEMENT DÉMOCRATIQUE

# Rencontre des cultures

L'année 2017 a fêté un cinquantenaire un peu passé inaperçu sauf sur les lieux du crime. San Francisco, sur la Côte Ouest des États-Unis, a vu déferler tout ce que la Californie et au-delà comptaient de Hippies et autres survivants des années dites psychédélics. 1967 est la date retenue pour la naissance de cette contre-culture qui semble née de rien, sinon d'une réaction à la guerre du Viêt-Nam. Fred Turner, directeur du département des sciences de la communication à l'Université de Stanford et ancien journaliste, a voulu comprendre les racines un peu cachées de cette émergence d'une culture de la jeunesse de ces sixties. Il propose, dans *Le cercle démocratique*, une véritable enquête dans les soubassements culturels de la société américaine. Son point de départ : la réaction au fascisme et au nazisme qui se servent des nouveaux instruments de communication comme la radio pour embrigader les masses, les faire marcher au pas de l'Oie et tuer dans la répétition martiale tout esprit critique. Les intellectuels de toute sorte, surtout des ethnologues, Margaret Mead en particulier, vont se mobiliser pour lutter contre le fascisme extérieur et intérieur pour construire « l'être humain démocratique ». Construction qui passe par une réflexion sur tous les médias. La stratégie proposée sera celle de l'encerclement, « surround » – démocratique.

Commencée dans les années 1930, cette stratégie rencontrera celle des créateurs du Bauhaus, à commencer par Grotius. C'est Noholy-Nagy qui jouera

le rôle le plus important en tant qu'éducateur de cet esprit américain. Le Bauhaus, constitué après la Première Guerre mondiale avait comme projet de s'inscrire dans l'industrialisation de la société pour, via le design, la contester de l'intérieur. L'objectif était de créer l'« homme nouveau » pour mettre en œuvre le socialisme. À l'épreuve de l'exil, cet « homme nouveau » deviendra « l'homme américain » porteur des valeurs démocratiques.

L'auteur non seulement insiste sur cette rencontre permise par l'exil mais fait aussi la part de toutes les tentatives pour rompre avec la marchandisation, facteur de diffusion du fascisme. Ainsi la composition de John Cage, « Silence » mais un silence programmé de minutes et de secondes pour inciter les « auditeurs » à s'interroger sur l'organisation des sons.

Il est donc question, comme le sous-titre l'indique, du « design multimédia de la Seconde Guerre mondiale aux années psychédélics », une sorte d'histoire culturelle du xx<sup>e</sup> siècle fomentant toutes les révolutions numériques qui marquent ce XXI<sup>e</sup> siècle. ■

Nicolas Bénéès

• *Le cercle démocratique*, Fred Turner, traduit par Anne Lemoine, préface de Larisa Dryansky, C&F éditions.



## NOS COLLÈGUES PUBLIENT

### ► L'EXEMPLE DES OISEAUX

Notre collègue P. Limon nous livre un beau livre magnifiquement écrit et très joliment illustré. Un conte initiatique pour petits et grands. Léonard, qui a toujours adoré les oiseaux, découvre dans son jardin un oiseau blessé. Serait-ce l'oiseau bleu qui était venu se poser sur son berceau ? Léonard va tenter de renouer le fil de ce passé et découvrir à quel point les rêves peuvent parfois donner des ailes. S. R.

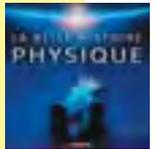
• *Léonard et l'oiseau bleu*, Philippe Limon, Magnard jeunesse, 2017.



### ► CONSTRUIRE UNE SCIENCE

C'est une véritable encyclopédie qui nous est offerte par deux collègues. Celle de la physique, science expérimentale qui nous sert à expliquer les propriétés de la matière et les phénomènes naturels. À l'aide de textes synthétiques et de très belles illustrations, les deux auteurs retracent la construction de cette science depuis l'héritage préhistorique jusqu'aux découvertes les plus récentes. S. R.

• *La belle histoire de la physique*, Christelle Langrand et Jacques Cattelin, Éditions De Boeck et Adapt, 2017.



### ► DÉBATTRE ET CONFRONTER

Comment permettre aux élèves de se confronter à une pluralité de regards et d'exercer leur propre esprit critique ? Le livre présente l'expérience menée depuis cinq ans dans plus de vingt lycées de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : l'organisation de débats citoyens sur des thèmes variés afin d'aiguiser l'esprit critique et de confronter ses idées. S. R.

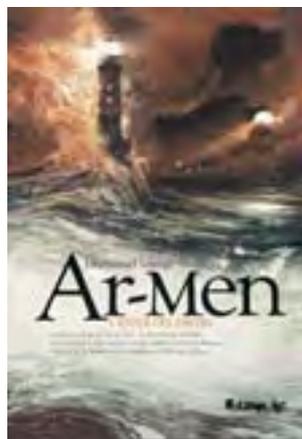
• *Débats citoyens en Auvergne-Rhône-Alpes*, ouvrage collectif, Éditions Adapt et Fauriel, 2017.



## Le coin de la BD Phare à rêves

« Ar-Men » c'est la pierre en breton, c'est aussi le nom des rochers qui composent la Chaussée de Sein, au large des côtes du Finistère. Cette barrière d'écueils prolonge l'île à l'Ouest, sur près de huit milles nautiques. La mer s'y brise avec une violence extrême, et les navires y faisaient autrefois souvent naufrage. Enfin, depuis 1881, « Ar-Men » est un phare mythique (classé à l'inventaire des monuments historiques en 2015) dont la construction, décidée en 1860, ne put commencer vraiment qu'en 1867 tant les conditions naturelles s'y opposaient.

Emmanuel Lepage raconte dans cet album aux images somptueuses la vie du phare d'Ar-Men, des hommes qui le construisirent et l'habitèrent jusqu'en 1990, lorsque « l'enfer des enfers » fut le premier à être automatisé sur le littoral finistérien, en raison des conditions d'accès et de vie particulièrement difficiles qu'il imposait. Ce n'est pas une bande dessinée documentaire cependant. Il s'agit bien d'une fiction, dont le souffle repose sur un subtil mélange de légendes bretonnes, de fiction intime, et d'histoire. Le récit est porté par le personnage d'un des derniers gardiens de ce « menhir sombre posé sur l'eau », Germain, venu s'y réfugier avec ses fantômes, dans les années 1960. Le prétexte de la partie historique correspondant à la période de la construction du phare au XIX<sup>e</sup> siècle est fourni par une belle idée de scénario



d'Emmanuel Lepage. Lors d'une tempête particulièrement violente la mer lourde brise la porte du phare. En réparant les dégâts, Germain découvre sous le plâtre dégradé des inscriptions : un précédent gardien, Moïzez, a raconté sa vie alors qu'il était lui-même enfermé dans le phare au milieu des éléments déchaînés. Moïzez, enfant de l'île de Sein, a fait partie des hommes qui ont construit Ar-Men au péril de leur vie, avant d'y devenir gardien. L'auteur distingue graphiquement l'histoire de Moïzez, lui-même « fortune de mer » trouvée dans les débris d'un navire par une paysanne de Sein, de celui de Germain,

par le choix de couleurs sépia. D'autres épisodes sont en noir et blanc, ainsi le récit de Louis, le collègue de Germain, rappelant l'engagement des hommes de Sein qui s'embarquèrent à la fin de juin 1940 pour rejoindre De Gaulle à Londres.

Apportant nombre d'informations précises sur la construction, la vie quotidienne dans le phare, jamais Emmanuel Lepage ne néglige pour autant dans son scénario de faire vivre et rêver ses personnages. Et la force de cet album est de nous toucher autant par la profondeur des sentiments que par la beauté des images, en même temps qu'il fait revivre l'histoire d'Ar-Men. ■

Amélie Hart-Hutasse

• *Ar-Men. L'enfer des enfers*, Emmanuel Lepage, Futuropolis, octobre 2017.

## FOR THE KIDS

### Antigone, héroïne essentielle

C'est l'histoire d'une princesse. Mais une princesse sans robe rose ni paillettes. En rouge, le texte, l'*Antigone* de Sophocle, simplifiée tout en étant fidèle à son origine. Cette adaptation restitue toute la force de cette héroïne rebelle qui se distingue par son courage, sa fidélité et ses convictions. Et puis, en bleu, les dessins, précis, exigeants et si riches qu'on y revient forcément. Pour scruter tous les détails qui nous ont échappé, pour réfléchir à ce qu'ils disent en plus du texte ou tout simplement pour le plaisir des yeux. C. E.

• *Antigone*, de Yann Liotard et Marie-Claire Redon, Éditions La Ville brûle, 2017.



LA DOULEUR, UN FILM D'EMMANUEL FINKIEL

# Marguerite, Robert et les autres

**J**uin 1944. La France est sous occupation allemande. L'écrivain Robert Antelme, membre actif de la Résistance est arrêté et déporté. Sa jeune femme Marguerite, écrivaine et résistante, est partagée entre la douleur de n'avoir aucune nouvelle de lui et la relation amoureuse qu'elle entretient avec Dyonis, ami de Antelme, dont elle a besoin pour combler l'état de solitude où elle se trouve. Sa route croise bientôt celle de l'agent français de la Gestapo, Rabier, avec qui, voulant avoir des nouvelles d'Antelme, elle noue une relation trouble.

Marguerite Duras racontera cette histoire dans *La Douleur* qu'Emmanuel Finkiel lit à 19 ans, qui résonne avec son histoire personnelle, ses parents et son frère ont été internés au camp

d'Auschwitz. Pourtant, longtemps, il renoncera à une adaptation pour le cinéma. S'il avait persisté dans le renoncement, il nous aurait privés d'un des plus beaux films sur cette période. Son travail donne l'avantage à la femme et gomme autant que possible l'écrivain et si ce n'était Rabier qui cite son nom, on pourrait oublier qu'il s'agit de Marguerite Duras. Le personnage n'est jamais traité comme une héroïne pure, une femme modèle, honnêtement amoureuse mais, avec délicatesse, comme une personnalité égocentrique et pleine de paradoxes.

La reconstitution de l'époque est une des plus réussies que le cinéma nous ait donné de voir, très différente de la revisite empesée et corsetée qu'on nous propose généralement.



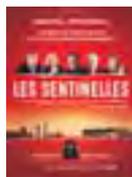
Mélanie Thierry est une Marguerite frêle, vraie et vivante. Benjamin Biolay nous offre un Dyonis parfait mais « la Palme » revient à Benoît Magimel dont la puissance de jeu est ici mise au service d'une interprétation sensible, toute en demi-teinte.

Si le dernier festival de Cannes n'a pas retenu pour sa sélection officielle ce film, ce n'est sûrement pas pour un manque de qualités... ■

Francis Dubois

## CINÉMA

### Une prise de conscience



*Les Sentinelles* est un extraordinaire documentaire de Pierre Pézerat sur le combat initié par son père, le chercheur au CNRS Henri Pézerat, contre l'amiante et les pesticides. Le film se révèle une véritable démonstration de la lutte des classes. En effet, travail et santé sont d'abord placés sous le signe de l'exploitation... puis sous celui de l'émancipation, grâce aux combats courageux des ouvrier-ère-s, des militant-e-s et des scientifiques ! Le parcours du paysan Paul François est bouleversant : d'abord proche de la FNSEA et en agriculture intensive, son intoxication par un produit de Monsanto le fait basculer du côté de la conscience critique et de l'agriculture biologique. Ce documentaire s'avère enfin une illustration gagnante de la convergence des luttes, entre ouvrier-ère-s, paysan-ne-s et universitaires.

D.S.

• *Les Sentinelles*, un film de Pierre Pézerat, voir [www.les-sentinelles.org](http://www.les-sentinelles.org).



## SÉRIE

### Précurseurs

À la fin des années 1970, deux agents du FBI s'intéressent à la psychologie des meurtriers dans l'objectif de faire progresser la résolution d'affaires criminelles. Difficile de convaincre leur hiérarchie de l'utilité de leur recherche ! Ils parviennent néanmoins à interviewer de vrais tueurs en série et, aidés d'une psychologue, font émerger le concept de *serial killer*... Une série haletante inspirée de faits et de personnages réels.

Catie Pillé

• *Mindhunter*, US, D. Fincher, Netflix, 2017.

## RADIO

### Et de deux Zoé Varier !

Cette ancienne de *Là-bas si j'y suis*, Zoé Varier, réjouit encore nos oreilles de sa double présence sur France Inter : samedi et dimanche matin avec *Si je vous dis*, sorte de pastille facétieuse mettant en lumière un « marqueur » de la société française du xx<sup>e</sup> siècle. Cette approche d'inspiration sémiologique illustre mieux que tout l'imaginaire social du siècle (déjà) passé. Puis, le dimanche après-midi, dans *Une journée particulière*, elle reçoit un-e invité-e autour d'un événement marquant de son existence. De cette approche parfois intime, jaillit un témoignage touchant ou frappant, mais toujours historique. Le rendez-vous avec André Markowicz est une pépite à (ré)écouter !

Doriane Spruyt

• France Inter, samedi et dimanche.

## MUSIQUES

### CLASSIQUE

#### Baroque allemand

Jérôme Lejeune, musicologue belge et fondateur du label Ricercar, poursuit son histoire de la musique ancienne en nous proposant un somptueux coffret de huit disques pour découvrir la musique allemande de Schütz à la naissance de Bach, soit le premier baroque allemand. Un voyage musical d'environ un siècle, de 1585 (naissance de Schütz) à 1685 (naissance de Bach), nous faisant ainsi découvrir la musique religieuse luthérienne pour apprécier les sources musicales de Jean-Sebastien Bach. Les enregistrements composant ce recueil sont tous d'une grande qualité, le livre les accompagnant est comme toujours précis, pédagogique et permet à tout un chacun de comprendre cette riche période musicale. **Nicolas Morvan**

• *La musique en Allemagne, de Schütz à Bach*, Jérôme Lejeune, Ricercar.

## JAZZ

### Un livre

Hugues Panassié a fait l'objet soit d'adoration soit de rejet pur et simple en évitant d'analyser ses écrits. Il fut pourtant le premier critique de jazz francophone aux côtés de Robert Goffin. En 1934, à 22 ans, il fait paraître *Le Jazz Hot* traduit en anglais dès 1936. Laurent Cugny a voulu rendre compte à la fois de la place particulière de Panassié et de sa méthode paranoïaque. *Hugues Panassié - L'œuvre panassiéenne et sa réception* s'inscrit dans son histoire générale du jazz en France. **N.B.**

• *Hugues Panassié*, Laurent Cugny, Éditions Outre Mesure.

## Deux clubs

### • À Nantes

*Pannonica* propose un programme centré sur le centenaire du premier concert des Harlem Hellfighters le 12 février 1918 au théâtre Graslin à Nantes. Ces combattants de l'enfer sont aussi des musiciens de jazz conduits par James Europe. Pour le reste, un programme fourni et intelligent à retrouver sur [www.pannonica.com](http://www.pannonica.com).

### • Aux Lilas

De l'autre côté du périphérique, le Triton essaye de survivre. Créée fin 2000, cette structure associative vit une période difficile. La fin des emplois aidés lui a donné un coup de grâce. Il lance un appel : *Aidez-nous les uns les autres*. Il annonce, comme d'habitude, une programmation remarquable sur [www.letriton.com](http://www.letriton.com). **N.B.**

## Un festival de jazz

*Sons d'hiver* fête sa 27<sup>e</sup> année et veut réchauffer notre corps et notre esprit non pas au coin de l'âtre mais en nous faisant bouger aux sons du jazz. Il nous fera aussi visiter plusieurs villes autour de Paris, Arcueil, Vincennes, Villejuif... et même Paris 14<sup>e</sup>. Un itinéraire jalonné de découvertes et de musiciens confirmés à commencer par le bassiste William Parker. On notera le retour de David Murray, Jacques Schwarz-Bart saxophonistes-ténor, le trio Portal/Humair/Chevillon, le pianiste superbe Stephan Oliva, la Compagnie Lubat, Ursus Minor et, pour finir, le blues de Big Daddy Wilson, Eric Bibb et Bad Fat. De quoi alimenter la vitesse de notre sang par de nouvelles particules invisibles mais tellement nécessaires. **N.B.**

• Du 26/01 au 17/02, rens. : 01 46 87 31 31, [www.sonsdhiver.org](http://www.sonsdhiver.org).



## LIVRE

### Charlie Chaplin

Guillaume Debrulle, dans « Clefs Bac », propose une analyse de la vie, de l'œuvre et des techniques de Chaplin.

*Les lumières de la ville*, titre qui fait référence à plusieurs films de Chaplin, s'adresse d'abord aux élèves de Terminale en option Cinéma-Audiovisuel tout en dépassant cette première cible. Tout amateur du 7<sup>e</sup> art trouvera dans ce livre de quoi satisfaire sa curiosité sur l'art spécifique de ce créateur. Un ouvrage à mettre entre toutes les mains.

Nicolas Bénéès

• *Charlie Chaplin, Les lumières de la ville*, Guillaume Debrulle, Atlande.

## « COLLECTIONNER, LE DÉSIR INACHEVÉ »

# Une exposition singulière

Le musée des Beaux-Arts d'Angers a invité cinq collectionneurs à montrer leurs acquisitions. Le résultat n'était pas garanti, ceux-ci n'ayant pas vocation à constituer des « collections » au sens muséal du terme et les commissaires prenaient le risque de se voir confronter à des œuvres disparates et de qualité inégale, sans lien ni cohérence. Pourtant, cela fonctionne. Les salles reflètent bien les passions de chaque collectionneur avec leur personnalité. Deux des salles sont moins marquantes : celle de l'association PACA (Présence de l'art contemporain, Angers), trop diversifiée, et celle de la fondation La Roche-Jacquelin dont la cohérence est plus due à la provenance géographique des œuvres – sud-est asiatique – qu'aux œuvres elles-mêmes. Les trois autres sont très réussies. Philippe Méaille est spécialiste du groupe d'art conceptuel *Art et Langage*. La salle d'Alain Le Provost,

collectionneur nantais très engagé, montre une vraie « collection » cohérente, avec des artistes importants (Claude Rutault, François Morellet, etc.) et surtout, une vitrine et un mur remarquables consacrés à Marcel Duchamp. Le dernier collectionneur, anonyme, expose des œuvres des années 1960 tel Tinguely. On peut regretter le choix de montrer beaucoup de



choses dans des espaces somme toute restreints. Peut-être est-ce nécessaire pour faire ressortir la cohérence de chaque « collection ». Pour terminer, dans *Papier Japon*, Aurélie Pétreil retrace, par ses photos, le processus de création. ■

Sylvie Chardon

• Musée des Beaux-Arts, Angers, jusqu'au 18 mars. Rens. : 02 41 05 38 00, [www.musees.angers.fr](http://www.musees.angers.fr).

## Entretien avec Alain Le Provost

**L'US Mag : Qu'est-ce qui vous a amené à devenir collectionneur ?**

**Alain Le Provost :** Il n'y a pas une réponse simple mais plutôt des réponses fictionnelles. Et si j'étais farceur je vous dirais que je ne comprends pas pourquoi une personne peut ne pas soutenir, en fonction de ses moyens, la création de son époque en faisant des acquisitions. Mais répondons : je suis devenu collectionneur car les œuvres que je pouvais acquérir et avec lesquelles je vivais ont été ce qui m'a permis de vivre. C'est depuis mes 19 ans mon oxygène, la possibilité de vivre puis ma raison de vivre. Sans collectionner et côtoyer des artistes je ne suis rien.

**L'US Mag : Quel rôle peuvent jouer les collectionneurs comme vous dans la diffusion et la promotion de l'art notamment contemporain ?**

**A. L. P. :** Un collectionneur comme moi ne peut jouer qu'un rôle modeste car ses moyens ne permettent pas de promouvoir avec la force et l'élan nécessaire les artistes qu'il aime. Ceci dit, si un musée, comme celui d'Angers, décide de lui faire confiance et ne pas choisir les artistes en fonction de leur cote mais en fonction de leur qualité alors on peut montrer qu'en 35 ans, avec des moyens normaux, il est possible de faire Collection et non accumulation.

Propos recueillis par Sylvie Chardon

## THÉÂTRE

### Folie bachique

Dans sa mise en scène des *Bacchantes* d'Euripide, Sara Llorca imagine, sans trahir le texte antique, un nouveau chœur à la mesure de la folie bachique : un batteur et un guitariste rythment son chant jusqu'à la transe. Face à Dionysos – subtile Anne Alvaro – les Thébains, confrontés à l'Autre, nous renvoient à nos propres peurs : l'irrationnel, la violence, l'ambiguïté sexuelle, la démesure. Quelques trouvailles qui font sourire, comme le traitement inattendu d'une grappe de raisin ou le travestissement en « bacchant » de Penthée, le charismatique Ulrich N'Toyo, nuancent le tragique du spectacle. ■

Brigitte Cacheux, Geneviève Chourreu

• En tournée en janvier et février 2018 à Blois, Chambéry, Lattes, Tours, Mulhouse, Narbonne et Colombes, [www.envotrecompagnie.fr/les-spectacles/les-bacchantes-sara-llorca](http://www.envotrecompagnie.fr/les-spectacles/les-bacchantes-sara-llorca)

### La septième fonction du langage au théâtre !

L'adaptation théâtrale du roman de Laurent Binet, *La 7<sup>e</sup> fonction du langage* par Sylvain Maurice, est déjantée et didactique. D'abord, on rit des malheurs linguistiques du commissaire Bayard, en charge de l'enquête menée sur la mort de Roland Barthes. Puis la scène devient le lieu des métamorphoses des comédien-ne-s, oscillant entre parole épique et incarnation grotesque des intellectuel-le-s du XX<sup>e</sup> siècle : Michel Foucault, Umberto Eco, Julia Kristeva et tant d'autres sont caricaturé-e-s avec joie. Le public n'est pas en reste, lui qui repart en ayant eu le droit à un formidable cours sur les fonctions du langage. Sous l'aspect comique, la question du pouvoir de la parole se révèle d'une actualité brûlante... ■



Doriane Spruyt

• En tournée du 20 au 23/03, Théâtre Dijon Bourgogne, CDN ; 27 et 28/03, Espace des Arts, Scène nationale, Châlon-sur-Saône.

## FAIRE VIVRE LES REVUES

### ► PAYSAN-NE-S DE TOUS LES PAYS... !

Le mensuel du syndicat la Confédération paysanne, *Campagnes solidaires*, articule actualités paysannes et dossiers de fond. À la fois grand public et destinée aux professionnel-le-s, cette revue de qualité fait la part belle aux problèmes concrets des petits paysan-ne-s, ainsi qu'à leurs luttes. Des acteur-trice-s de la « société civile » sont également appelé-e-s à témoigner. Le mensuel se fait l'écho des pratiques paysannes au-delà de l'hexagone, comme en témoigne son focus sur la paysannerie en Palestine dans un des derniers numéros. Pour penser un autre modèle agricole, lisons *Campagnes solidaires* !



D. S.  
• Pour s'abonner : [www.confederationpaysanne.fr/campagnes\\_solidaires.php](http://www.confederationpaysanne.fr/campagnes_solidaires.php).

### 2018 EN CHANSONS

## Bonne année !

À Paris, la disparition du 20<sup>e</sup> Théâtre a réduit la possibilité de rencontres avec les auteurs et interprètes de la chanson française porteuse de sens.



► **Le Théâtre de la Vieille-Grille**, riche d'une grande diversité de programmation artistique, a accueilli dès les années 1965 les débuts de Colette Magny, Jacques Higelin, Romain Bouteille... sous la houlette de Jacques Serizier. Il propose un parcours chanté de l'œuvre de Serizier qui associe de nombreux autres artistes parmi lesquels Michel Bühler, Jean Dubois, Nathalie Fortin, Léo Nissim, Francesca Solleville, Serge Utgé-Royo... et notre collègue Anne Quesemand comme son compagnon Laurent Berman, codirigeant, depuis 2000, ce lieu magique du Quartier latin, toujours menacé de disparition !

• Rens. : [www.vieillegrille.fr](http://www.vieillegrille.fr), partenaire Réduc'SNES.

► **Le Théâtre Clavel**, avec *Les chansons du dimanche*, permet de découvrir, au moins une fois par mois, les jeunes – et moins jeunes – talents de la chanson française. Une proposition de Cristine Hudin qui officiait depuis une quinzaine d'années au 20<sup>e</sup> Théâtre.

• Rens. : [www.theatre-clavel.com](http://www.theatre-clavel.com)

► Réservez dès maintenant le 11 mars pour **François Gaillard**, impétueux auteur-compositeur-interprète avec quatre albums, 600 concerts, son spectacle vidéo *Traversée de la Scène à la Rage*. **Philippe Laville**

• Rens. : [www.francoisgaillard.com](http://www.francoisgaillard.com)

Suivre l'actualité culturelle sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) et désormais également sur Facebook 

sous le nom « Culture SNES » et sur Twitter 

Pour suivre les publications culturelles du SNES-FSU et aussi les « événements » associés, rendez-vous sur la page Facebook. Le rattrapage culturel de fin de semaine peut désormais se faire grâce à Twitter. Cinéma, théâtre, musique, jazz et chansons, arts plastiques, rencontres et débats, festivals, livres et créations de collègues... Sur le site, sur Facebook et Twitter, on trouve aussi des développements sur les articles publiés dans *L'US Mag*. Est aussi accessible en permanence la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES-FSU) dans toute la France.

# « L'enjeu du climat est d'une brûlante actualité »

Le mardi 14 novembre 2017, le journal *Le Monde* publiait l'appel de 15 000 scientifiques, issus de 184 pays, alertant l'opinion publique sur l'état de la planète. Le quotidien complétait cet appel d'un dossier de fond sur l'urgence écologique et climatique. Nous avons rencontré Daniel Rome, du bureau d'ATTAC France et militant montreuillois, pour faire le point sur cet appel, l'écologie, la finance...

**L'US MAG :** *La dernière fois que des scientifiques se sont associés pour « tirer la sonnette d'alarme » du climat, c'était en 1992, au Sommet de la Terre de Rio. C'est rare qu'on entende les scientifiques...*

**Daniel Rome :** Depuis 1992 et l'appel de Rio, il y a eu de nombreux rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Depuis quelques années, les scientifiques de la planète sont d'accord dans leur très grande majorité pour dire qu'aujourd'hui il y a un enjeu d'une brûlante actualité autour du climat. Avec des focus autour du glyphosate par exemple : les intrants dans l'agriculture tuent la faune et la flore et sont mauvais pour notre santé. En Chine, ils en sont même venus à utiliser des humains pour polliniser, en remplacement des abeilles ! Le fait que les scientifiques s'expriment n'est pas un fait nouveau, mais ce n'est pas dans leurs habitudes.

Ce qui est inquiétant, c'est que depuis une vingtaine d'années, il y a une offensive très forte des multinationales qui utilisent les scientifiques pour semer le doute, dans un vrai travail de lobbying. Ils publient des contre-études qui rendent tout discutable et annihilent toute l'action des mouvements sociaux, syndicaux, ou encore d'organisations comme ATTAC. Les laboratoires pharmaceutiques ou Monsanto payent des scientifiques pour cela.

**L'US MAG :** *Qu'a-t-il été fait depuis 1992 et le Sommet de la Terre à Rio ?*

**D. R. :** L'action qui a été menée à cette occasion a provoqué progressivement un réveil des consciences. Petit à petit, les gens ont commencé à mieux s'informer. Puis on l'a vu sur le plan politique avec des mouvements écologistes qui ont gagné en crédibilité ou ont même gagné électoralement (Autriche ou Allemagne). Le mouvement vert a eu son heure de gloire même s'il est en mauvaise posture actuellement. De surcroît, beaucoup de partis se sont saisis de cette problématique : Mélenchon en a fait un de ses axes de campagne. Sarkozy, et ce



**« L'avenir de la planète est lié aux accords de libre-échange qu'on combat »**

n'est pas pour lui jeter des fleurs, a fait un moratoire sur la fracturation hydraulique pour le gaz de schiste. Il y a eu l'interdiction des OGM en France (février 2008) à la suite de l'action des faucheurs volontaires de la Confédération paysanne. Après l'élection de F. Hollande, il y a eu un mouvement pour taxer le diesel mais c'est resté lettre morte. Quant aux grands projets inutiles et imposés, on est en bonne voie pour Notre-Dame-des-Landes et on a obtenu la fin de la construction du barrage de Sivens (dans le Tarn). Mais on a perdu pour le TGV Lyon-Turin, qui est un massacre écologique. Des centaines d'hectares de terres vont être détruits pour gagner vingt minutes de transport : c'est une aberration ! Avec ATTAC, on a obtenu que les grandes industries françaises se désinvestissent de projets écocides. Par exemple, la Société Générale était impliquée dans l'extraction de charbon dans le nord-est de l'Australie, mais à

quatre-vingts kilomètres il y a une barrière de corail qui allait être détruite par les bateaux qui auraient transporté ce charbon jusqu'en Chine. ATTAC, Alternatiba<sup>(1)</sup> et BIZI !<sup>(2)</sup> ont jeté une tonne de charbon devant le siège de la Société Générale à Bayonne. Quelques jours plus tard, la banque nous envoyait un courrier pour dire qu'ils retireraient le financement des investissements pour cette extraction. Le projet de l'oléoduc en Algérie par Total a été retiré grâce aux actions citoyennes. Mais bon, on est loin du compte. La COP 21 vaut ce qu'elle vaut, toujours est-il qu'elle a été immédiatement remise en cause par D. Trump. La prise de conscience commence à grandir : je constate chaque année que mes jeunes étudiants prennent au sérieux tout cela.

**L'US MAG :** *Dans l'article du Monde il est écrit : « En un quart de siècle, les forêts ont disparu comme peau de chagrin [...] au profit de l'agriculture ». Mais il faut préciser que ce n'est pas la petite paysannerie qui est en cause !*

**D. R. :** En effet, ce n'est pas la petite paysannerie qui doit être mise en cause. À l'échelle mondiale, il y a des enjeux stratégiques qui se posent, à savoir : comment, demain, allons-nous nourrir la population ? Depuis plusieurs années, les dirigeants chinois achètent des milliers d'hectares en Éthiopie, en imposant un mode d'agriculture intensive pour nourrir un milliard quatre cent millions d'habitants. C'est pour cela que les mouvements sociaux ont bataillé ces trois dernières années contre les accords de libre-échange, qui font la part belle aux multinationales. C'est lié au climat. Les accords de libre-échange font que la Chine pourrait attaquer l'Éthiopie en justice si jamais un jour, à la faveur d'un mouvement démocratique, l'Éthiopie nationalise la terre car ce mode agricole n'est pas conforme à l'avenir du pays. On a vu le cas au Pérou ou en Argentine. Quand on pense à l'avenir de la planète, il faut aussi établir un lien avec les accords de libre-échange qu'on combat. Il faut imposer des normes de protection de

l'environnement et de la population. Le Costa Rica et le Sri Lanka ont décrété que sur leur territoire, il n'y aura plus de glyphosate. Alors que Monsanto a fait en sorte de faire signer des contrats grâce auxquels ils peuvent traîner les États devant les tribunaux en réclamant des sommes gigantesques en cas de rupture.

**L'US MAG :** *Le biologiste Gilles Bœuf, ancien président du Muséum national d'histoire naturelle, déclare dans l'article du Monde : « la nature c'est nous ». Cela semble renverser le paradigme cartésien « [...] comme maîtres et possesseurs de la nature ».*

**D. R. :** Pendant longtemps – en fait jusqu'au début des années 1980 – les humains ont considéré que la nature était inépuisable, que tout était recyclable, donc on jetait tout dans les rivières ou la mer en

## « Nous sommes dans une situation où les multinationales jouent avec le feu »

pensant que la nature s'en chargerait. Un excellent livre coordonné par Patrick Boucheron, *Migrations, réfugiés, exil*, vient de sortir et montre que les hominidés ont connu plusieurs variantes. La variante qui a dominé est homo sapiens. Mais le comportement humain met en péril notre présence sur terre. Les humains ont considéré qu'ils avaient, collectivement, l'éternité pour eux. Cela peut se traduire par des aberrations comme celle-ci : les entreprises se vendent des droits à polluer ! On a même pensé la géo-ingénierie : on fait des bêtises mais on trouvera bien des moyens de les réparer. Mais le rapport du GIEC dit bien qu'en matière d'environnement le processus n'est pas linéaire. On a fixé au dernier congrès du GIEC qu'il ne faudrait pas dépasser deux degrés de réchauffement de la planète. Mais aujourd'hui on va allègrement vers quatre degrés. La banquise fond, donc les ours polaires vont disparaître. Et pendant ce temps, des entreprises se frottent les mains en se disant qu'elles vont pouvoir aller forer pour récupérer le gaz au fond de la mer. Les eaux vont monter, une cinquantaine d'États comme les îles Maldives, une partie de l'Indonésie vont disparaître, et on aura de

### RÉACTION MILITANTE

► « L'issue n'est pas du côté de l'austérité et de la croissance mais plutôt d'une rupture avec le productivisme, l'extractivisme, la foi béate dans la techno-science, l'autoritarisme, le capitalisme. »

► « Nous savons que le rêve des 99 % n'est d'imiter les 1 % contrairement à ce que voudraient faire croire les dominants. »

*Extraits de l'appel de Paul Ariès*



l'eau jusqu'à Bordeaux. Nous sommes dans une situation où les multinationales jouent avec le feu. Que vont-ils faire de leur fric si la moitié de l'humanité est décimée ? Et le dérèglement climatique va entraîner des dérèglements sociaux. La « crise migratoire » actuelle n'est rien au regard de celle qui aura lieu à cause du réchauffement climatique. Derrière les questions d'environnement, il y a plein d'autres questions...

**L'US MAG :** *L'appel insiste sur le rôle des femmes qui, éduquées, contribuent à un contrôle des naissances et seraient des leviers d'action pour la préservation de l'environnement. Alors, l'écologie serait-elle féministe ?*

**D. R. :** Encore une fois, on perçoit les femmes comme éducatrices uniques : comme si ce n'était pas aussi le rôle des hommes ! Mais on peut dire que les femmes jouent un rôle déjà important. Au forum social de Nairobi, j'ai vu des femmes maliennes ou mauritaniennes qui s'organisaient pour protéger la nature. Elles se sont battues pour avoir accès à Internet afin de pouvoir communiquer entre elles et éduquer les enfants. Mais la formulation de l'appel « épargne » les hommes et ne remet pas en cause la domination masculine : eux aussi doivent prendre en charge l'éducation des enfants, la contraception, etc. On sait qu'aujourd'hui la planète est capable de subvenir au besoin de tout le monde sans problème. On en a les moyens économiques mais il faut un meilleur partage des richesses. Or on assiste à la montée en puissance des inégalités dans le monde. Les pays riches épuisent les ressources de la planète au bout de six mois. Au rythme où ils vivent aux États-Unis, il leur faudrait quatre planètes et demie. Aujourd'hui, dès le 10 août, en Europe, nous vivons « à crédit ». Si on veut vraiment s'en sortir, il faut arrêter l'extraction minière (charbon et pétrole). Donc il faut arrêter de livrer des produits d'un bout à l'autre de la planète. On peut

produire et consommer localement. Il s'agit de travailler à la prise de conscience mais sans culpabiliser.

**L'US MAG :** *Dans l'appel, ils mettent en avant le choix moral. Mais n'est-ce pas plutôt un choix politique ?*

**D. R. :** Parfois, on utilise la moralité pour éviter de dire qu'il s'agit d'une question politique, derrière laquelle se cachent des choix économiques qu'il faut remettre en cause. On utilise souvent ce subterfuge qui consiste à utiliser d'autres mots pour éviter le vrai débat. À l'échelle mondiale, il y a une véritable lutte de classes où les multinationales tentent de prendre le pouvoir, tandis que les gouvernements les aident joyeusement. Repenser nos modes de vie, ce n'est pas nous culpabiliser. La recherche du « faire autrement » peut créer de l'emploi, par la sortie du nucléaire. Les premières victimes du réchauffement sont les plus pauvres ! La précarité énergétique est une réalité, comme le clame chaque année la fondation Abbé Pierre. On surconsomme de l'énergie pour illuminer les magasins, mais il y a des milliers de foyers qui ne se chauffent pas parce qu'on leur a coupé l'électricité.

**L'US MAG :** *Est-ce qu'ATTAC soutient cet appel ? Et où en est votre organisation en terme de mobilisations ?*

**D. R. :** ATTAC trouve cet appel tout à fait pertinent mais il est à l'initiative de scientifiques. Nous n'avons pas été sollicités. En revanche, Paul Ariès a lancé une suite à cet appel des scientifiques qui se nomme « Bientôt il sera trop tard... Que faire à court et long terme ? », et qu'ATTAC a cosigné.

Nous sommes encore en procès contre la BNP Paribas au sujet de nos actions contre eux. Nous ne lâcherons rien ! ■

**Propos recueillis par Doriane Spruyt**

(1) « Alternative » en basque. « Dynamique citoyenne de mobilisation sur le changement climatique et de promotion des alternatives concrètes » créée en 2013.  
(2) « Vivre ! » en basque. Association altermondialiste créée en 2009 promouvant la justice environnementale et sociale.

Une date

1911

Année de création sous l'appellation Union des Naturalistes.

Quelques chiffres

4 500

adhérents en 2017.

3 200

jours de formation d'enseignants en 2017.

500

participants aux Journées nationales de formation à Paris sur 2,5 jours.

64

congrès nationaux et internationaux depuis 1954.

280

fiches techniques et pédagogiques (les fiches vertes APBG), depuis 1983 et téléchargeables sur le site de l'APBG.

46

productions pédagogiques et scientifiques (catalogue téléchargeable sur le site de l'APBG).

202

pages pour le bulletin trimestriel *Biologie Géologie*.

Une adresse

Secrétariat national, BP 8337, 69356 Lyon Cedex 08. Tél. : 04 78 74 47 22. Mail : apbg@orange.fr

Des liens

- ▶ <http://www.apbg.org>
- ▶ <https://www.facebook.com/APBGofficielle>
- ▶ [https://twitter.com/apbg\\_national](https://twitter.com/apbg_national)

L'ASSOCIATION DISCIPLINAIRE

# Incontournable en SVT : l'APBG

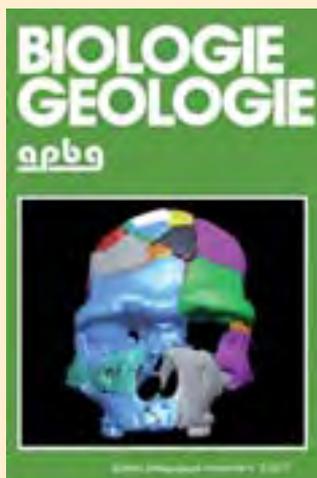
L'Association des professeurs de biologie et géologie (APBG) tient une place centrale dans la communauté des enseignants de Sciences de la vie et de la Terre. Sous un nom délicieusement désuet se cache une association très active et appréciée, notamment en termes de formation des collègues.

L'APBG est une association professionnelle pour le développement de l'enseignement de la biologie et de la géologie en France et en Europe. Elle regroupe des professeurs enseignant les SVT en école, collège, lycée ou enseignement supérieur et désireux mettre en commun leurs expériences pédagogiques et leur documentation. Elle est également ouverte à tous ceux qui s'intéressent aux Sciences de la vie et de la Terre. Fondée en 1911, l'APBG est présente dans 29 régionales académiques et a des membres dans 27 pays étrangers.

L'APBG poursuit deux principaux objectifs : promouvoir l'enseignement des SVT tant en termes de formation citoyenne que d'avenir professionnel des étudiants, et apporter une aide pédagogique et technique aux enseignants de SVT.

Une activité de publication et de formation dynamique

Tout jeune – ou moins jeune – enseignant de SVT se souvient des bulletins de l'APBG qui ont inévitablement accompagné la préparation des concours du CAPES ou de l'agrégation. Ce bulletin trimestriel, riche d'articles scientifiques et pédagogiques sur des thématiques très variées, et bien distribué dans les établissements, reste un



point d'appui important dans la formation continue des collègues. Cette vocation de formation continue – qui prend encore plus de sens dans un contexte de pauvreté grandissante des Plans académiques de formation – s'exprime sous plusieurs formes complémentaires : outre le bulletin, l'APBG organise un congrès annuel en juin (découverte des richesses d'une région, de ses universités, laboratoires de science fondamentale et appliquée...), des journées nationales en novembre (conférences, tables rondes, présentation de matériel, réunissant près de 500 participants)

ainsi que des actions de formation en Régions. Enfin, l'APBG propose des fiches et kits pratiques créés en coopération entre enseignants et universitaires – à découvrir sur le site de l'association. ■

Un autre apport crucial : l'AFPSVT

La réflexion autour de l'enseignement des SVT est aussi animée par une autre association très active, l'Association pour la formation des professeurs de Sciences de la vie et de la Terre (AFPSVT) regroupant des enseignants impliqués dans la préparation aux concours de recrutement. Celle-ci propose notamment un colloque bisannuel de deux journées, accessibles à tou-te-s, associant apports scientifiques et réflexions sur les pratiques pédagogiques.

TÉMOIGNAGE

## « Un plus à notre réflexion sur l'enseignement des SVT »

Fabrice Rabat est enseignant de SVT à Lorient.

L'US Mag : Première rencontre avec l'APBG ?

**Fabrice Rabat :** Lors d'une suppléance en lycée fin des années 1990, le personnel de laboratoire avait édicté LE principe pour les TP : le *Didier POL*, livre qui présente des expériences réalisables en SVT, et les « fiches vertes » des bulletins de l'APBG avec les protocoles expérimentaux. En plus des fiches vertes, la partie Documentation permettait de garder un contact avec des études scientifiques, ainsi que la bibliographie.

L'US Mag : S'abonner dans quel but ?

**F. R. :** A titre personnel, dans un premier temps, puis en abonnant

mon établissement, le bulletin trimestriel de l'APBG permet de poursuivre cette transmission d'informations auprès des collègues, qu'ils soient stagiaires (une découverte en général !) ou remplaçants, titulaires ou non.

Une lecture croisée de tel article ou telle présentation permet une véritable réflexion collective et peut apporter un plus à notre réflexion sur l'enseignement des SVT. Le bulletin complète parfaitement la formation continue institutionnelle (qui se réduit d'année en année), mais aussi aux journées de réflexion disciplinaires organisées par le SNES-FSU, qui sont également un moment d'échange entre

collègues et de réflexion sur notre discipline.

Par ailleurs, l'APBG porte une parole qui permet d'avoir des arguments face à l'administration : défense des groupes à effectif réduit, horaires d'enseignement convenables, cadrage national dans les programmes de collège avec des repères annuels.

L'US Mag : Prochaine étape ?

**F. R. :** Sans doute participer aux Journées nationales de l'APBG organisées en novembre, et suivre un peu plus les activités de la Régionale de Rennes. ■

Rubrique réalisée par Xavier Hill

# Discuter, échanger, mutualiser

Devant les carences de l'institution à offrir des espaces d'échange de pratiques au sein des plans de formation continue, la communauté pédagogique est souvent à la recherche de lieux pour discuter, échanger. Si, bien sûr, rien ne remplace les discussions au sein des équipes pédagogiques ou des équipes disciplinaires dans les établissements, on peut ressentir le besoin d'étendre son horizon au-delà. Les outils numériques peuvent procurer ces espaces.



© Auremar / Fotolia.fr

Nous avons déjà évoqué les possibilités qu'offrent les réseaux sociaux de micro-blogging comme Twitter ou Mastodon (voir *Changer d'ère* dans *L'US Mag* n° 771) mais ces solutions ne constituent pas à proprement parler des forums. De la même façon, les outils de discussion instantanée de type *chat* (comme l'IRC pour les plus anciens ou les services de type WhatsApp pour les plus récents) sont souvent inadaptés au besoin d'un forum pédagogique, même s'ils peuvent en partie répondre aux besoins des enseignants.

## Qu'est qu'un forum pédagogique ?

On peut définir un forum pédagogique comme « un lieu virtuel où se construit le discours d'un groupe, où l'apprenant s'approprie de nouvelles connaissances en conversant avec d'autres.

Une agora de collaboration et de socialisation qui permet :

- de produire collectivement des objets concrets (cf. recherche) ;
- d'exposer des idées, d'élaborer sa pensée, de construire de nouvelles connaissances, de les confronter, de les valider et de les confirmer avec le soutien du groupe ;
- de faciliter l'apprentissage de connaissances complexes (synthèse, analyse, etc.) ;
- de favoriser une attitude réflexive sur l'apprentissage ;
- à un groupe de développer un engagement socio-cognitif qui peut donner plus de sens à un apprentissage donné. »<sup>(1)</sup>

La plupart des forums sont basés sur des outils spécifiques (des « moteurs », un des plus connus étant *phpbb*) mais on peut aussi utiliser les potentialités offertes par Facebook, par exemple, pour créer ou rejoindre un groupe de discussion.

## Qu'attendre des forums en ligne ?

On trouve souvent des discussions et des contenus de grand intérêt sur les forums. Cependant, et cela pourra sembler une évidence, la qualité d'un forum repose sur ses membres et sur leur volonté d'échanger et de mettre à disposition des ressources afin de contribuer à la vie du forum. Les contenus fournis sont à prendre avec précaution : en effet, sauf sur les forums nationaux gérés par l'institution, la validation n'est réalisée que par les pairs présents. Les forums en ligne peuvent aussi ne pas être à l'abri de colorations politiques ou syndicales : rien ne garantit une quelconque neutralité idéologique. La présence d'adhérents du SNES-FSU sur les forums pédagogiques est et sera le gage d'une pluralité d'opinion : n'hésitez donc pas à les investir ! ■

(1) Henri & al. (2001) : *Apprentissage collaboratif à distance*, Presses de l'Université du Québec.

Rubrique réalisée par Thomas Brissaire

## PARTICIPER, ANIMER, CRÉER UN FORUM : NOS CONSEILS

- ▶ Avant de participer à un forum, il est toujours utile de lire la charte du forum. On conseillera de commencer par observer les échanges afin de voir les us et coutumes des forums qui varient souvent de l'un à l'autre, tout en évitant de rester trop longtemps dans cette posture de « consommateur », car là n'est pas l'objectif d'un forum.
- ▶ On veillera, lors de sa participation, à respecter les règles élémentaires de politesse et plus largement la Netiquette.
- ▶ On préférera des forums modérés : la présence d'un ou plusieurs modérateurs chargés de maintenir la sérénité des débats permettra d'éviter les *trolls*, les conflits interpersonnels et autres désagréments inhérents aux médias en ligne.
- ▶ Comme pour les réseaux sociaux, la participation active à des forums en ligne peut rapidement se révéler chronophage, on veillera donc à doser sa propre participation à des forums.
- ▶ Enfin, si vous ne trouvez pas votre bonheur dans les forums disponibles sur le Net, il peut être souhaitable de créer votre propre forum. Vous trouverez sur le Net de nombreuses indications et des tutoriels afin de créer votre propre forum ou un groupe de discussion sur les réseaux sociaux.

## Les chiffres

Plus de **25 000** membres sur Neoprofs.

Plus de **6 500** membres sur un groupe Facebook comme TZR, stagiaire, ATER, néotitulaire, vacataire...

## Définitions

▶ **IRC** (Internet Relay Chat) : protocole de communication textuelle sur Internet.

▶ **« Troll »** (sur un forum) : message qui vise à générer des polémiques.

## Liens utiles

▶ **Le forum, un outil pédagogique**

<http://c2ip.insa-toulouse.fr/fr/pedagogies/ameliorer-mon-enseignement/ingenierie-technopedagogique/le-forum-un-outil-pedagogique.html>

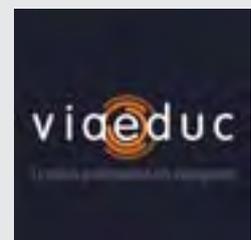
▶ **La Netiquette**

<https://tools.ietf.org/html/rfc1855>

## Quelques forums...

▶ **Viaeduc :**

<https://www.viaeduc.fr>



▶ **Néoprofs**

<http://www.neoprofs.org>

▶ **Groupe Facebook**

TZR, stagiaire, ATER, néotitulaire, vacataire... :

<https://www.facebook.com/groups/152919964796682>

▶ **Forum**

Les mathématiques.net :

<http://www.les-mathematiques.net/phorum>

▶ **Forum national SVT**

<http://forum-svt.ac-toulouse.fr/>

LA IV<sup>e</sup> RENCONTRE du mouvement pédagogique latino-américain s'est tenue à Belo Horizonte (Brésil), du 15 au 17 novembre 2017, l'objectif affiché était de lutter contre la marchandisation et le désengagement de l'État.

# Amérique latine : éducation en danger

Les délégués, issus du comité régional de l'Internationale de l'Éducation et du mouvement pédagogique latino-américain, représentant dix-neuf pays, ont fait le point sur les menaces qui pèsent sur l'école publique en Amérique latine. Il s'agissait aussi d'élaborer des réponses syndicales aux politiques néolibérales qui mettent en danger le système public d'éducation. Le SNES-FSU, qui coopère depuis de longues années au Mouvement pédagogique latino-américain (MPL), était présent.

## Régressions en cascades

Dans plusieurs pays, une véritable régression est en œuvre : un désengagement croissant de l'État au Brésil, en Uruguay, en Colombie, favorise l'essor de l'enseignement privé payant réservé aux plus fortunés. Au Brésil, depuis le coup d'État institutionnel de Temer, une nouvelle loi interdit aux enseignants d'enseigner certaines questions politiques et morales. Dans d'autres pays (Mexique, Colombie, Équateur, Pérou) ce sont les principes d'égalité hommes-femmes ou les droits des minorités sexuelles qui ont été bannis des enseignements sous le prétexte qu'ils heurtent les familles. La marchandisation de

l'éducation est bien souvent soutenue par des politiciens corrompus. Le MPL milite pour une éducation publique et laïque de



Denis Belloiseaux, du S3 de Guyane, représentait le SNES-FSU à cette 4<sup>e</sup> rencontres.

qualité, accessible à tous. Cette éducation doit aussi s'enraciner dans les traditions des différents peuples d'Amérique latine et donc intégrer les cultures indiennes, métisses et non-européennes.

## Coupes sombres

Seule la Bolivie a engagé ces dernières années des efforts financiers importants dans le domaine de l'éducation, alors qu'au Brésil son budget a subi des coupes drastiques. L'Internationale de l'Éducation et le MPL continueront de soutenir toutes les luttes du sous-continent pour l'accessibilité de tous à l'éducation ainsi que les revendications salariales des organisations syndicales actuellement en lutte en Argentine, en Colombie et au Pérou. En Uruguay, la résistance des syndicats à la privatisation a déjà conduit à l'émergence d'un débat national sur les dangers de la privatisation, laissant espérer un recul du gouvernement. Au Brésil, l'action syndicale a permis de faire reculer le gouvernement sur son projet de rendre optionnels les enseignements artistiques et sportifs. Démocratie et résistance étaient les deux maîtres mots de ces rencontres. ■

Denis Belloiseaux et Élisabeth Jacquet

DANS LES DIFFÉRENTES PHASES DES NÉGOCIATIONS sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE, la question de la situation des enseignants, des universitaires et des personnels de l'éducation en général, est une préoccupation majeure pour les organisations syndicales. Les conséquences du Brexit inquiètent à plus d'un titre.

# Brexit et éducation

En effet, les syndicats exigent que les discussions aboutissent à des accords sociaux et économiques protégeant l'emploi, les conditions de travail et les droits syndicaux des personnels, et non pas à un accord de libre-échange fondé sur des diminutions des salaires et des retraites, la perte d'avantages sociaux et la déréglementation fiscale. Ils revendiquent d'être consultés durant les phases de négociation chaque fois que l'éducation est concernée. Le Royaume-Uni compte quatre « juridictions » éducatives distinctes, représentant les structures compétentes en Écosse, au Pays de Galles, en Angleterre et en Irlande du Nord. De telles spécificités doivent être respectées.

## Reconnaissance des certifications et qualifications ?

Pour la National Education Union (NEU, forte de 420 000 adhérents) et la NASUWT (294 000 adhérents), le Brexit pourrait avoir des conséquences dramatiques dans trois

domaines. Le recrutement des enseignants dans un pays déjà touché par la pénurie de personnels qualifiés se verrait accentué. Comme le souligne Christine Blower, présidente du Comité syndical Européen de l'Éducation (CSEE) et responsable des relations internationales à la NEU, « la crise de recrutement est déjà sévère et si tous les enseignants venant d'autres États de l'UE quittaient le Royaume-Uni, les établissements seraient à court de personnel ». Autre sujet d'inquiétude, celui concernant la procédure de reconnaissance des certifications délivrées par d'autres pays de l'UE, autorisant des personnels de l'éducation à enseigner sur le territoire britannique. À cela s'ajoute la reconnaissance des qualifications des étudiants entre l'UE et le Royaume-Uni et inversement, qui pourrait ne pas être garantie après le Brexit. Le pays ne pourra plus accéder, sinon de façon limitée, à des possibilités de financement comme Erasmus +, ce qui aura des conséquences non négligeables pour les universités et les ins-



tituts de recherche. Une telle situation ne pourrait qu'accentuer les difficultés à attirer des étudiants non britanniques dans les universités dont les frais d'inscription risqueraient d'augmenter.

Le CSEE a d'ailleurs adopté une déclaration en appui aux syndicats britanniques qui ont pour lourde tâche de représenter les intérêts des enseignants et universitaires résidant et travaillant au Royaume-Uni. ■

Odile Cordelier

« WIR SCHAFFEN DAS » (« Nous y arriverons »), déclarait Angela Merkel en août 2015 lors du pic de l'afflux de réfugiés. Le gouvernement allemand a donc mis en place des cours pour favoriser l'intégration des migrants.

# Allemagne : une loi et beaucoup de foi

La loi relative à l'accueil et à l'intégration des migrants adoptée en juillet 2016 par le Bundestag et le Bundesrat stipule que les réfugiés prétendant à un titre de séjour ont l'obligation de suivre des cours de langue et culture allemandes.

La loi prévoit que les personnes dont la procédure de régularisation est en cours qui ont de fortes chances d'obtenir le droit d'asile puissent assister à des cours d'intégration. À l'inverse, le droit d'asile peut être suspendu pour toute personne non-assidue.

## Une certification obligatoire

À l'issue du cursus, les prétendants doivent passer une certification composée de deux épreuves. Ils doivent d'abord justifier d'un niveau B2 en langue allemande, puis réussir le test « Vivre en Allemagne » constitué d'un QCM de trente-trois questions sur le système politique allemand, les us et coutumes, la diversité religieuse et l'égalité homme-femme<sup>(1)</sup>.

Les réfugiés en âge d'être scolarisés sont accueillis dans des *Willkommensklassen* dont le fonctionnement est assez similaire à celui des UPE2A françaises : cours de langue intensifs pendant quelques semaines puis intégration progressive dans des classes ordinaires.

Fin 2016, l'Allemagne comptait 1,6 million



de réfugiés (dont 25 % de moins de 18 ans), surtout des Syriens (454 815), des Afghans (190 880) et des Irakiens (156 455), principalement arrivés en 2015 et 2016 (851 000, soit 113 % de plus qu'en 2014)<sup>(2)</sup>. Or, faute d'enseignants en nombre suffisant, les délais pour pouvoir assister aux cours d'intégration sont de plus en plus longs. La situation des classes d'accueil est elle aussi fragile.

## La question des moyens

Les Länder (Régions, qui ont en charge l'éducation) doivent alors faire appel à des retraités et à de nombreux contractuels souvent moins bien payés que les autres enseignants. De plus, les procédures de scolarisation (dès l'arrivée de l'enfant, sans condition, ou suite à une demande de régu-

larisation) varient d'un Land à un autre. L'Ordre des psychologues allemands regrette aussi que l'aspect psychologique de l'accueil de ces enfants souvent traumatisés soit négligé. Le manque de personnel a en partie été compensé par la société civile. Ainsi, en 2015 et 2016, environ 50 000 projets locaux à l'initiative des bénévoles ont vu le jour. Mais cette période heu-

reuse semble avoir pris fin. Le parti d'extrême droite, l'AfD (Alternative für Deutschland), gagne du terrain avec un discours anti-immigration. Le gouvernement multiplie donc les mesures censées rassurer une partie de l'électorat de droite. En juin 2017, les autorités allemandes ont classé l'Afghanistan parmi les pays sûrs : une telle décision (humainement injustifiable) rend la régularisation des réfugiés afghans encore plus incertaine et fragilise considérablement le travail des personnels œuvrant pour l'intégration. ■

Benjamin Decornois

(1) Le BAMF (Office fédéral pour la migration et les réfugiés) propose des entraînements en ligne : <http://www.bamf.de>

(2) D'après Destatis, l'Office allemand de la statistique : <https://www.destatis.de>



**GABRIELE MECKES**, retraitée de l'enseignement en Bavière, a organisé comme bénévole la prise en charge éducative des migrants. Son village a accueilli 28 réfugiés syriens et érythréens âgés de 14 à 48 ans.

## « Bien plus que de l'éducation »

**L'US Mag :** Dans quelles circonstances ces cours se sont-ils mis en place ?

**Gabriele Meckes :** Seule enseignante qualifiée, j'ai été nommée coordinatrice d'un groupe de 28 « professeurs » pour aider ces réfugiés dans l'apprentissage d'une nouvelle langue. La mairie a fourni le matériel (livres, jeux, tableaux) et les bénévoles des cahiers, crayons... Nous avons réparti les migrants en 10 groupes de niveau très hétérogène. En Syrie, l'enseignement élémentaire dure de 6 à 12 ans. À l'issue de ce cycle une majorité d'élèves commence à travailler, peu poursuivent leurs études. Pour les premiers, l'adaptation a été plus compliquée notamment pour se familiariser avec une nouvelle langue et surtout une écriture différente. Pour les plus éduqués, ceux parlant un peu l'anglais, la progression a été plus notable. Tous étaient néanmoins très motivés et on peut dire qu'ils ont travaillé dur pour y arri-

ver. Au fil des semaines, nos élèves ont reçu leur statut de réfugié et rejoint une structure éducative gouvernementale. Nous les épaulons alors avec de l'aide aux devoirs.

**L'US Mag :** Des liens forts se sont tissés...

**G M. :** Cette expérience a été enrichissante humainement. Les cours se sont prolongés par des partages lors des fêtes notamment à Noël. Des liens forts se sont créés. Nous les aidions dans la recherche d'un appartement, à les meubler. Pour les réfugiés, il était également très important de raconter leur histoire, leur parcours, d'extérioriser leurs peurs, de parler de leur famille parfois disparue. D'abord méfiants, les villageois les ont peu à peu acceptés.

**L'US Mag :** Quel bilan faites-vous de cette expérience ?

**G M. :** Aujourd'hui, un seul réfugié réside

toujours au village. Tous les autres, après avoir achevé leur cursus scolaire, ont rejoint un membre de leur famille en Allemagne ou trouvé un emploi ailleurs. À notre grande satisfaction, deux d'entre eux débiteront prochainement leurs études à l'université de Munich. Deux autres devraient les suivre. Certains sont en apprentissage et se débrouillent d'autant mieux qu'ils travaillaient déjà dans ces métiers en Syrie. Mais d'autres ont complètement changé de voie professionnelle. Tous ont pu réussir grâce à cette formation très intégrante. Notre mission n'a pas toujours été facile, demandant beaucoup d'enthousiasme et de dévouement, mais ce succès, qui est surtout le leur, prouve que nous avons eu raison. J'ai appris qu'intégration signifiait bien plus qu'accueillir des réfugiés. Vivre ensemble, partager nos cultures signifient comprendre et respecter l'autre. ■

Propos recueillis par Thierry Pétrault

**Pour la paix**

**Désarmement nucléaire**

La cérémonie de remise du prix Nobel de la Paix à l'ICAN (campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires), à laquelle ont participé des survivants d'Hiroshima et Nagasaki, a connu peu de relais médiatiques en France. Le gouvernement français n'avait d'ailleurs pas, contrairement à l'usage, dépêché d'ambassadeur pour y assister. C'est que ce prix vient saluer l'adoption par 122 états du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Mais la France refuse de le signer malgré son caractère plus moral que juridiquement contraignant. L'intervention des citoyens, par exemple en relais de la campagne de l'association « Abolition des armes nucléaires-Maison de vigilance » est donc plus que jamais nécessaire.

**Numérique**

**Neutralité du net**

La remise en cause par les États-Unis du principe de neutralité du réseau internet n'aura, en l'état de la législation française et européenne, aucun impact immédiat en France. Cela interroge cependant sur l'avenir de l'internet, devenu un outil indispensable non seulement d'accès à l'information, mais aussi pour l'exercice d'un grand nombre de droits. Permettre aux fournisseurs d'accès de moduler la vitesse d'accès à certains sites, de favoriser les éditeurs de contenus avec lesquels ils ont des accords financiers, voire d'adopter une politique tarifaire ségrégative, serait une sérieuse régression. Au-delà, cet événement devrait remettre en débat la création d'un grand service public gratuit de l'accès à internet.

**Jérusalem**

**Transfert d'ambassade**

La stratégie d'escalade que constitue la décision unilatérale de Donald Trump, visant à imposer Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël, risque d'embraser à nouveau le Proche-Orient. Le SNES-FSU continue de militer pour une solution juste, pacifique et durable au conflit israélo-palestinien, dans le cadre défini par l'ONU.

**ESSAIS CLINIQUES**

**Retards et délocalisations**

Le nombre des essais cliniques en France a chuté drastiquement, avec des impacts importants pour l'innovation médicale et l'excellence de notre système de soins. Plus d'un an après l'entrée en vigueur d'une ordonnance qui a réformé l'environnement des essais cliniques en France, les acteurs, dont les promoteurs d'essais cliniques et notamment les entrepreneurs en sciences de la vie, attirent l'attention des pouvoirs publics sur les graves difficultés qu'ils continuent de rencontrer en terme de retards dans l'évaluation et donc dans l'autorisation et le démarrage effectif des essais cliniques en France. Les essais cliniques doivent être validés par les Comités de protection des personnes (CPP), composés de sept membres appartenant au monde médical et de sept membres appartenant à la « société civile », dont un qualifié en matière d'éthique, un autre dans le domaine social, un psychologue, deux juristes et deux représentants d'associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé. Ils doivent aussi être validés par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM).

**Privés de traitements innovants**

Certaines CPP ne sont pas en mesure de rendre leurs avis dans les délais légaux compte tenu notamment de dysfonctionnements administratifs et de manque de personnel. Ces retards ont pour conséquence, non seulement que les entreprises françaises réalisent majoritairement leurs essais cliniques à l'étranger, mais également que nombre



d'entreprises étrangères, qui faisaient jusqu'à présent appel à l'excellence française en matière d'investigation clinique, s'en détournent pour, elles aussi, conduire leurs essais dans les pays voisins. Les équipes de l'ANSM rencontrent également de grandes difficultés pour rendre des décisions d'autorisation dans les délais légaux. Si l'on comprend bien la logique de protection des patients qui sous-tend ces protocoles, ces retards restreignent l'accès précoce des patients à des essais à l'étranger, avec le risque de voir des essais non transparents, voire non éthiques se dérouler dans des pays en voie de développement notamment. ■ **Aurélia Sarrasin**

**SANS-ABRI**

**Un peu de dignité, s'il vous plaît !**

L'hiver est là. Pourtant, de nombreux sans abris sont toujours à la rue, avec parmi eux une proportion croissante de femmes et d'enfants. Les expulsions de bidonvilles se poursuivent pour les plus démunis, alors même que la trêve hivernale devrait les protéger du moins temporairement.

**Plus de 5 000 femmes dans la rue à Paris**

Pour se protéger des violences, elles se cachent et se font oublier, d'autant plus facilement que les places en centres d'hébergement sont rares

pour les femmes : une sur quatre seulement est hébergée par le Samu social. Le gouvernement a manifestement manqué à sa promesse de zéro SDF dans la rue cet hiver. Au lieu de chercher des solutions et de mobiliser les moyens nécessaires pour y remédier, la stratégie qu'il a choisi d'adopter est de rejeter la faute sur... les sans-abri eux-mêmes. S'appuyant sur quelques cas isolés, il en tire une généralité : ils refuseraient l'hébergement proposé.

Dans sa réponse, la Fondation Abbé-Pierre critique l'argumentaire du gouvernement. « *Ce n'est pas parce que certains SDF refusent qu'on les jette dans des hangars inqualifiables d'absence d'hygiène et de violence permanente qu'il faut expliquer par ces cas marginaux l'absence de prise en compte d'une urgence considérable* », écrivent les héritiers de l'Abbé Pierre.

Le SNES-FSU dénonce l'attitude hypocrite du gouvernement, demande un véritable plan d'action assorti d'un calendrier et des financements nécessaires, et soutient la Fondation Abbé-Pierre dans sa lutte contre la pauvreté et la précarité. ■

**A. S.**



**TARIFS** : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES-FSU • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

### LOCATIONS

**Venise/Rome/Florence** centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95

**Rome**, appt. Tél. 06 75 87 71 53

(57) **Htes Vosges**, coll. loue chalet, vac. février-Pâques. Tél. 06 67 47 03 46

(33) **Arcachon** centre, loue F2 neuf, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

**Paris-Montmartre**, coll. loue toutes périodes, 2 pièces, calme. Nuit 60 €, semaine 320 €. Tél. 06 74 57 11 58. marielegall55@yahoo.fr

(64) **St-Jean-de Luz**, centre, loue F2, 50 m plage-Thalasso. Tél 06 04 07 98 41

**Bassin d'Arcachon-Claouey**, loue maison, 4-6 pers., cft, forêt, bassin, océan. Tél. 06 04 07 98 41

(17) **Paris**, loue dans petit immeuble tranquille, grand studio, 26 m<sup>2</sup>, lumineux, face jardin, 880 € c. c./mois. Tél. 01 47 66 71 05 ou 06 78 17 02 17. gdrighes@gmail.com

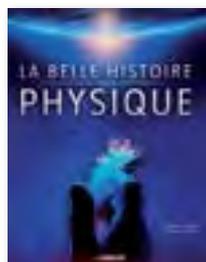
### IMMOBILIER

(17) **Oléron sud**, à vendre maison, T3 dans petite résidence avec piscine. 175 000€. jimroum@wanadoo.fr

N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)  
Rapide, facile et sûr : paiement par carte sécurisé (+ 3 euros de frais de port)



#### La belle histoire de la physique



Comment donner envie de se passionner pour les sciences ? Cet ouvrage, où alternent photos et commentaires, est fait pour cela en nous montrant les réalisations obtenues grâce à la physique.

• Christelle Langrand et Jacques Cattelin, Adapt/De Boeck, 2017, 184 p., 27 euros

#### Histoire de la conquête spatiale

Imaginé par les écrivains et réalisés par les plus grandes nations, la conquête de l'espace a toujours fait rêver.

Jean-François Clervoy, astronaute lors de trois missions spatiales et Franck Lehot, médecin instructeur des vols en apesanteur, vous font découvrir le passé, le présent et l'avenir des vols spatiaux habités, racontés comme jamais auparavant. Ces récits illustrés et vivants, d'une lecture facile, évoquent toutes les grandes étapes de la conquête spatiale et sont ponctués d'anecdotes originales et d'encarts inédits sur la vie et le travail quotidiens des astronautes.

• Jean-François Clervoy, Franck Lehot, coédition Adapt/Vuibert, 210 p., 25 euros



#### Almanach de l'univers



Un petit tour d'horizon illustré sur les découvertes en physique et en astronomie qui ont permis de mieux comprendre comment est fait l'univers.

Depuis l'Antiquité, les hommes ont tenté de répondre aux questions sur l'origine de l'univers, sa dimension ou encore sa composition, en se basant sur la mythologie, la philosophie, la religion mais aussi les sciences. L'ouvrage revient sur les différentes représentations que les hommes ont eues de leur monde et sur les découvertes qui les ont bouleversées.

Ce panorama des connaissances sur lesquelles sont fondées les représentations de l'univers résume, dans un ordre chronologique et par fiches d'une à deux pages, les travaux de personnages illustres et fascinants qui n'ont pas hésité à remettre en question les dogmes de leurs contemporains pour expliquer l'univers.

• Michel Rousselet, coédition Adapt-Vuibert, 192 p., octobre 2013, 25 euros.

#### Histoire de la chimie en 80 dates

Un livre richement illustré qui, en 80 dates, nous plonge dans la grande aventure de la chimie tout en nous faisant comprendre combien celle-ci est partout dans la nature comme dans l'activité humaine.

Pigments, atomes ou encore chimie moléculaire, l'homme a toujours cherché à comprendre la nature et les propriétés de la matière. À travers plus de 80 fiches illustrées, cet ouvrage revient sur les grandes étapes, expériences ou inventions qui ont conduit à l'émergence de la chimie moderne.

• Alain Sevin et Christine Dezamaud-Dandine, coéd. Adapt-Vuibert, 2014, 192 p., 25 euros



### BON DE COMMANDE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Courriel : ..... @ .....

Titres : .....

À envoyer aux **Éditions ADAPT** : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

**COMME STÉPHANE,  
AGENT DU SERVICE PUBLIC,  
VENEZ DÉCOUVRIR  
NOS SOLUTIONS  
D'ASSURANCE AUTO.**

**2 MOIS  
OFFERTS\***

**SUR VOTRE ASSURANCE AUTO  
DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 28 FÉVRIER 2018**

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



**ASSURÉMENT HUMAIN**

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)  
Connectez-vous sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)

\*2 mois de cotisation offerts la 1<sup>ère</sup> année pour toute souscription entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février 2018 d'un contrat AUTO PASS. Non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours. Selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.